

VetAgro Sup

Mémoire de fin d'études d'ingénieur

**Utilisation de l'outil formel rétrospectif
d'évaluation périodique de l'UNESCO
comme levier d'une réflexion prospective
territoriale**

Vivien Scelles

Option AEST

(Agriculture, Environnement, Santé, Territoires)

Année 2021 – 2022

VetAgro Sup

Mémoire de fin d'études d'ingénieur

Utilisation de l'outil formel rétrospectif d'évaluation périodique de l'UNESCO comme levier d'une réflexion prospective territoriale

Application sur le bien naturel Haut lieu tectonique
Chaîne des Puys – faille de Limagne, inscrit au
patrimoine mondial

Vivien Scelles

Option AEST

(Agriculture, Environnement, Santé, Territoires)

Année 2021 – 2022

Tuteurs de stage : Danielle Fournioux & Philippe Morge

Tuteur pédagogique : Yves Michelin

L'étudiant conserve la qualité d'auteur ou d'inventeur au regard des dispositions du code de la propriété intellectuelle pour le contenu de son mémoire et assume l'intégralité de sa responsabilité civile, administrative et/ou pénale en cas de plagiat ou de toute autre faute administrative, civile ou pénale. Il ne saurait, en cas, seul ou avec des tiers, appeler en garantie VetAgro Sup.

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE

REMERCIEMENTS

TABLE DES SIGLES & ACRONYMES

TABLE DES ILLUSTRATIONS

INTRODUCTION	- 1 -
PARTIE 1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA MISSION	- 2 -
1. Le Haut lieu tectonique Chaîne des Puys – faille de Limagne comme cadre, sujet et porteur d’une dynamique territoriale.....	- 2 -
1.1. Cadre de l’étude.....	- 2 -
1.1.1. Une VUE portée par des attributs géologiques	- 2 -
1.1.2. Une spécificité au-delà de l’universalité.....	- 3 -
1.2. Sujet de l’évaluation périodique, dont l’histoire est à raconter	- 4 -
1.2.1. Un exercice inscrit dans une logique territoriale.....	- 4 -
1.2.2. Un périple comme chemin de candidature	- 4 -
1.3. Porteur d’une dynamique territoriale	- 5 -
1.3.1. Une gouvernance formalisée comme partenariale qui a besoin d’être relancée	- 5 -
1.3.2. Une gestion mutualisée entre le PNRVA et le CD63	- 7 -
2. L’évaluation périodique d’un site naturel, le garant de sa patrimonialisation ? – <i>État de l’art</i> -	8
2.1. L’évaluation périodique selon l’UNESCO	- 8 -
2.1.1. Qu’est-ce que l’évaluation périodique ?.....	- 8 -
2.1.2. À la croisée des chemins entre « évaluation », « contrôle-sanction », « audit » et « contrôle de gestion » ?.....	- 9 -
2.1.3. Une évaluation formative et pas seulement certificative ou d’orientation	- 10 -
2.2. L’évaluation périodique de sites naturels inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l’UNESCO, une spécificité ?	- 10 -
2.2.1. Comparaison entre sites naturels du patrimoine mondial de l’UNESCO, Géoparc mondiaux UNESCO et Grands Sites de France	- 10 -
2.2.2. Les intérêts de l’évaluation périodique	- 12 -
2.2.3. Les difficultés de mise en œuvre de l’évaluation périodique.....	- 14 -
2.3. Peut-on réellement patrimonialiser la nature ?.....	- 15 -
2.3.1. La patrimonialisation de la nature, un effet de mode qui n’a cessé d’évoluer	- 15 -
2.3.2. La <i>valeur</i> , un concept fondamental difficile à définir.....	- 16 -
2.3.3. Les menaces qui pèsent sur la patrimonialisation de la nature, conséquence de confusions	- 17 -
2.3.4. Vers une banalisation de la patrimonialisation de la nature ?.....	- 17 -

2.4. L'apport de l'état de l'art à la mission	- 18 -
3. Les objectifs de l'exercice définis pour ce site	- 19 -
PARTIE 2. MÉTHODES ET OUTILS	- 20 -
1. Articulation du stage avec l'évaluation périodique	- 20 -
1.1. Répondre aux exigences de l'UNESCO	- 20 -
1.1.1. Contraintes calendaires	- 20 -
1.1.2. Contraintes techniques	- 20 -
1.1.3. Contraintes organisationnelles	- 21 -
1.2. Répondre aux exigences du gestionnaire, structure d'accueil du stage	- 21 -
1.3. Mobiliser des outils adaptés à la collecte, au traitement et à l'analyse des données	- 22 -
2. Une stratégie globale apparentée à de l' <i>orientation stratégique</i> qui doit aboutir à de la <i>conduite du changement</i>	- 23 -
2.1. La caractérisation de la stratégie déployée	- 23 -
2.2. Les grandes étapes de la démarche employée	- 24 -
3. S'approprier l'évaluation périodique : catégorisation des données demandées	- 25 -
3.1. Identifier la structure du Rapport périodique.....	- 25 -
3.2. Identifier les catégories d'éléments à fournir dans le Rapport périodique	- 26 -
4. Réaliser l'évaluation périodique : élaboration de méthodes de collecte et d'animation spécifiques selon la catégorie de données	- 26 -
4.1. Déterminer une échelle concentrique de concertation	- 26 -
4.2. Mettre au point une feuille de route pour la réalisation de l'évaluation	- 27 -
4.2.1. Tenir les délais.....	- 27 -
4.2.2. Rassembler les données	- 27 -
4.3. Élaborer des méthodes de collecte et d'animation spécifiques	- 28 -
4.3.1. Données « factuelles »	- 28 -
4.3.2. Données « à discuter »	- 28 -
4.3.3. Données « à co-construire »	- 29 -
5. Faire de l'évaluation périodique un outil de relance du dialogue territorial	- 30 -
5.1. Redynamiser le projet « UNESCO ».....	- 30 -
5.2. S'appuyer sur une stratégie de dialogue territorial.....	- 30 -
5.2.1. Identifier les différentes composantes de ce dialogue	- 30 -
5.2.2. Mettre en place et suivre les étapes du processus de concertation.....	- 31 -
5.2.3. Garder à l'esprit les points de vigilance.....	- 31 -
PARTIE 3. RÉSULTATS EFFECTIFS ET ANTICIPÉS	- 33 -
1. Organisation planifiée pour la réalisation de l'évaluation périodique du site.....	- 33 -
2. Bilan du travail effectué sur le Rapport périodique.....	- 33 -
3. Réponses d'ores et déjà apportées au Rapport périodique	- 34 -

3.1. Données factuelles.....	- 34 -
3.1.1. Bilan quantitatif.....	- 34 -
3.1.2. Analyse scientifique développée pour outiller correctement les politiques publiques ...	- 34 -
3.2. Données à discuter.....	- 37 -
3.2.1. Bilan quantitatif.....	- 37 -
3.2.2. Exemple de proposition de méthode pour discussion.....	- 37 -
3.3. Données à co-construire.....	- 38 -
3.3.1. Bilan quantitatif.....	- 38 -
3.3.2. Exemple de proposition de démarche pour la co-construction.....	- 38 -
PARTIE 4. DISCUSSION RÉTROSPECTIVE ET PERSPECTIVES PROSPECTIVES	- 39 -
1. Utilité des résultats quant au lancement d'une première évaluation périodique	- 39 -
2. Perspectives proposées pour le processus d'évaluation périodique de l'UNESCO	- 40 -
2.1. Quelques suggestions	- 40 -
2.2. Construction d'une matrice SWOT de l'évaluation périodique	- 40 -
3. L'intérêt de coupler l'évaluation périodique internationale externe et la (re)mobilisation locale interne	- 41 -
3.1. Des méthodes qui peuvent être développées sur d'autres sites... ..	- 41 -
3.2. ... Notamment via des structures comme l'Association.....	- 41 -
4. Réappropriation du chapitre 15 pour évaluation de l'exercice de stage.....	- 42 -
5. Réponses aux objectifs de la mission	- 43 -
CONCLUSION	- 44 -
RÉFÉRENCES	
TABLE DES ANNEXES	
ANNEXES	

PRÉFACE

Je souhaite avant toute chose préciser quelques libertés de langage prises pour la rédaction de ce mémoire.

« Bien » / « Site »

J'emploie le terme « bien » en tant que partie centrale d'une surface inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO, entourée par une « zone tampon ».

J'emploie le terme « site » en tant que territoire inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. « Site » est donc entendu comme « bien + zone tampon ».

La *Convention du patrimoine mondial* fait davantage référence au terme de « bien », l'emploi de « site » étant limité à la définition des patrimoines culturel (Art. 1) et naturel (Art. 2) en tant que partie de ce qui peut être considéré comme « patrimoine culturel/naturel ».

J'utilise majoritairement le terme « site » pour faire référence au territoire sujet de l'évaluation périodique.

« Liste »

Fait référence à la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

« Comité » / « Centre »

Font référence respectivement au Comité du patrimoine mondial et au Centre du patrimoine mondial.

« Convention » / « Orientations »

Conformément à l'usage qui peut en être fait par les instances unesciennes, les réductions « *Convention* » et « *Orientations* » font référence respectivement à la *Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel* et aux *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*.

« Rapport »

Toute utilisation abusive du terme « Rapport(s) » fait référence au(x) Rapport(s) périodique(s) de l'UNESCO.

« HLTCPFL »

Le nom « Haut lieu tectonique Chaîne des Puys – faille de Limagne » est abrégé en HLTCPFL pour alléger la lecture.

IMPORTANT (Histoire illustrée du HLTCPFL – Fig. 3) :

toute ressemblance avec des personnes existantes serait purement fortuite, ceci n'est en aucun cas une caricature

REMERCIEMENTS

Je tiens tout d'abord à remercier ceux qui m'ont permis d'entrer dans ce monde exceptionnel du patrimoine commun à toute l'Humanité mais aussi et surtout du patrimoine d'un territoire et de ses habitants : Yves Michelin, véritable puit de motivation et de positivité et Danielle Fournioux, avec qui je n'ai pas eu la chance de travailler.

Merci à celles et ceux qui m'ont intégré comme je n'aurais pu l'imaginer au sein de la DGSP : Philippe Morge, Fabienne Chevalier, Florence Dubois, Marie Inocencio, Muriel Poletti, Peggy Rivat, Vinciane Rivet, Maryline Romanet. Sans oublier Valérie Safi, Carole Bérioux, Christèle Roudeix et Sophie Boutonnet-Escobar du Service Archéologie.

Merci à Cécile Olive-Garcia¹ pour sa collaboration et son soutien plus qu'appréciables dans la réalisation de ma mission (et pour son côté italoophone).

Un grand merci à M. Jean-Yves Gouttebel pour avoir pris le temps de me recevoir, de me raconter l'histoire de ce site et avec qui j'ai pu échanger sur ce projet UNESCO et sur le territoire.

Merci à Wolfgang Borst, Chargé de mission pour les territoires d'exception à la DGALN, pour nous avoir fourni une version détaillée du Rapport périodique et avoir répondu à nos sollicitations, ainsi qu'à Xavier Pineau, adjoint à la cheffe du Service Eau Environnement Forêt de la DDT63.

Merci à Marie-Cécile Bard, Baptiste Deguin et Pierre Jal, membres de l'équipe du Haut lieu tectonique Chaîne des Puys – faille de Limagne, pour leur implication et accueil.

Merci à toutes celles et ceux qui m'ont permis de commencer à remplir ce questionnaire du Rapport périodique : Éric Langlois, Camille Castelain, Laurence Rapp, Bérangère Monraisse, Guillaume Tournadre, Étienne Polge, Jacques Veslot, Jean-Bernard Marsat et à Météo-France pour la mise à disposition des données météorologiques.

Merci à Pierre Boivin, Olivier Merle et Benjamin Van Wyk de Vries, experts scientifiques du site pour leur accueil et pour m'avoir permis d'entrer dans le monde officiel de la géologie, de la tectonique et de la volcanologie.

Merci à celles et ceux du Conseil départemental avec qui j'ai pu passer des moments riches en partage humain : les services civiques de la DGSP Maïwen, Chloé et Carla, Fabien, Sylvie et Élisabeth de l'accueil, Geneviève, Simon et Sophie du Service Numérique, Jean-Christophe du Service des Routes. Sans oublier Malika du Service Informatique et le stagiaire à la DGS Arthur Brochard qui m'a fourni une aide non négligeable dans la réalisation de ma mission.

Merci à mon grand-père Pierre Cappicot, modeste sherpa scout de M. Haroun Tazieff lors d'une expédition spéléologique au gouffre de la Pierre Saint-Martin en 1953 ou 1954, pour m'avoir prêté sa plume.

Merci à Sarah Lautier, fidèle partenaire insatiable et infatigable de randonnées, qui m'a permis de découvrir ces puys et lacs de la Chaîne des Puys mais aussi deux sites UNESCO italiens. Sans oublier, Clémentine, Clémence, Solène, Julie, Hugo et Lorenz.

Un discret merci à mes camarades AEST, sources de joie et de réflexion personnelles et professionnelles, de Lempdes au Vercors en passant par Lyon et la Camargue.

Enfin, un grand merci à Jacques de la repro du CD63 sans qui le mémoire papier que vous touchez n'aurait jamais pris forme.

¹ Parfois appelée « Responsable du Développement européen et de la Coopération internationale » dans ce mémoire.

TABLE DES SIGLES & ACRONYMES

BSPPM	Bureau des Sites Patrimoniaux et du Patrimoine Mondial
CD63	Conseil départemental du Puy-de-Dôme
CFBPM	Comité français des biens du Patrimoine Mondial
DDT	Direction Départementale des Territoires
DGALN	Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature
DGSP	Direction des Grands Sites Patrimoniaux
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DVUE	Déclaration de Valeur Universelle Exceptionnelle
EMG	Équipe Mutualisée de Gestion
GSF	Grand Site de France
HLTCPFL	Haut lieu tectonique Chaîne des Puys – faille de Limagne
ICCROM	Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels
ICOMOS	<i>International Council on Monuments and Sites</i> Conseil international des monuments et des sites
MTE	Ministère de la Transition écologique
MTI	Mission Technique Indépendante
PIGG	Programme International pour les Géosciences et les Géoparcs
PNRVA	Parc National Régional des Volcans d'Auvergne
RB	Réserves de biosphère
RGSF	Réseau des Grands Sites de France
SMPNRVA	Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne
UCA	Université Clermont Auvergne
UGG	<i>UNESCO Global Geoparks</i> Géoparcs mondiaux UNESCO
UGGC	<i>UNESCO Global Geoparks Council</i> Conseil des géoparcs mondiaux UNESCO
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UNESCO	<i>United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization</i> Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
VUE	Valeur Universelle Exceptionnelle
WHC	<i>World Heritage Centre</i> Centre du patrimoine mondial

TABLE DES ILLUSTRATIONS

- **Table des figures**

- Figure 1. L'entrée dans la cour de l'honorable soumission des Rapports périodiques
- Figure 2. Le cycle de la tectonique des plaques tel qu'interprété à partir des théories de Tuzo Wilson
- Figure 3. L'histoire illustrée du Haut lieu tectonique Chaîne des Puys – faille de Limagne.
- Figure 4. Instances et parties prenantes de la gouvernance pensée pour le HLTCPF
- Figure 5. Place de l'EMG dans l'organigramme de gestion du HLTCPF
- Figure 6. Le processus « d'évaluation périodique » d'un site naturel inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO (inspiré de UNESCO/WHC, 2019)
- Figure 7. Le processus de « revalidation » d'un Géoparc mondial UNESCO (inspiré de l'Annexe 2 de UNESCO, 2015b)
- Figure 8. Le processus de « renouvellement » d'un Grand Site de France (inspiré de l'Art.4 de MTE, 2011)
- Figure 9. La place de l'évaluation périodique dans la réalisation des différentes « profondeurs d'apprentissage » et le chemin que nous voulons prendre pour le HLTCPF
- Figure 10. Objectifs et enjeux de l'évaluation périodique définis pour le HLTCPF
- Figure 11. Typologie des démarches prospectives et caractérisation de la démarche mise en œuvre dans cette étude
- Figure 12. La gestion du projet d'évaluation périodique du HLTCPF en amont de sa réalisation officielle
- Figure 13. Structure identifiée du Rapport périodique version Troisième Cycle (2018-2024) en huit grandes parties
- Figure 14. Échelle concentrique de concertation/dialogue pour l'évaluation périodique du HLTCPF
- Figure 15. Calendrier prévisionnel de la phase officielle de l'évaluation périodique du HLTCPF
- Figure 16. Exemples de questions du Rapport périodique version Troisième Cycle catégorisées selon notre démarche mise en place sur le HLTCPF
- Figure 17. La place de nos catégories de données du Rapport périodique dans les différentes composantes du dialogue territorial (inspiré de Souheil et al., 2011)
- Figure 18. Calendrier prévisionnel détaillé de l'évaluation périodique du HLTCPF
- Figure 19. Bilan quantitatif du traitement du Rapport périodique à l'issue de cette étude
- Figure 20. Proposition d'un outil sous format de carton de loto pour co-construire les réponses aux facteurs de la rubrique « Utilisations sociétales/culturelles du patrimoine » du Rapport périodique (chapitre 4, rubrique 4, 8 facteurs 4.8.1 à 4.8.6)

- **Table des tableaux**

- Tableau 1. Comparaison des critères d'éligibilité à la certification de trois outils de patrimonialisation de sites naturels : site du patrimoine mondial de l'UNESCO, Géoparc mondial UNESCO, Grand Site de France
- Tableau 2. Comparaison des évaluations de trois outils de patrimonialisation de la nature : site naturel du patrimoine mondial de l'UNESCO, Géoparc mondial UNESCO et Grand Site de France
- Tableau 3. Comparaison de trois outils de patrimonialisation de sites naturels : site du patrimoine mondial de l'UNESCO, Géoparc mondial UNESCO, Grand Site de France
- Tableau 4. Catégorisation des données requises pour le Rapport périodique du Troisième Cycle (2018-2024)
- Tableau 5. Classes d'érosivité selon l'Indice de Fournier Modifié (Maamar-Kouadri *et al.*, 2016 ; Lukić *et al.*, 2018)
- Tableau 6. Évaluation des attributs de VUE. (a) Système de notation des attributs et son code couleur développés par Jon C. Day (Day, 2012) puis adaptés par l'UICN. (b) Symbologie utilisée pour évaluer la tendance (Day, 2015 ; Tarte & Day, 2019). (c) Symbologie utilisée pour évaluer le niveau de confiance dans l'évaluation de l'état et de la tendance (Day, 2015 ; Tarte & Day, 2019)
- Tableau 7. Proposition de grille de recensement et d'évaluation des attributs de VUE du HLTCPFL (inspiré de la méthode développée par Jon C. Day)

- **Table des cartes**

- Carte 1. Localisation du HLTCPFL. (a) Parmi les 21 sites naturels inscrits sous unique critère (viii). (b) À l'échelle de la France sur fond de relief. (c) Ses attributs et sa délimitation sur fond de relief
- Carte 2. Évolution des précipitations entre les deux périodes. (a) Distribution des précipitations pour 1981-2010. (b) Distribution des précipitations pour 2012-2021. (c) Différence entre les deux périodes
- Carte 3. Évolution de l'érosivité R entre les deux périodes. (a) Distribution de l'érosivité R pour 1981-2010. (b) Distribution de l'érosivité R pour 2012-2021. (c) Différence entre les deux périodes

« *Quels que soient les buts qu'elle poursuit, une évaluation devrait d'abord être considérée comme un outil qui aide les gestionnaires dans leur travail et non comme un système qui permet de les surveiller et de les punir pour des performances inadéquates.* »

Hockings et al. (2008)

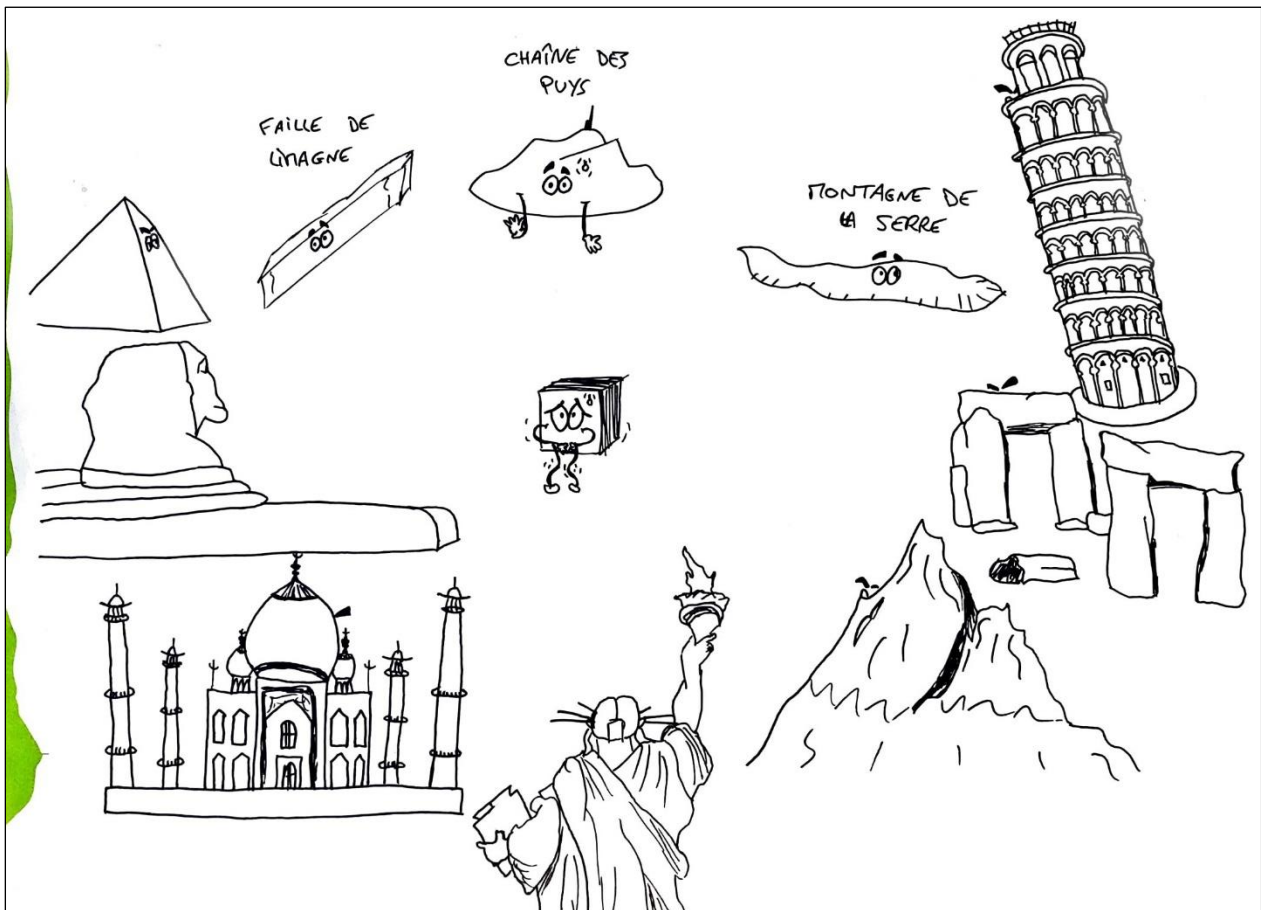


Figure 1. L'entrée dans la cour de l'honorable soumission des Rapports périodiques

Réalisé par : Vivien Scelles, 2022

De gauche à droite : « Memphis et sa nécropole – les zones des pyramides de Guizeh à Dahchour » (1979) ; « Le Taj Mahal » (1983) ; « Statue de la Liberté » (1984) ; Mont Everest du « Parc national de Sagarmatha » (1979) ; « Stonehenge, Averbury et sites associés » (1986) ; Tour de la « Piazza del Duomo à Pise » (1987)

INTRODUCTION

L'année 2022 marque le cinquantième anniversaire de l'adoption par l'UNESCO de la *Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel*. En effet, l'Organisation² possède plus de 1100 sites inscrits sur sa Liste du patrimoine mondial qui « se veut un inventaire représentatif de la diversité du patrimoine culturel et naturel dans le monde » (ABFPM, 2021). Cette notion de patrimoine mondial émerge en 1959 avec l'intervention à grand succès d'une mission internationale pour préserver les temples d'Abou Simbel en Égypte. S'ensuit une campagne de sauvegarde à travers le monde, accompagnée d'une prise de conscience officielle grandissante de l'importance du patrimoine naturel (Commission autrichienne de l'UNESCO, 2019). L'UNESCO se dote alors en 1972 d'un outil d'action collectif : la *Convention*.

2022 ouvre également la constitution des Rapports périodiques de la région Europe et Amérique du Nord. Les sites inscrits sur la Liste appartiennent chacun à l'une des cinq grandes régions définies par l'Organisation et doivent soumettre, tous les six ou sept ans, un Rapport. Ce questionnaire est vu comme un « bilan de santé » nécessaire au suivi de leur bonne condition et de leur bonne gestion (UNESCO/WHC, 2019). Ce processus, débuté en 1998, porte le nom d'évaluation périodique.

Le stage consiste à participer à l'évaluation périodique d'un site naturel français inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO sous le critère géologique. Comment présenter ce site, le Haut lieu tectonique Chaîne des Puys – faille de Limagne (HLTCPFL), de la manière la plus synthétique possible ? Il est « le témoin d'un phénomène majeur : la rupture d'un continent » (CD63 & Iris Interactive©, 2022) et « aucun lieu sur Terre n'illustre aussi clairement ce phénomène » (Bouldouyre & Michelin, 2019). Voilà qui a le mérite d'être clair. Ce bien n'est inscrit que depuis 2018 sur la Liste, il vit donc son premier exercice de soumission de Rapports périodiques – Fig. 1. Cela représente un premier enjeu car il faut s'approprier correctement ce processus.

C'est auprès du Conseil départemental du Puy-de-Dôme (CD63), gestionnaire du site en lien étroit avec le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne (PNRVA), que le stage est réalisé. La mission consiste à préparer la réalisation de cette évaluation qui s'étendra de septembre 2022 à mai 2023 tout en amorçant une réflexion sur la gestion et la gouvernance du site, via notamment la révision de son Plan de gestion que veulent amorcer les gestionnaires.

Plusieurs questions émergent alors : comment un exercice formel périodique peut-il aider à repenser et raviver un projet territorial de gestion tout remplissant sa fonction première qu'est d'évaluer ? Comment répondre à la fois à ce « rite » qu'est le questionnaire du Rapport périodique, afin de mettre à plat la condition actuelle du site auprès des instances unesciennes, et au(x) besoin(s) local(ux) ? L'évaluation périodique est en quelque sorte le support d'une vision rétrospective du site, depuis son inscription ou sa dernière évaluation. En faire un outil levier de réflexion prospective tournée vers l'avenir représente donc un second enjeu.

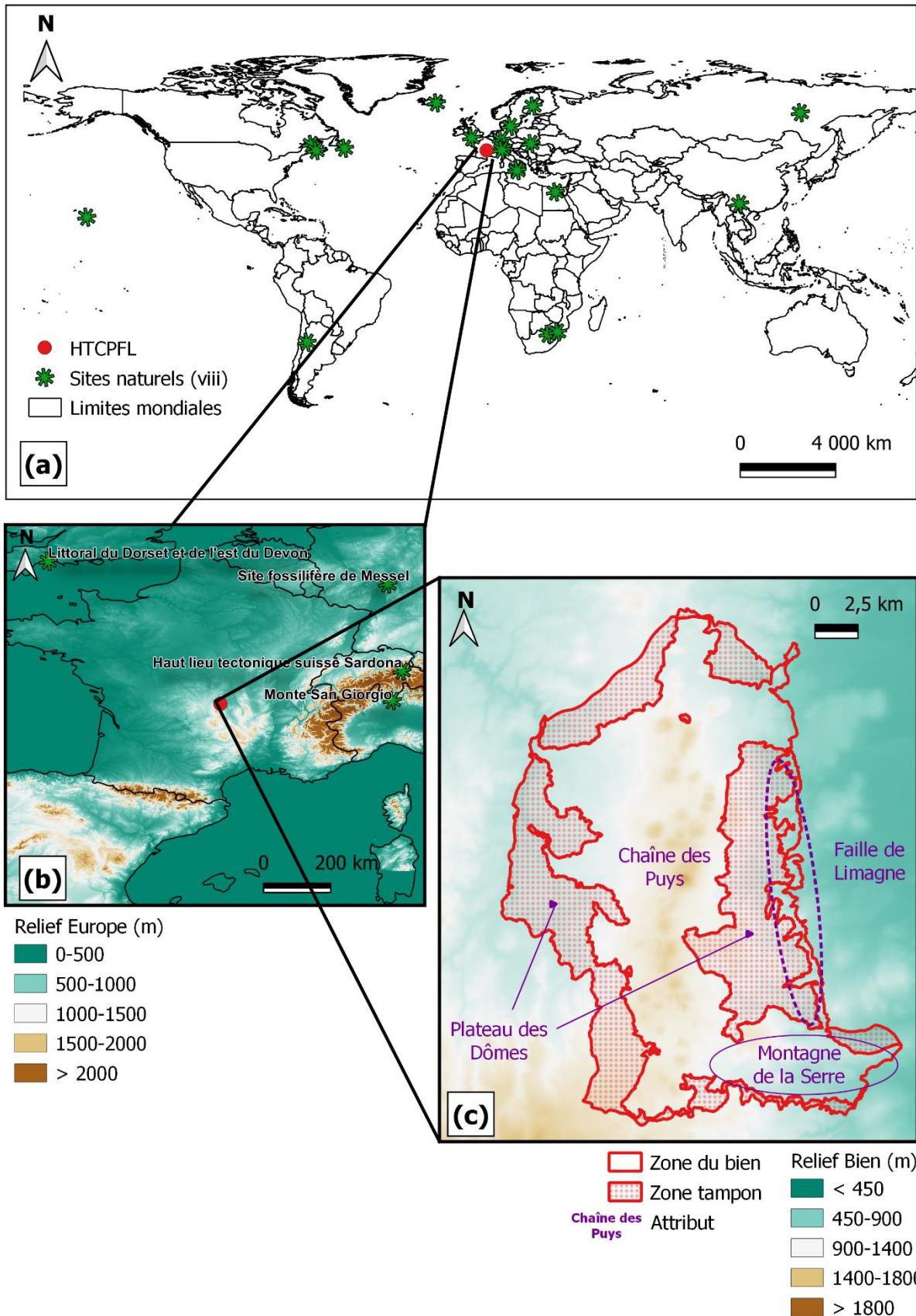
Le père de la notion de « prospective » a écrit : « c'est un *regard* qu'on jette sur le passé [...], c'est un *projet* qu'on forme pour l'avenir » (Berger, 1959). Le *regard* que l'on porte sur le site grâce au remplissage du Rapport périodique peut ainsi permettre de développer un futur *projet* de gestion.

Ce travail s'attache alors à répondre à :

Comment l'outil rétrospectif formel d'évaluation périodique d'un bien naturel inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO peut-il être utilisé comme levier d'une réflexion prospective territoriale ?

Nous allons tout d'abord nous approprier le processus d'évaluation périodique et les enjeux du HLTCPFL. Puis, nous présenterons les méthodes développées pour permettre l'utilisation de l'évaluation périodique comme levier de réflexion territoriale. Nous détaillerons alors quelques résultats avant de conclure en discutant du travail mené et en proposant des améliorations quant à cette étude et quant au processus d'évaluation périodique.

² Autre terme utilisé pour désigner l'UNESCO.



Carte 1. Localisation du HLTCPFL. (a) Parmi les 21 sites naturels inscrits sous unique critère (viii). (b) À l'échelle de la France sur fond de relief. (c) Ses attributs et sa délimitation sur fond de relief

Réalisé par : Vivien Scelles, 2022

Sources : Éric Langlois, (De Ferranti BA, 2022)

PARTIE 1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA MISSION

1. Le Haut lieu tectonique Chaîne des Puys – faille de Limagne comme cadre, sujet et porteur d'une dynamique territoriale

1.1. Cadre de l'étude

1.1.1. Une VUE portée par des attributs géologiques

« On peut reconnaître [...] “une valeur universelle exceptionnelle” à certains des éléments de ce patrimoine [culturel et naturel] qui [...] méritent d'être tout spécialement protégés contre les dangers croissants qui les menacent » (§4 UNESCO/WHC, 2021). Seuls les biens ayant une Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) reconnue sont inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. Le Comité du patrimoine mondial considère qu'un bien a une telle valeur s'il répond au moins à l'un des dix critères listés au §77 des *Orientations* (UNESCO/WHC, 2021).

Le HLTCPFL, localisé en Carte 1, répond au critère (viii) : « être des exemples éminemment représentatifs des grands stades de l'histoire de la Terre, y compris le témoignage de la vie, de processus géologiques en cours dans le développement des formes terrestres ou d'éléments géomorphiques ou physiographiques ayant une grande signification ». En effet, il est une « illustration exceptionnelle du phénomène de rupture continentale ou rifting qui est l'une des cinq grandes principales étapes de la tectonique des plaques » (UNESCO/WHC, 2022a).

La VUE est rendue manifeste par des *attributs* – ou caractéristiques – présents au sein du bien. Le HLTCPFL est constitué de trois attributs géologiques : « la longue faille de Limagne », « l'alignement des volcans de la Chaîne des Puys » et « le relief inversé de la Montagne de la Serre » (UNESCO/WHC, 2022a). Un quatrième est ajouté : le plateau des Dômes, qui doit en effet être considéré lorsqu'on utilise le terme « Chaîne des Puys » (Boivin *et al.*, 2017). Ces attributs sont positionnés sur la Carte 1 (c) et sont notamment sujets à évaluation dans le Rapport périodique.

Les gestionnaires ont justifié l'inscription sur la base du critère (viii) en présentant le site comme « un exemple éminemment représentatif du processus de rift continental » (CD63, 2019a). Nous essayons ici de reprendre de manière très synthétique cette justification détaillée dans le dossier de candidature.

Le Canadien Tuzo Wilson (1965) a montré que la lithosphère de la Terre était « brisée en grandes plaques en mouvement horizontal les unes par rapport aux autres » (Burke *et al.*, 1977). Puis, il s'est interrogé sur le cycle d'ouverture et fermeture de l'océan Atlantique (Wilson, 1966), pour enfin élargir sa théorie afin de caractériser les étapes de l'évolution des bassins océaniques, du rifting à la collision (Wilson, 1968). Ses théories ont conduit Dewey & Burke à nommer « cycle de Wilson » ce phénomène géodynamique majeur qu'est la tectonique des plaques (Dewey & Burke, 1974), anciennement appelée *dérive des continents*.

Le CD63 propose une schématisation de ce cycle (CD63, 2019a) qui comprend une phase de divergence composée des phases de *rift continental* ou *rupture continentale*, de *transition océanique* et de *ride océanique*, et une phase de convergence composée des phases de *subduction* et de *collision* – Fig. 2.

Le processus de rupture continentale est caractérisé par trois grands mécanismes, tous représentés au sein du bien proposé pour inscription (CD63, 2019a) :

- 1. L'extension de la croûte continentale menant à sa fracturation en profondeur et à la formation d'un bassin d'effondrement encadré par des failles – *faille de Limagne*
- 2. La fusion consécutive des roches en profondeur créant en surface un volcanisme le long de ces failles – *Chaîne des Puys*

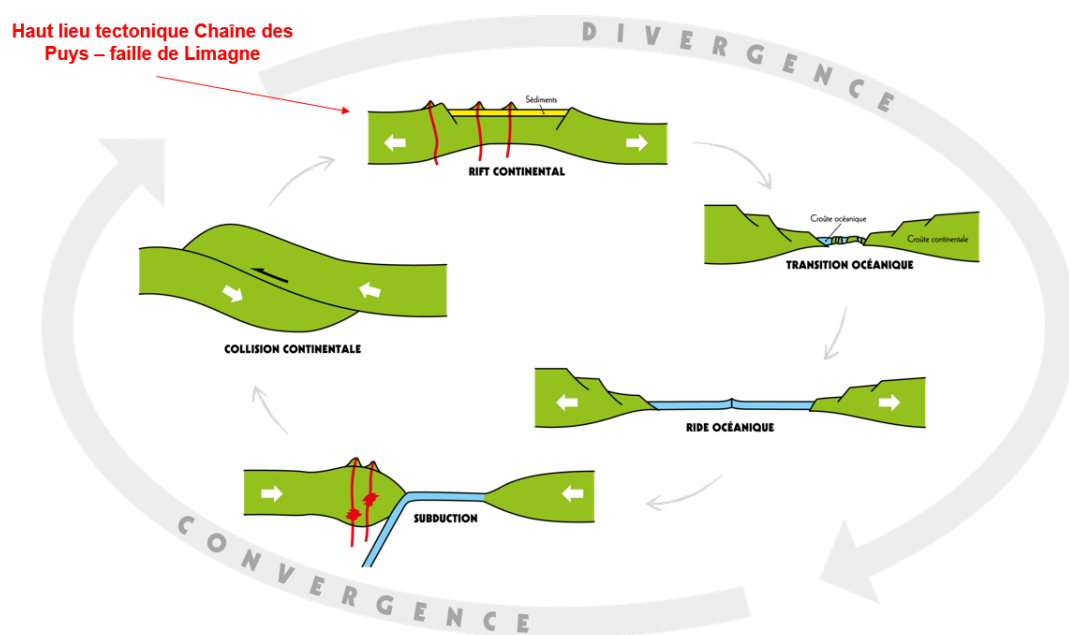


Figure 2. Le cycle de la tectonique des plaques tel qu'interprété à partir des théories de Tuzo Wilson

Réalisé par : CD63 d'après T. Wilson

Source : Dossier de candidature consolidé (CD63, 2019a)

- Un soulèvement de la zone qui accompagne cette rupture – *plateau des Dômes*, et accentue l'érosion provoquant notamment l'apparition d'inversions de reliefs – *Montagne de la Serre*

La Fig. 3 (a) présente de façon schématique la construction de ces trois grands mécanismes.

Cette phase de rupture continentale est mal représentée sur la Liste du patrimoine mondial sous le critère (viii), constat que dresse le gestionnaire au moment de l'inscription (CD63, 2019a) mais aussi l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) (Mc Keever & Narbonne, 2021). En 2021, parmi les 218 sites naturels de la Liste, 93 sites sont inscrits sous critère (viii) (UNESCO/WHC, 2022e).

La compréhension de ce que représentent la VUE et les attributs qui la portent est essentielle dans l'appréhension de la mission confiée. L'évaluation périodique se construit autour de l'évaluation de leur état actuel et de leur évolution.

1.1.2. Une spécificité au-delà de l'universalité

La candidature du HLTCPL a été appuyée par une analyse comparative scientifique. Elle a permis de démontrer que ce site reste unique à l'échelle mondiale quant à l'exhaustivité et à la densité des caractéristiques de rupture continentale, concentrées dans le périmètre inscrit de 40 000 ha constitué par la zone du bien et la zone tampon – Carte 1.

Cette étude comparative a été approfondie par une analyse complémentaire. Des comparaisons spécifiques d'inversions de reliefs et de volcanisme monogénique³ ont été réalisées. Les conclusions sont unanimes : ce site « présente de manière unique » la phase de rupture continentale (CD63, 2016). L'exceptionnalité et l'exemplarité sont donc renforcées par un argumentaire scientifique solide.

Le HLTCPL est donc spécifique par sa nature tectonique et volcanique de premier rang mondial.

De plus, « l'un des paradoxes les plus étranges de ce site, s'il a l'air naturel, [...] c'est bien que des générations d'agriculteurs et de forestiers se sont succédé depuis 6 000 ans et ont, par leur pratiques, renforcé la visibilité des formes volcaniques » (Michelin, 2022). En effet, ses différentes caractéristiques géologiques ont été « habillées de paysages évolutifs au gré des stratégies économiques, sociales, politiques et culturelles » (CD63, 2019a). Cela en fait-il pour autant un « paysage culturel » ?

L'UNESCO reconnaît depuis 1992 un type particulier de sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial : les paysages culturels. Ils « témoignent du génie créateur de l'être humain » et « illustrent l'évolution de la société et des occupations humaines [...], sous l'influence des contraintes et/ou des atouts présentés par leur environnement naturel » (UNESCO/WHC, 2022b). Le HLTCPL ne fait pas partie des 121 sites reconnus par l'UNESCO comme paysages culturels (UNESCO/WHC, 2022b).

L'implication de l'Homme doit toutefois être soulignée dans la lisibilité actuelle de ce site. Il n'a pas participé à sa création mais a organisé le paysage en s'appuyant sur ces formes exceptionnelles, comme illustré en Fig. 3 (b).

Le HLTCPL est donc également spécifique par son aspect naturel mais aussi habité, ce qui est loin d'être unique à l'échelle mondiale.

³ Les volcans de la Chaîne des Puys sont tous « monogéniques », c'est-à-dire qu'ils sont formés en une seule phase éruptive (Boivin *et al.*, 2017).

PARTIE 1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA MISSION

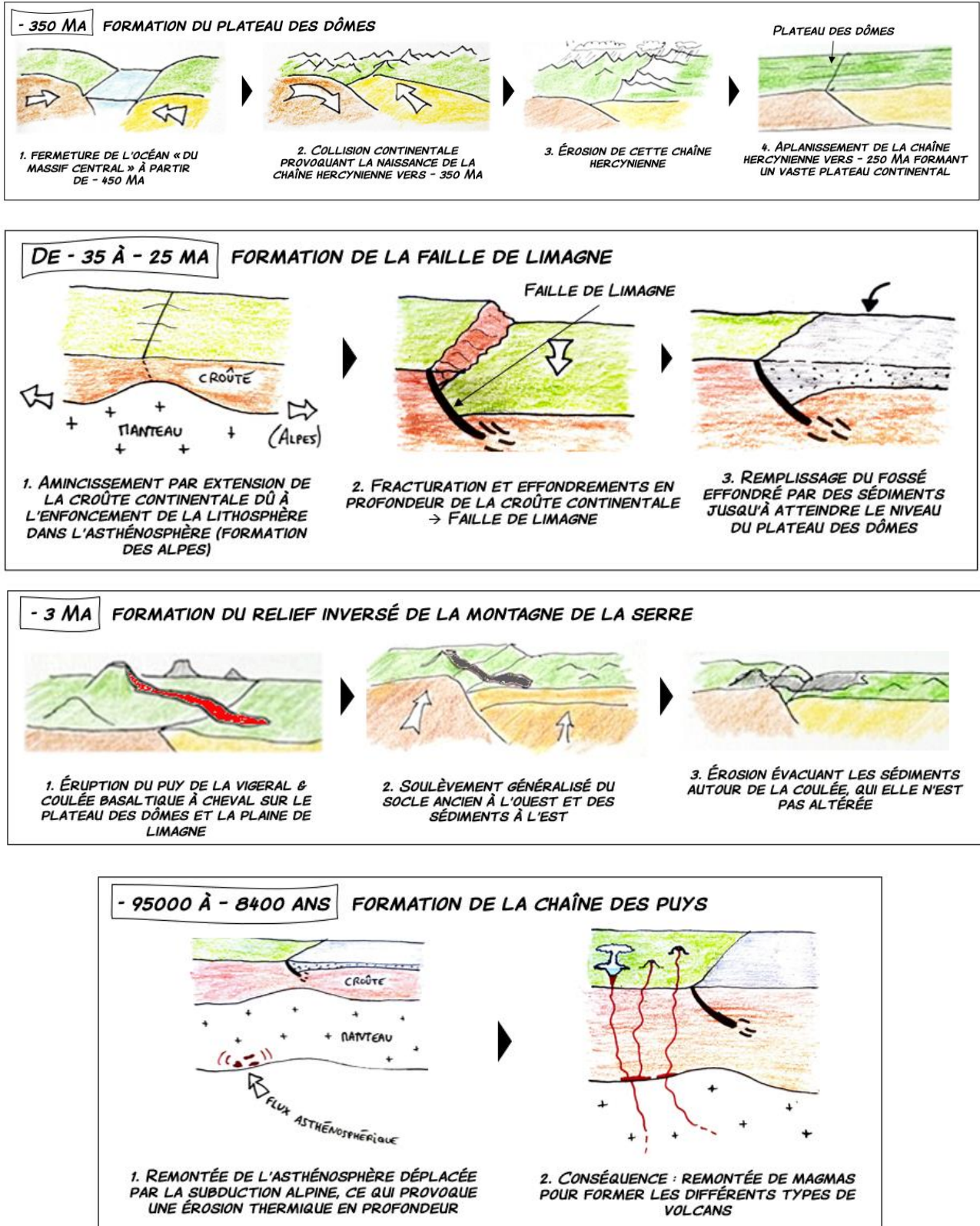


Figure 3. L'histoire illustrée du Haut lieu tectonique Chaîne des Puy – faille de Limagne.

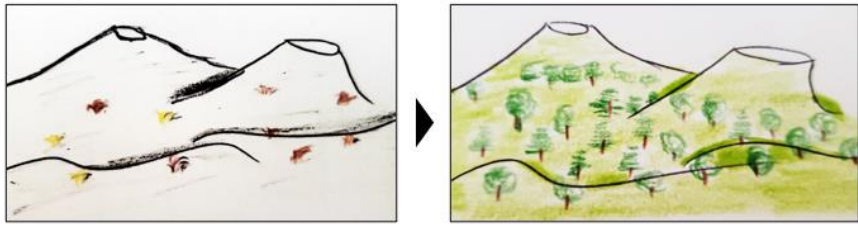
(a) Chapitre 1 – « Construction des formes géologiques par activité tectonique et volcanique »

Réalisé par : Vivien Scelles avec appui artistique de Pierre Cappicot, 2022

Sources : (Boivin et al., 2017) ; (CD63, 2019a) ; (CD63, 2019c) ; (CD63 & Iris Interactive©, 2022) ; (Vebret & Therme, 2020)

(b) Chapitre 2 – « Entretien de la lisibilité des paysages par activité anthropique plurimillénaire »

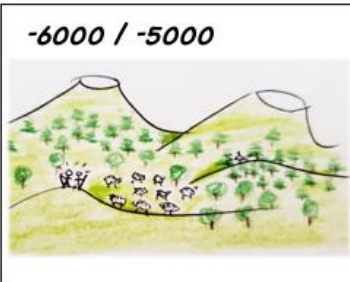
ENVIRON - 8000 À - 5000 ANS BOISEMENT N°1



REMPACEMENT DE LA STEPPE ARCTIQUE PAR DES FORMATIONS BOISÉES DÙ À UN RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

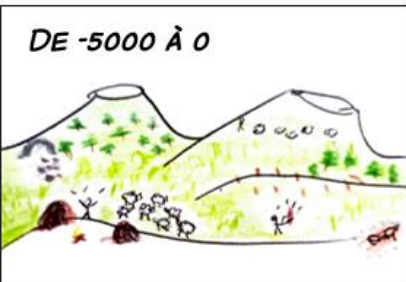
ENVIRON - 6000 AU XIVE DÉBOISEMENT N°1

-6000 / -5000



1. DÉBUT DE L'OCCUPATION HUMAINE ET DÉVELOPPEMENT DU PASTORALISME


DE -5000 À 0



2. SÉDENTARISATION ET ESSOR DE L'AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET EXTRACTION DE PIERRE

ÉPOQUE ROMAINE :
PAYSAGES OUVERTS AVEC VASTES CLAIRIÈRES, CULTURES DE CÉRÉALES SUR LES PLATEAUX ET PÂTURES SUR LES PUYs


DE 0 AU IXE



3. LA FORÊT A QUASIMENT DISPARU


DU IXE AU XE

IX^{s.} - X^{s.}



ORGANISATION AGRICOLE EN DAMIERS

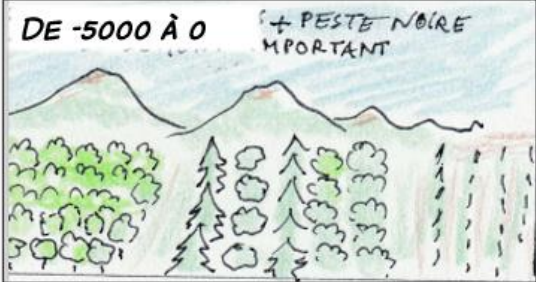
PÂTURAGES CULTURES JARDINS



4. PASSAGE D'UNE ORGANISATION PARCELLAIRE GALLO-ROMAINE EN DAMIERS À UNE ORGANISATION CONCENTRIQUE

DU XIVE AU XVE REBOISEMENT N°2 NATUREL

DE -5000 À 0 + PESTE NOIRE MPORTANT



LA GUERRE DE CENT ANS ET LA PESTE NOIRE PROVOQUENT UNE CONCENTRATION DE L'HABITAT ET UN RETOUR DE LA FORÊT

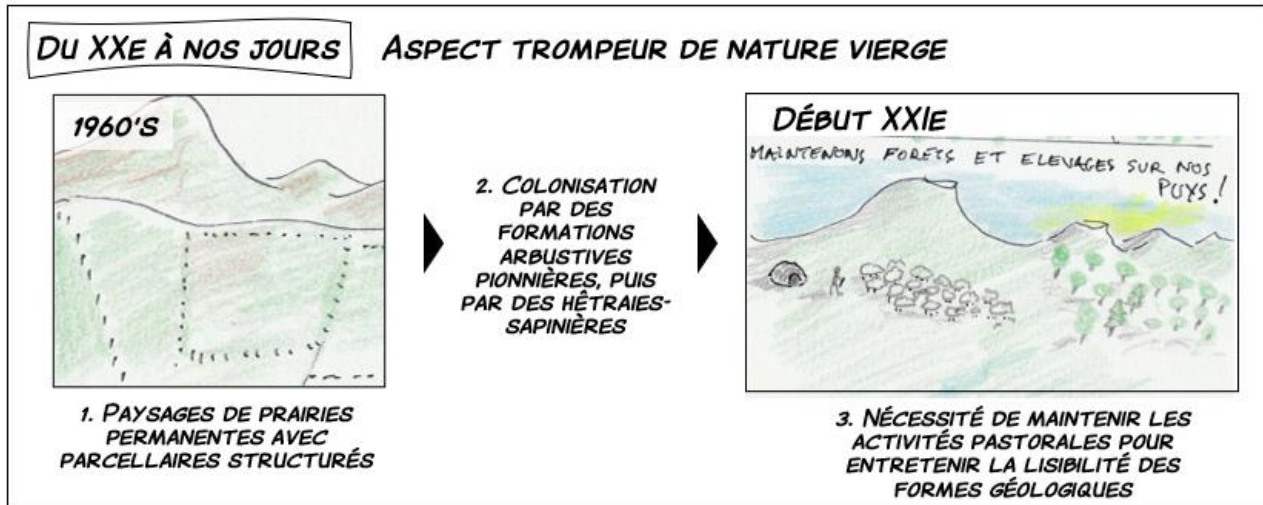
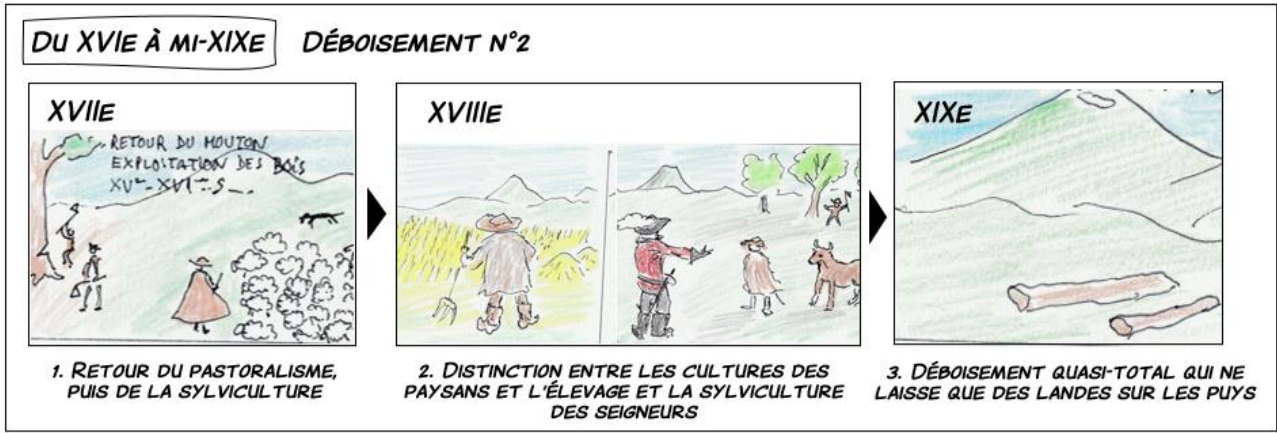


Figure 3. L'histoire illustrée du Haut lieu tectonique Chaîne des Puy – faille de Limagne
(b) Chapitre 2 – « Entretien de la lisibilité des paysages par activité anthropique plurimillénaire »

Réalisé par : Vivien Scelles avec appui artistique de Pierre Cappicot, 2022

Sources : (CD63, 2019a) ; (CD63 & Iris Interactive©, 2022) ; (Michelin, 2022) ; (Vebret & Therme, 2020)

Ainsi, ce site est un témoin de l'histoire de la Terre, dont sa compréhension est renforcée. Son histoire en tant que site inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO est aussi à raconter pour comprendre le contexte dans lequel se situe cette mission d'évaluation périodique.

1.2. Sujet de l'évaluation périodique, dont l'histoire est à raconter

1.2.1. Un exercice inscrit dans une logique territoriale

L'inscription du HLTCPL au patrimoine mondial est précédée par plusieurs décennies d'actions de préservation et de valorisation de ce site naturel. Elle s'inscrit dans une « logique », terme employé par M. Jean-Yves Gouttebel (CD63, 2019b ; entretien que j'ai pu avoir avec lui), que j'ai voulu illustrer en Fig. 3 (c).

J'ai pris le parti de la faire débiter au **XVIII^e** siècle lorsque le site devient un haut lieu scientifique avec l'affirmation que les puys sont bien des volcans, faisant de l'Auvergne l'un des berceaux de la volcanologie (Boivin *et al.*, 2017). L'importance scientifique du site est née, tout comme celle des paysages de volcans éteints et/ou endormis.

La protection du site débute courant **XX^e** siècle avec le classement selon la Loi de 1930 tout d'abord du sommet du puy de Dôme puis des puys de Lassolas et de la Vache, dont l'objectif est de préserver ces volcans de l'exploitation par des carrières. Puis, le PNRVA est créé pour lutter contre la baisse démographique du territoire via une valorisation des ressources locales (SMPNRVA, 2012). Aujourd'hui, le PNRVA participe à la gestion et aux décisions concernant le site UNESCO.

Au **XXI^e** siècle, la patrimonialisation locale de la nature se poursuit avec l'élargissement du classement selon la Loi de 1930 à l'ensemble de la Chaîne des Puys, puis la labellisation nationale Grand Site de France, l'intégration au réseau européen Natura 2000 et enfin l'inscription au patrimoine mondial – Fig. 3 (c). « C'est surtout une reconnaissance qui nous engage d'abord à préserver le site et ensuite à tirer le meilleur parti de cette reconnaissance internationale » ajoute M. Gouttebel (CD63, 2019b).

La participation à ce processus d'évaluation périodique doit donc pouvoir être utilisée comme pierre ajoutée à l'édifice « Patrimoine mondial » du HLTCPL.

1.2.2. Un périple comme chemin de candidature

En juillet **2018**, le HLTCPL est inscrit sur la Liste du patrimoine mondial. Dix ans ont été nécessaires pour parvenir à cette inscription. Histoire d'un périple comme chemin de candidature – Fig. 3 (d).

En **2007**, le Président du CD63, M. Jean-Yves Gouttebel, est à l'initiative de la volonté de candidater au patrimoine mondial. De premières études sont menées pour déterminer la valeur du site et des partenariats locaux sont mis en place pour construire cette candidature. Le projet est ensuite porté devant le Comité français des biens du patrimoine mondial (CFPBM). Le dossier de candidature est sélectionné en **2012** par l'État français et déposé l'année suivante auprès de l'UNESCO. La phase internationale de la candidature débute alors.

En **2014**, après une période d'évaluation internationale menée par l'UICN qui propose la non-inscription, le dossier est renvoyé une première fois par le Comité du patrimoine mondial. Un dialogue technique et diplomatique avec le ministère de la Transition écologique (MTE), la Délégation française auprès de l'UNESCO, l'UICN et le Centre du patrimoine mondial aboutit à un accord pour monter conjointement une mission d'expertise indépendante – ou mission technique indépendante (MTI). Composée d'experts internationaux, elle conclut en **2015** à un avis favorable quant à l'inscription de ce site.

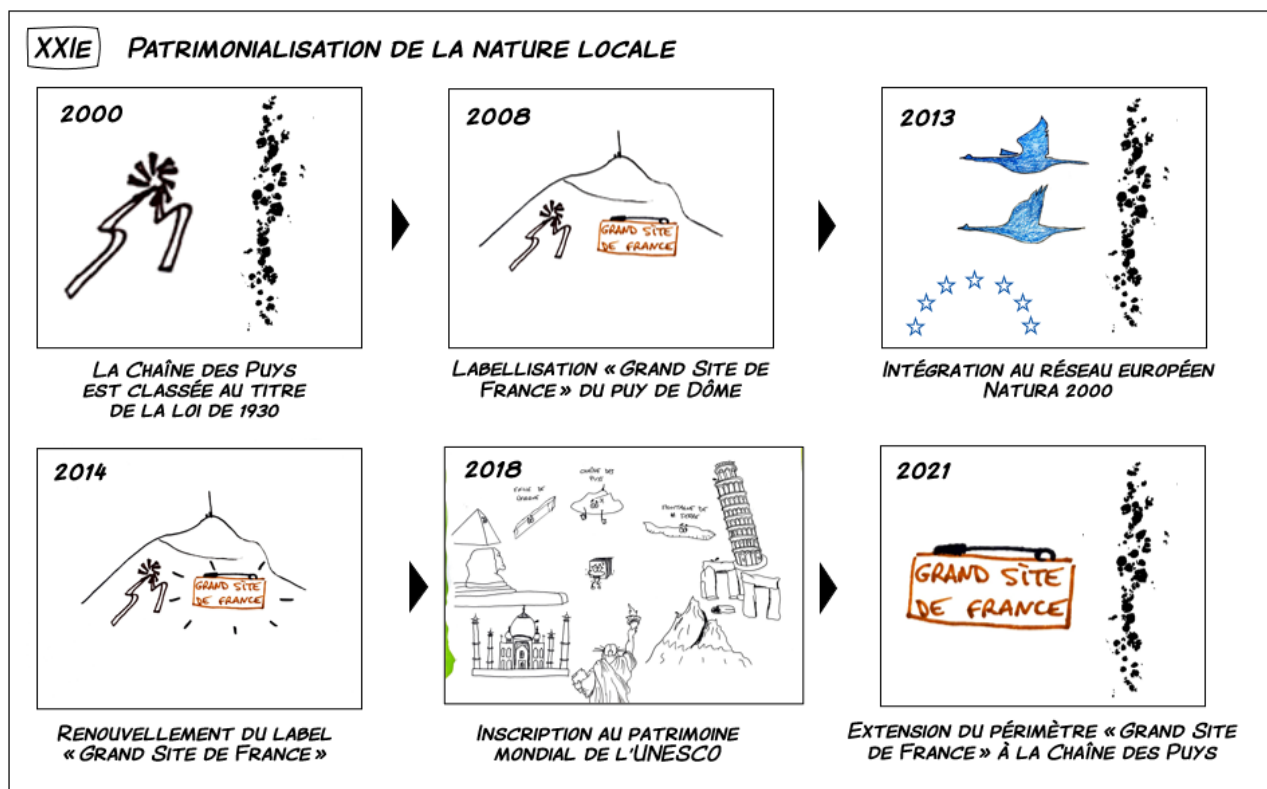
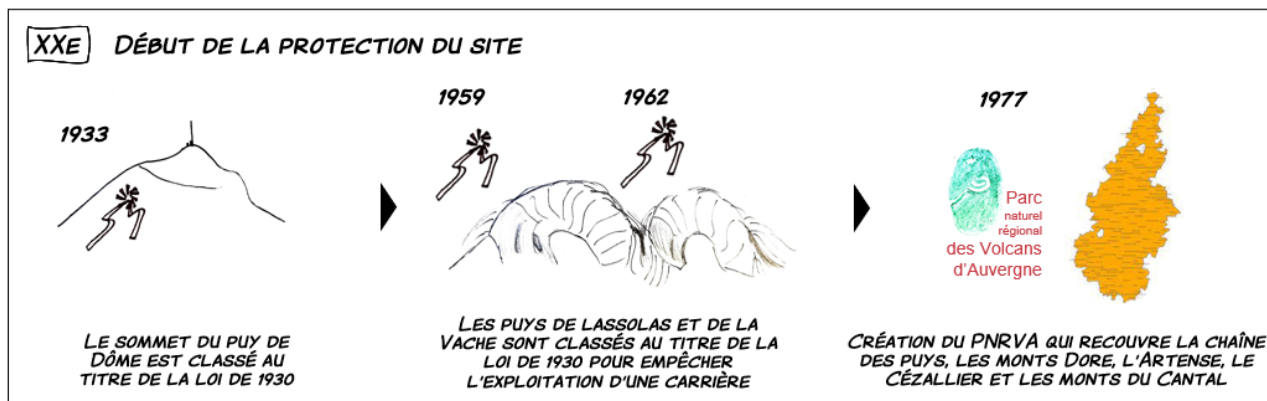
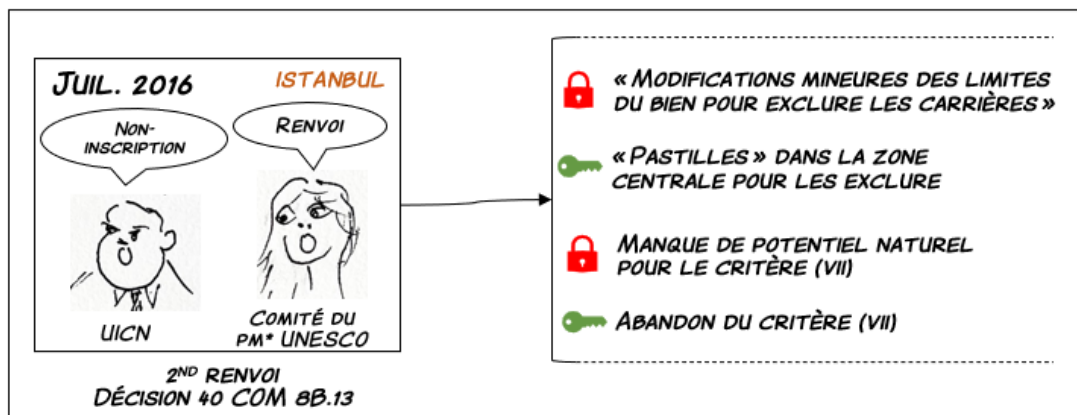
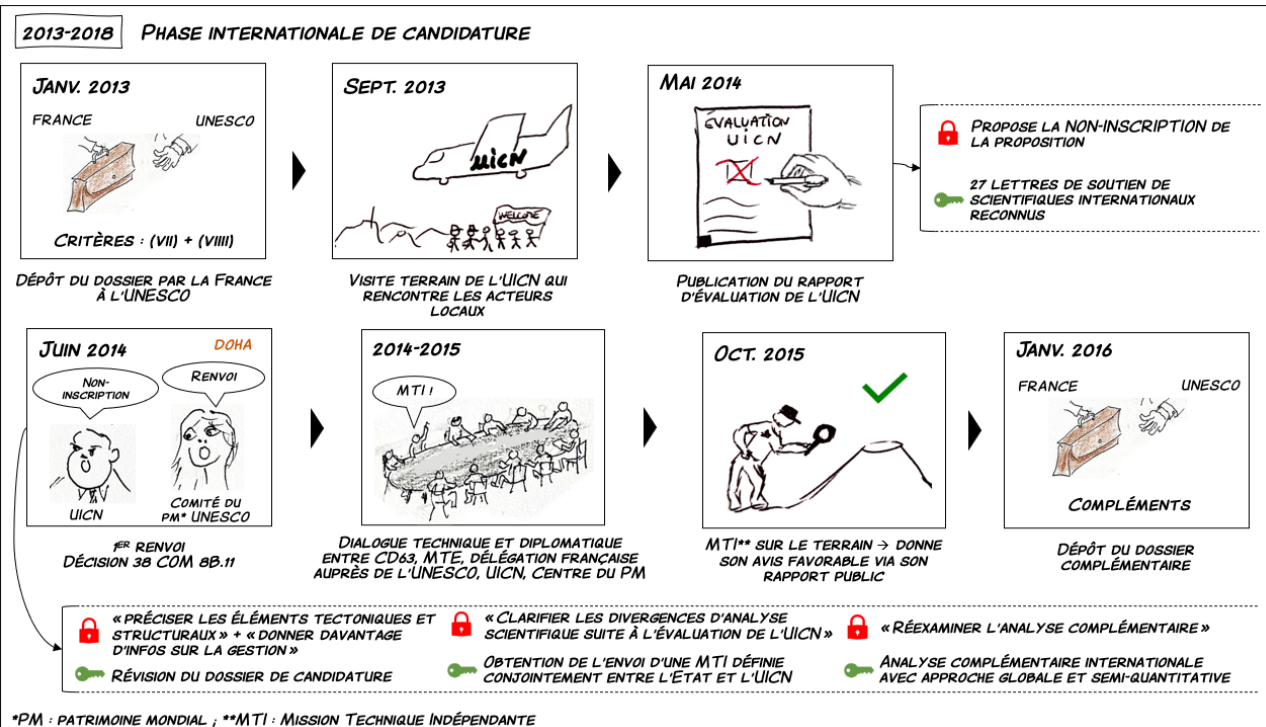
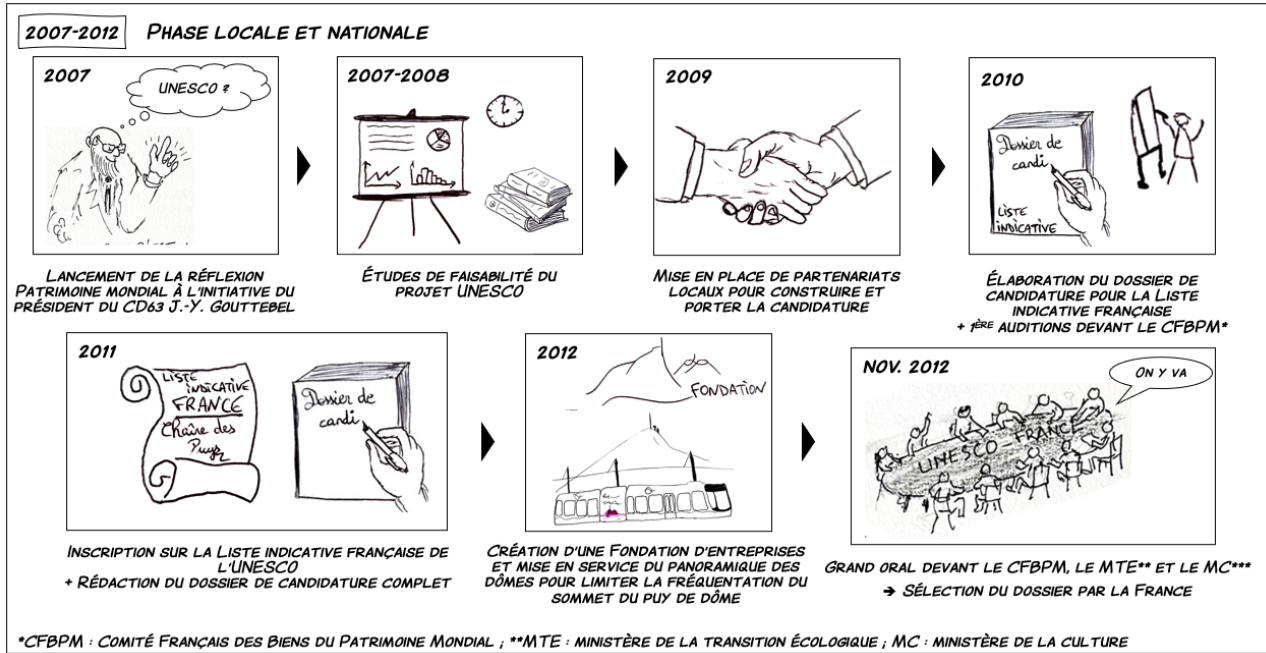


Figure 3. L’histoire illustrée du Haut lieu tectonique Chaîne des Puy s – faille de Limagne
(c) Chapitre 3 – « Construction moderne d’objets patrimoniaux »

Réalisé par : Vivien Scelles avec appui artistique de Pierre Cappicot, 2022

Sources : (Boivin et al., 2017) ; (CD63, 2019a) ; (CD63, 2019c) ; (CD63, 2020a) ; (Michelin, 2022) ; (Vebret & Therme, 2020)

(d) Chapitre 4 – « Reconnaissance internationale de l'exceptionnalité »



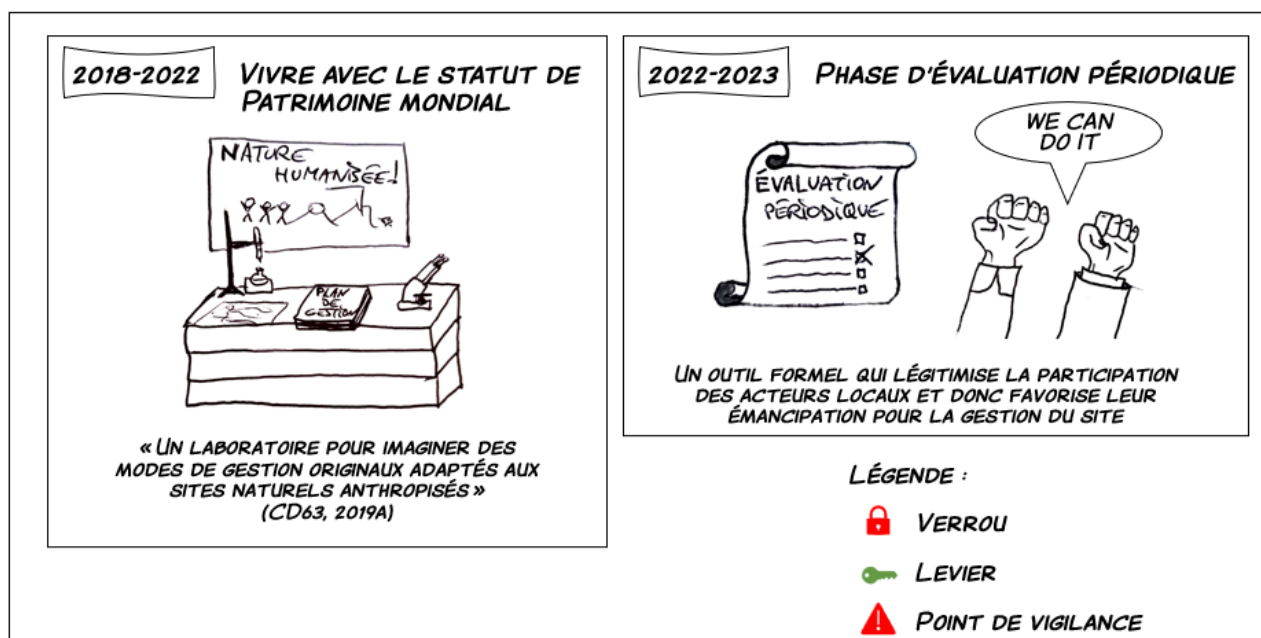
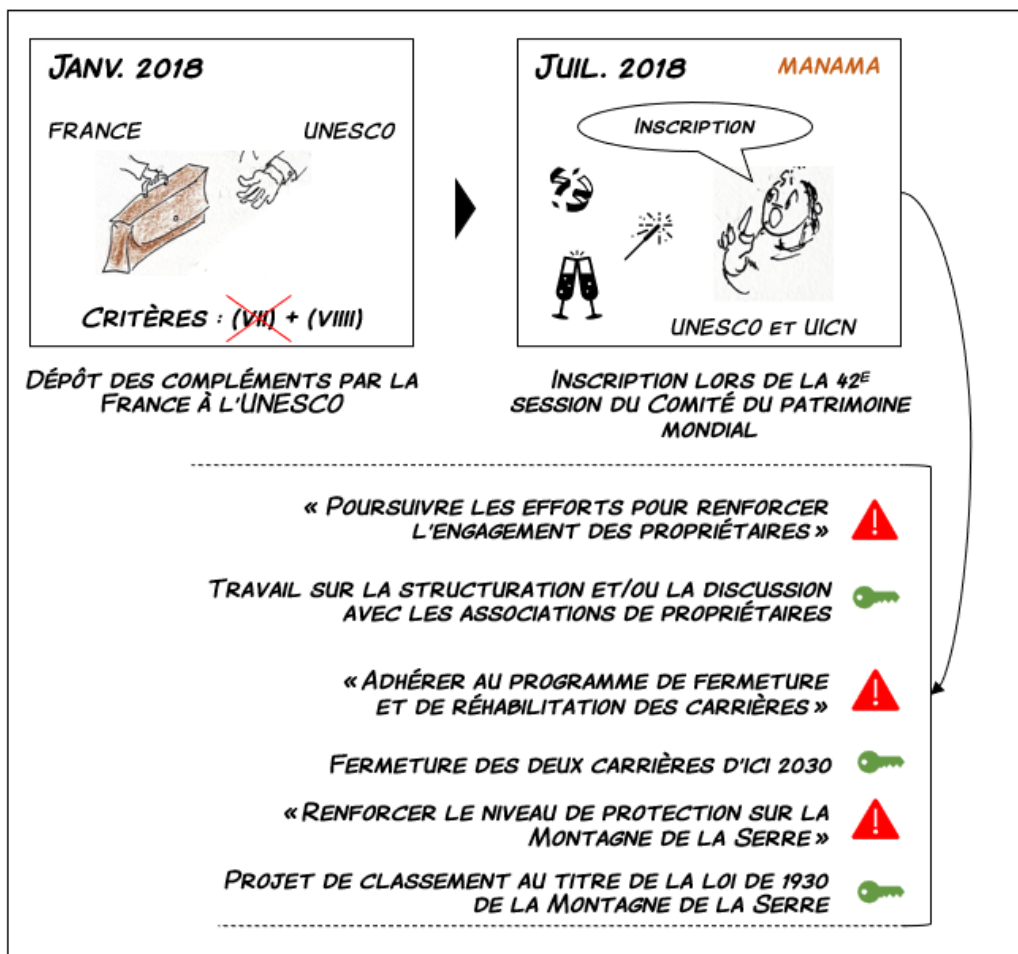


Figure 3. L’histoire du Haut lieu tectonique Chaîne des Puys – faille de Limagne (d) Chapitre 4 – « Reconnaissance internationale de l’exceptionnalité »

Réalisé par : Vivien Scelles avec appui artistique de Pierre Cappicot, 2022

Sources : (CD63, 2016) ; (CD63, 2019c) ; (CD63 & Iris Interactive©, 2022) ; (Vebret & Therme, 2020)

Le dossier est renvoyé une seconde fois en **2016** malgré cet avis favorable de la MTI et des précisions fournies sur la valeur tectono-volcanique du bien et la gestion. Des leviers ont permis au CD63 de résoudre les verrous issus de ces deux renvois.

Le dossier est finalement accepté en **2018** avec l'apport de nouveaux compléments d'information. Le HLTCPFL entre alors au patrimoine mondial de l'UNESCO. Des points de vigilance sont tout de même formulés par le Comité auxquels les gestionnaires doivent remédier.

Ces différentes étapes permettent de comprendre en quoi la première évaluation périodique de ce site est à fort enjeu. La candidature a été renvoyée à deux reprises et a nécessité des concessions avec notamment l'abandon d'un des critères retenus par les gestionnaires. L'approfondissement du dialogue entre la France et l'UICN, recommandé par le Comité après le premier renvoi de 2014, a grandement contribué à favoriser cette inscription. De plus, les porteurs de cette candidature se sont engagés à développer des partenariats avec d'autres sites, inscrits au patrimoine mondial ou candidats, dont les problématiques de gestion sont similaires. Ils ont également la volonté d'utiliser cet exercice formel comme un outil aidant à l'orientation stratégique de gestion du site pour les prochaines années.

1.3. Porteur d'une dynamique territoriale

1.3.1. Une gouvernance formalisée comme partenariale qui a besoin d'être relancée

Cette candidature au patrimoine mondial a été construite de façon originale car elle a été portée du début à la fin par une collectivité locale, le CD63 – qui a notamment contractualisé un partenariat durable avec les universités et grandes écoles clermontoises. Aucun bureau d'étude indépendant n'a été appelé comme c'est souvent le cas dans ce type de candidature. L'inscription de ce site est donc le fruit de plusieurs années d'intense collaboration entre les différents acteurs du territoire.

De plus, une étroite collaboration entre le CD63 et le PNRVA d'une part et l'État d'autre part permet de disposer de « tous les leviers nécessaires pour agir » (CD63, 2019a). Elle est appuyée par une gouvernance qui a été pensée comme mutualisée et partenariale avec les autres parties prenantes locales.

La composition des instances et parties prenantes de la gouvernance du site, telle que pensée actuellement, est illustrée en Fig. 4. Voici leurs rôles respectifs et les liens qui les unissent (CD63, 2020a) :

Commission locale

Il s'agit de l'instance de concertation permettant la transmission des informations entre les différentes parties prenantes du projet UNESCO. Elle est composée des collectivités du territoire et leurs groupements, des représentants des propriétaires terriens du site, des acteurs socio-économiques, d'associations et des représentants des usagers. Elle est présidée par l'État à travers le Préfet du Département dont l'animation est partagée avec le CD63 et le PNRVA. La commission locale se réunit une à deux fois par an, ses membres émettent alors des préconisations quant à la mise en œuvre et l'évolution des documents et opérations de gestion.

Comité exécutif

Instance de décisions, il regroupe les acteurs publics listés en Fig. 4 qui se prononcent sur les grandes orientations des actions de gestion du site, les évolutions du Plan de gestion, les plans de financement, etc.

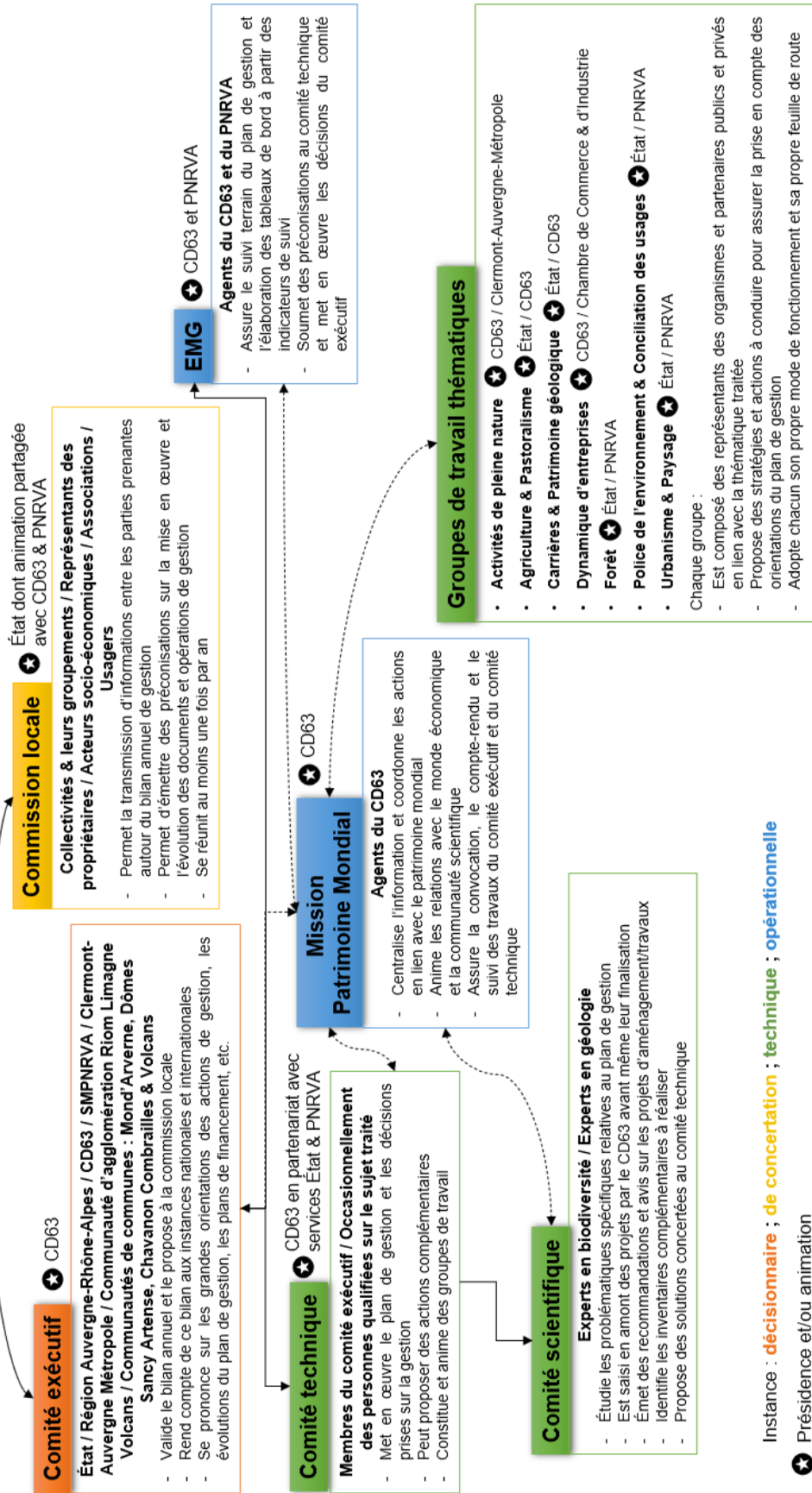


Figure 4. Instances et parties prenantes de la gouvernance pensée pour le HLTCPFL

Réalisé par : Vivien Scelles, 2022

Sources : (CD63, 2019a) ; (CD63, 2020a)

Comité technique

Il est composé des mêmes membres que le Comité exécutif qui peuvent être rejoints occasionnellement par des experts qualifiés pour le sujet traité. Véritable appui administratif et technique du Comité exécutif et de la Commission locale, il est chargé de mettre en œuvre le Plan de gestion et les décisions prises sur la gestion.

Comité scientifique

Instance technique créée en 2017, il regroupe des spécialistes en biodiversité rejoints par des spécialistes en géologie en 2020. Ce comité émet des recommandations, sous demande du CD63, au cours de la mise au point des projets de gestion – notamment des projets d'aménagement et de travaux.

Groupes de travail thématiques

Ces groupes proposent des stratégies et actions à conduire pour assurer la prise en compte des orientations du Plan de gestion selon sept thématiques : « agriculture et pastoralisme », « carrières et patrimoine géologique », « forêt », « police de l'environnement et conciliation des usages », « activités de pleine nature », « urbanisme et paysage » et « dynamique d'entreprises ». Le suivi et la coordination de ces groupes de travail sont assurés par le Comité technique. Chaque groupe a son propre mode de fonctionnement et est composé de représentants en lien avec le thème. Ils rendent compte de leurs travaux auprès du Comité exécutif et de la Commission locale.

Les différentes parties prenantes du site se partagent la présidence et/ou l'animation de chacune de ces instances de gouvernance – Fig. 4. L'objectif est de développer une vision commune et de disposer d'outils de dialogue facilement mobilisables. Cette gouvernance particulière repose sur un Plan de gestion « porteur d'un véritable projet de territoire » (CD63, 2020b).

Nous devons donc prendre appui sur cette organisation pour la réalisation de l'évaluation périodique car elle permettra de faciliter la mise en place d'une concertation entre acteurs impliqués.

Cependant, la gouvernance de ce site a besoin d'être relancée. Aujourd'hui, le Comité exécutif ne se réunit pas, le dialogue entre les instances techniques/scientifiques comme les universités et les instances opérationnelles peut être renforcé en suscitant par exemple davantage d'intérêt pour l'opérationnalisation des recherches scientifiques. Les temps de concertation et d'échange ont été aussi perturbés par la pandémie COVID-19 – l'actuel Plan de gestion a notamment été construit durant cette période.

Ainsi, le travail sur l'évaluation périodique doit nous permettre de répondre à ce besoin de relance. En effet, il nécessite que nous employons une concertation élargie et réfléchie avec les acteurs du site à travers un processus imposé et délimité dans le temps. À nous donc d'arriver à conjuguer à la fois la réalisation de cet exercice formel et la restructuration ou plutôt la réactivation de la gouvernance mise en place.

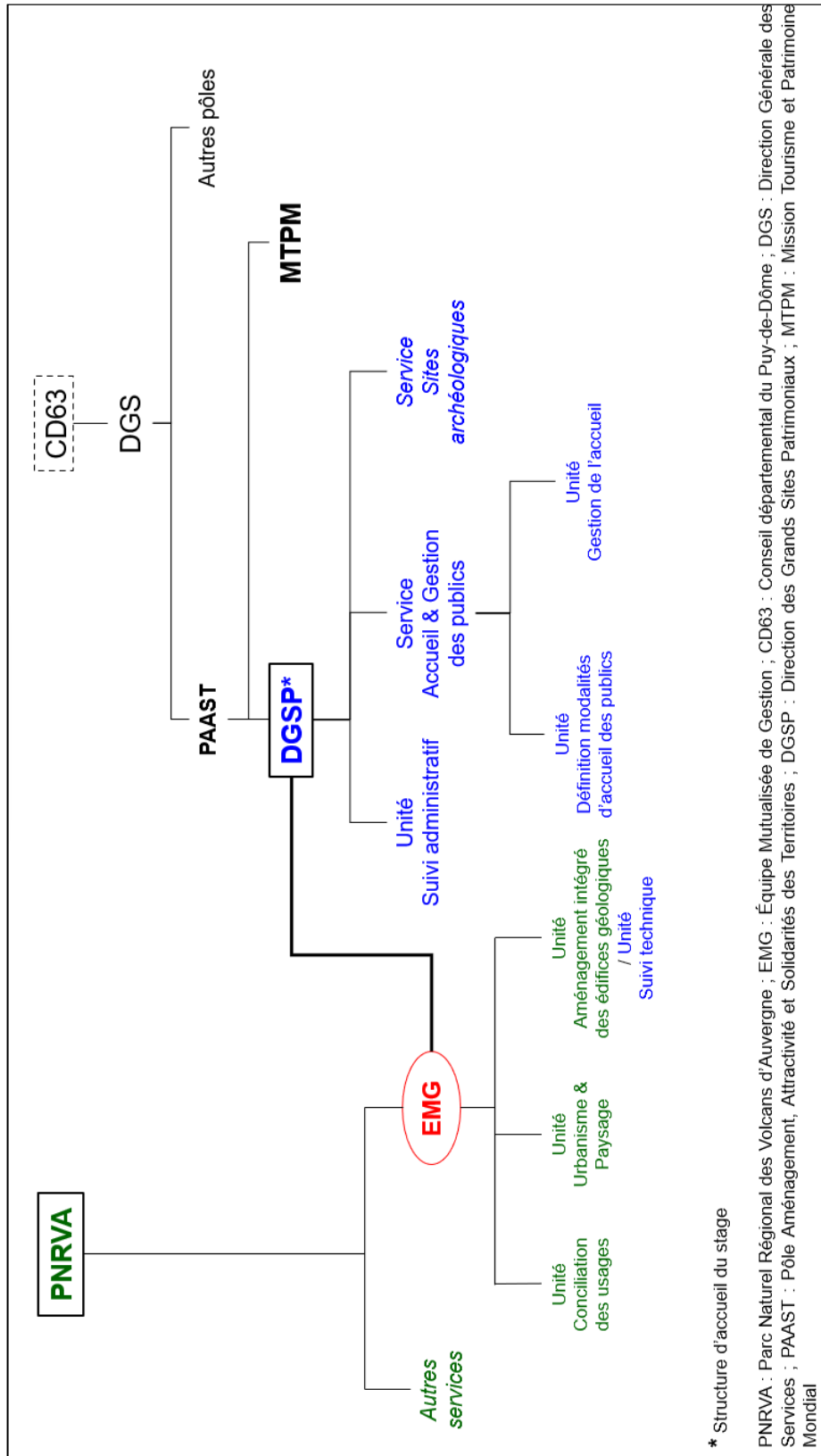


Figure 5. Place de l'EMG dans l'organigramme de gestion du HLTCPFL

Sources : (CD63, 2020a), (SMPNRVA & CD63, 2021), organigrammes du CD63 au 05/07/2021 et de la DGSP

1.3.2. Une gestion mutualisée entre le PNRVA et le CD63

L'UNESCO entend par *gestionnaires de sites* « des professionnels en charge direct de la conservation du patrimoine et de la gestion des biens du patrimoine mondial » (UNESCO/WHC, n.d.). Une particularité du HLTCPL est que sa gestion est en réalité une cogestion – bien que le CD63 porte la responsabilité de la gestion vis-à-vis du Centre du patrimoine mondial (CD63, 2020a).

L'Équipe Mutualisée de Gestion

Le PNRVA s'est doté en 2015 d'une cellule de suivi terrain dont la mission est de conduire des actions de gestion de la fréquentation, de l'agriculture, de la sylviculture et de l'environnement. Elle a accompagné le CD63 durant la phase de candidature au patrimoine mondial. En 2019, en réponse au besoin de renforcer la présence auprès des acteurs du territoire, le CD63 et le PNRVA ont décidé de transformer cette cellule de suivi en une Équipe Mutualisée de Gestion (EMG) (CD63, 2020a).

Opérationnelle dès 2020, elle rassemble une dizaine d'agents du CD63 et du PNRVA – dont les rôles et la structure de tutelle sont présentés en Annexe 1 – et assure diverses missions pour la mise en œuvre du Plan de gestion commun aux périmètres UNESCO et Grand Site de France (SMPNRVA & CD63, 2021). L'EMG travaille en coordination étroite avec la Direction des Grands Sites Patrimoniaux (DGSP), organisme d'accueil du stage.

La Direction des Grands Sites Patrimoniaux

La DGSP est une direction du CD63 qui assure la mise en œuvre de plusieurs projets départementaux sur : le HLTCPL UNESCO ; la Chaîne des Puys – puy de Dôme Grand Site de France ; le plateau de Gergovie et sites arvernes associés. Ces trois grands sites relèvent de problématiques et enjeux communs.

L'organigramme de la gestion du HLTCPL est présenté en Fig. 5. L'EMG est un service à la fois du PNRVA et de la DGSP. Certains de ses agents sont affiliés à la DGSP bien qu'ils travaillent sous l'égide du PNRVA, dans le cadre d'une convention de mise à disposition partielle.

La gestion du site UNESCO – et du site GSF – sont donc sous la responsabilité du CD63 via la DGSP. Cependant, elle se fait en *coopération* – différentes tâches, même objectif – voire en *collaboration* – même tâche, même objectif – avec l'EMG et en *coordination* – différents objectifs – avec le PNRVA.

Ainsi, le HLTCPL se veut porteur d'une dynamique d'une part territoriale, à l'échelle locale, et d'autre part plus large. En effet, le travail qui y est mené explore et utilise l'ambiguïté entre l'universalité que confère le statut Patrimoine mondial et la spécificité d'un territoire local naturel porté par une population et une histoire « autochtones » pour construire des modalités de gestion originales.

PARTIE 1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA MISSION

2. L'évaluation périodique d'un site naturel, le garant de sa patrimonialisation ? – État de l'art

Qu'entend-on réellement par « évaluation » ? De Ketele (2010) affirme qu'elle consiste à « recueillir un ensemble d'informations et [à le] confronter à un ensemble de critères pour attribuer une signification aux résultats de cette confrontation ». Cela permet une « prise de décision cohérente avec la fonction visée par l'évaluation ». De quelle fonction s'agit-il ? De Ketele (2010) en identifie trois : l'*évaluation d'orientation*, « évaluer pour orienter une nouvelle action à entreprendre » ; l'*évaluation formative*, « évaluer pour améliorer une action en cours » et l'*évaluation certificative*, « évaluer pour certifier socialement une action considérée comme terminée ».

Apparentée à une politique publique, l'évaluation périodique de l'UNESCO viserait donc « à produire des connaissances en vue [...] d'apprécier [sa] valeur [...], notamment quant à ses effets, et, pour les décideurs, de les aider à en améliorer sa pertinence, son efficacité, son efficience, sa cohérence et ses impacts » (Fouquet, 2013).

Que chercherait-elle à évaluer ? Dans la première page de sa *Convention*, l'UNESCO constate une dégradation du patrimoine naturel (UNESCO, 2021). À travers ce texte, elle préconise aux États membres de « singulariser le patrimoine naturel » pouvant prétendre à une valeur exceptionnelle pour l'Humanité (Chenevez & Novello-Paglianti, 2014). Cette évaluation n'occuperait-elle alors que le rôle d'arbitre dans la patrimonialisation ? Ne s'agirait-il pas plutôt d'un moyen qui, par ses qualités propres, permet au site naturel d'attester de sa valeur patrimoniale ? Ainsi, l'évaluation périodique ne serait-elle pas le garant de la patrimonialisation d'un site naturel inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO ? Telle est la question discutée dans cet état de l'art.

2.1. L'évaluation périodique selon l'UNESCO

2.1.1. Qu'est-ce que l'évaluation périodique ?

Pour comprendre ce que l'UNESCO entend par « évaluation », il convient de consulter sa politique d'évaluation (UNESCO, 2015a), révisée cette année (UNESCO, 2022). L'évaluation y est définie comme ayant pour objet « d'apprécier [...] une activité, un projet, un programme, une stratégie » (Art. 8 UNESCO, 2015a). Pour y parvenir, elle « doit fournir [...] des renseignements [...] qui permettent d'intégrer en temps voulu les conclusions, recommandations et enseignements dans le processus décisionnel des organisations et parties prenantes » (Art. 7 UNESCO, 2022). Elle s'appuie sur des principes que sont entre autres l'impartialité, la transparence, l'équité et la participation (Art. 14 UNESCO, 2015a) auxquels sont ajoutées l'indépendance et la crédibilité (Art. 6 UNESCO, 2022).

Quel est alors le but de cette évaluation ? L'Organisation s'en sert pour « donner des preuves crédibles de l'efficacité de son action et justifier ses résultats » (Art. 4 UNESCO, 2015a). Elle lui est donc utile pour « contribuer à l'obligation redditionnelle, l'apprentissage et la prise de décisions fondées sur des données » (Art. 1 UNESCO, 2022). Pour atteindre cet objectif, l'accent est mis sur l'importance de la communication autour de l'évaluation (Art. 36 UNESCO, 2015a ; Art. 48 UNESCO, 2022).

Qu'en est-il de l'évaluation périodique ? Il s'agit tout d'abord d'une obligation statutaire de la *Convention du patrimoine mondial* (Art. 29 UNESCO, 2021) qui exige la soumission de Rapports périodiques. Ils correspondent concrètement à des questionnaires en ligne composés de deux sections.

Chaque année, une des grandes régions définies par l'UNESCO doit soumettre au Centre du patrimoine mondial un Rapport périodique par bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial. L'ordre de passage des régions est toujours le même d'un cycle à l'autre. Six phases se succèdent lors de l'évaluation périodique – Fig. 6.

PARTIE 1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA MISSION

Les régions rédigent leurs Rapports, puis les soumettent au Centre (1)⁴ qui rédige alors des rapports régionaux qu'il soumet au Comité du patrimoine mondial (2). Celui-ci les examine et émet des recommandations (3). Puis, les Organisations consultatives – UICN pour les biens naturels, ICOMOS pour les biens culturels – formulent des Plans d'action régionaux qui définissent les stratégies, priorités et objectifs pour la mise en œuvre de la *Convention* (4). Les États parties appliquent alors ces Plans d'action (5). Enfin, le cycle se termine par une phase de réflexion (6), d'un à deux ans, sur l'évaluation périodique en tant que telle (UNESCO/WHC, 2019).

Quatre objectifs principaux sont énoncés par l'UNESCO (§201 UNESCO/WHC, 2021) : fournir « a) une estimation de l'application de la *Convention* par l'État partie ; b) une estimation du maintien au cours du temps de la VUE⁵ des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial ; c) des informations à jour sur les biens [...] ; d) un mécanisme pour la coopération régionale et l'échange [...] entre les États parties ». Ainsi, l'évaluation périodique se veut une « activité de réflexion et de collaboration et non un test de performance » (UNESCO/WHC, 2019).

2.1.2. À la croisée des chemins entre « évaluation », « contrôle-sanction », « audit » et « contrôle de gestion » ?

Après avoir vu ce qu'entend l'UNESCO par « évaluation », il convient de s'interroger sur la véritable nature de l'évaluation périodique. Est-ce seulement une évaluation comme définie précédemment et comme l'ont décrit Hockings *et al.* (2008), qui « consiste à passer en revue les résultats des activités réalisées et à déterminer si [elles] ont produit les résultats espérés » ?

En s'intéressant à l'évaluation des politiques publiques, Fouquet (2013) distingue l'évaluation du « contrôle-sanction », de « l'audit » et du « contrôle de gestion ». Le premier « vérifie la conformité aux règles obligatoires et entraîne, en cas de non-respect, une sanction ». L'évaluation périodique n'est donc pas présentée par l'UNESCO comme un « contrôle-sanction » mais peut amener à l'exclusion du site évalué de la Liste ou du Réseau mondial de Réserves de biosphère (RB) (Price *et al.*, 2010 ; Chenevez & Novello-Paglianti, 2014).

L'audit consiste à « réduire les risques encourus par une organisation [...] et dont les conséquences sont des recommandations suggérées au commanditaire » (Fouquet, 2013). Or, le processus d'évaluation périodique amène lui aussi à des recommandations après soumission via les Rapports régionaux. Ainsi, il pourrait s'apparenter en partie à un audit.

Enfin, le contrôle de gestion vise à « suivre la mise en œuvre et la réalisation des actions programmées ; [...] et l'analyse des écarts se conduit dans un dialogue de gestion » (Fouquet, 2013). Une fois encore, le suivi du site et des activités mises en place fait partie des attributions de l'évaluation dont il est question ici.

In fine, l'évaluation périodique de l'UNESCO remplit de nombreux critères qui permettent de la qualifier à la fois d'« évaluation », mais aussi, en certains points, de « contrôle-sanction », d'« audit » et de « contrôle de gestion ». Fouquet (2013) définit l'évaluation comme une optimisation de la politique « en analysant les écarts entre [...] les résultats qui en sont attendus pour répondre aux besoins [de la société] et [...] les résultats qui ont été obtenus ».

Un Rapport périodique compare, en quelque sorte, la situation actuelle du bien et son évolution depuis le précédent Rapport ou depuis l'inscription en cas de première soumission.

⁴ (X) fait référence aux grandes étapes présentées en Fig. 6.

⁵ Pour une définition exacte de la Valeur Universelle Exceptionnelle, voir §49 (UNESCO/WHC, 2021).

PARTIE 1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA MISSION

2.1.3. Une évaluation formative et pas seulement certificative ou d'orientation

Au-delà de sa nature finalement multiple, l'évaluation périodique en tant qu'« évaluation » peut revêtir différents aspects. Le docteur en psychopédagogie De Ketele (2010) définit trois évaluations⁶. L'évaluation périodique peut donc être apparentée à l'*évaluation d'orientation* car « a pour fonction de préparer une nouvelle action », à savoir la période suivant sa réalisation et allant jusqu'à sa prochaine réalisation, six ans plus tard. Elle peut aussi l'être à l'*évaluation certificative* pour laquelle « l'erreur est sanctionnée [...] puisque l'apprentissage est censé être terminé ». Or, l'évaluation périodique est aussi « centrée sur l'identification de ce qui est déjà acquis », à savoir les résultats des précédents Rapports périodiques du même site qui permettent donc que « le statut de l'erreur change puisque son identification et le travail sur celle-ci est moteur de l'apprentissage ». Ceci est ce que De Ketele (2010) définit comme l'*évaluation formative*, « un processus qui doit permettre de prendre des décisions pour améliorer l'action ». L'évaluation ne se limite donc pas à être certificative, « centrée sur la production de messages », mais est aussi formative, portant « sur les ressources à acquérir pour les produire ».

Cependant, l'évaluation périodique tente de se détacher de sa nature purement évaluative, notamment par l'incorporation dans le Troisième Cycle du chapitre 14 qui permet de présenter des exemples de bonnes pratiques mises en place (UNESCO/WHC, 2019). Ainsi, elle s'éloignerait des « pratiques évaluatives » définies par Fouquet (2013) qui « en supprimant [...] la subjectivité de l'humain, tendent à disqualifier les compétences créatives et analytiques des personnes ». Elle essaierait également de s'affranchir de la « vision mécaniste » d'une action entraînant des effets en n'omettant pas la complexité du réel identifiée comme « les jeux d'acteurs, l'évolution des contextes et des besoins et le rôle des perceptions subjectives de l'action » (Fouquet, 2013).

Finalement, l'évaluation périodique de l'UNESCO rejoint le concept de « gestion adaptative » en restant attentive à l'évolution des conditions existantes – bien qu'elle corresponde à un bilan à un instant t – et visant l'amélioration permanente (Hockings *et al.*, 2008 ; UNESCO *et al.*, 2012).

2.2. L'évaluation périodique de sites naturels inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, une spécificité ?

2.2.1. Comparaison entre sites naturels du patrimoine mondial de l'UNESCO, Géoparcs mondiaux UNESCO et Grands Sites de France

Le HLTCPFL est inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO en tant que site naturel. Or, la zone du site est également pour une grande partie sous labellisation « Grand Site de France » (GSF), acquise en 2008 puis étendue en 2021. De plus, la proposition d'inscription avait insisté sur le caractère géologique du site – critère (viii), ce pourquoi l'UICN avait conseillé pour le HLTCPFL de suivre une démarche de classement en tant que Géoparc mondial UNESCO (UGG). En quoi les évaluations de ces trois distinctions diffèrent-elles ?

a) Que sont les UGG et les GSF ?

L'UNESCO définit les UGG comme un « mécanisme unique de coopération internationale visant à préserver des sites d'une valeur géologique internationale » (Art. 4 UNESCO, 2020). Ils correspondent à « la présentation, l'interprétation et l'utilisation durable du patrimoine géologique » (Pásková & Zelenka, 2018). Il s'agit ainsi d'un label de qualité délivré et contrôlé par l'UNESCO.

⁶ Voir paragraphe introductif de PARTIE 1 §2.

Tableau 1. Comparaison des critères d'éligibilité à la certification de trois outils de patrimonialisation de sites naturels : site du patrimoine mondial de l'UNESCO, Géoparc mondial UNESCO, Grand Site de France

	Site naturel du patrimoine mondial de l'UNESCO	Géoparc mondial UNESCO	Grand Site de France
Critères pour certification	<p>Ayant une VUE du point de vue esthétique, scientifique, de la conservation ou de la beauté naturelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Monument(s) naturel(s) • Formation(s) géologique(s) et zone(s) délimitées • Site(s) ou zone(s) naturelle(s) délimitée(s) <p>Répondant à au moins l'un des 4 critères : (vii), (viii), (ix), (x)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Espace géographique unifié avec frontière clairement définie • Valorisation du patrimoine géologique en lien avec le patrimoine naturel et culturel • Organe de gestion reconnu par la législation nationale • Participation des communautés locales • Protection juridique des sites géologiques antérieure à la candidature 	<ul style="list-style-type: none"> • Caractéristiques d'un « Grand Site » : classé au titre de la Loi de 1930 ; qualités paysagères, naturelles et culturelles ; accueillant un large public • Mise en œuvre d'un projet de conservation, de gestion & de mise en valeur répondant aux principes du DD • Organisme de gestion partenariale
Références	<i>Art. 2 §45 (UNESCO/WHC, 2021)</i>	<i>§3 Annexe 2 (UNESCO, 2015b)</i>	<i>Art. 3 (MTE, 2011)</i>

Tableau 2. Comparaison des évaluations de trois outils de patrimonialisation de la nature : site naturel du patrimoine mondial de l'UNESCO, Géoparc mondial UNESCO et Grand Site de France

Caractéristiques de l'évaluation	(a) Site naturel du patrimoine mondial de l'UNESCO	(b) Géoparc mondial UNESCO	(c) Grand Site de France
Nom	« Évaluation périodique »	« Revalidation »	« Renouvellement »
Étapes	<ol style="list-style-type: none"> 1) Soumission d'un Rapport périodique 2) Rédaction d'un rapport régional 3) Examen et recommandations 4) Formulation d'un Plan d'action 5) Application du Plan d'action 6) Phase de réflexion 	<ol style="list-style-type: none"> 1) Soumission d'un résumé 2) Remise d'un rapport d'étape 3) Envoi d'évaluateurs 4) Soumission du rapport d'évaluation 5) Délivrance du résultat 6) Retrait possible du statut d'UGG 	<ol style="list-style-type: none"> 1) Demande de labellisation 2) Instruction au niveau local 3) Examen au niveau central 4) Envoi d'évaluateurs 5) Avis du Réseau des GSF 6) Décision dans les 6 mois 6bis) Rédaction d'un rapport d'activité tous les ans
Durée	6 ou 7 ans	2 ou 4 ans	6 ans (label) 1 an (rapport d'activité)
Acteur en charge de la validation	Comité du patrimoine mondial	Conseil des UGG	Ministère de la Transition écologique (MTE)
Sanction possible	Exclusion de la Liste du patrimoine mondial	Suspension ou retrait du label ; Exclusion du Réseau des UGG	Suspension ou retrait du label ; Exclusion du Réseau des GSF
Nombre d'acteurs mentionnés	(8) État partie Point focal national Gestionnaire du site Centre du patrimoine mondial Comité du patrimoine mondial UICN Centre de catégorie 2 Bureau hors-siège UNESCO	(4) Gestionnaire du site Secrétariat de l'UNESCO Conseil des UGG Bureau des UGG Évaluateurs	(9) Gestionnaire du site Préfecture / Préfet MTE / ministre DREAL CDNPS CSSPP CGEDD Inspection générale Réseau des GSF

C'est à travers l'analyse des spécificités de la gestion de la durabilité des UGG que Pásková & Zelenka, (2018) ont étudié ce processus d'évaluation. Ces chercheurs tchèques se sont appuyés sur l'importance du géotourisme au sein des UGG, défini comme du « tourisme basé sur une expérience d'exploration du patrimoine de la Terre au sein des géosites ». Ces « géosites » correspondent à des « sites [...] incluant des phénomènes qui fournissent des informations sur le développement, l'ancienne vie ou les formations et processus actuels de la Terre ». Or, cette définition n'est pas sans rappeler celle du critère (viii) de sélection de la Liste du patrimoine mondial : « être des exemples [...] représentatifs des grands stades de l'histoire de la Terre, y compris le témoignage de la vie, de processus géologiques en cours dans le développement des formes terrestre » (§77 UNESCO/WHC, 2021).

« Site classé de grande notoriété et de forte fréquentation auquel a été attribué par l'État le label Grand Site de France », telle est la définition donnée par le Ministère de la Transition écologique (MTE) pour le GSF. Sachant qu'un site classé est un « lieu dont le caractère exceptionnel a justifié une mesure de protection [...] dans l'objectif de conserver les caractéristiques du site et de le préserver de toute atteinte grave » (MTE, 2011). Les GSF sont « avant tout des paysages [...] remarquables, emblématiques », dotés d'un « caractère exceptionnel, unique, singulier [et] vivant », d'une « personnalité propre », en résumé : d'un « esprit des lieux » (RGSF, 2014). Comme le fait l'UNESCO dans sa définition de la VUE, le caractère inestimable pour les sociétés est évoqué ici par la « valeur d'intérêt général et donc d'exemplarité pour la société française » (RGSF, 2014). Finalement, à l'instar des sites naturels du patrimoine mondial et des UGG, les GSF « sont plus que des lieux à la beauté remarquable et à l'immense valeur, [...] ils sont des territoires où vivent et travaillent des personnes » (Para & Vourc'h, 2011). Cependant, la recherche d'un équilibre entre protection et ouverture au public semble davantage mise en avant dans le cadre des GSF (Para & Vourc'h, 2011 ; RGSF, 2014 ; Tab. 1).

b) Les processus de « revalidation » d'un UGG et de « renouvellement » d'un GSF, plus certificatifs que l'évaluation périodique ?

Les processus d'« évaluation périodique », de « revalidation » et de « renouvellement » - respectivement des sites naturels inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO, des UGG et des GSF - sont étudiés afin d'être comparés. Ils sont schématisés en Fig. 6, 7 et 8. Le Tab. 2 dresse une comparaison entre ces trois processus d'évaluation tandis que le Tab. 3 permet de comparer ces outils de patrimonialisation de sites naturels⁷.

Tout d'abord, leurs noms diffèrent. Cela peut s'expliquer par leur nature. « Géoparc mondial UNESCO » et « Grand Site de France » sont des labels tandis qu'être site naturel du patrimoine mondial ne correspond pas à une labellisation mais plus à une appellation (UNESCO/WHC, n.d.). Pour les deux premiers cités il s'agit donc de conserver cette identification particulière tandis que l'effort est davantage axé sur la conservation d'une VUE dans le cas des sites naturels du patrimoine mondial. Il est à noter néanmoins que malgré la non-utilisation officielle par l'UNESCO du terme « label Patrimoine Mondial », certains auteurs le désignent comme tel (Reser & Bentrupperbäumer, 2005 ; Chenevez & Novello-Paglianti, 2014 ; Vlès & Clarimont, 2016). Le parti pris ici est d'adopter la vision officielle pour laquelle il n'est jamais mentionné « label » (UNESCO, 2021 ; UNESCO, n.d. ; UNESCO/WHC, 2021).

Six étapes sont ressorties pour chacun des processus – Tab. 2. À partir de celles-ci, de grandes phases sont identifiées. Tout d'abord, les gestionnaires de sites doivent se plier à une phase de **dépôt de document officiel** – Rapport périodique pour « a »⁸, résumé pour « b » et demande de labellisation pour « c ». Puis, un **bilan du site** est identifié dans les trois processus – 2a, 2b, 2c⁹. L'**analyse du site** est ensuite réalisée à l'échelon local/régional – 3a, 2b, 6bis c. Les similitudes explicites s'arrêtent là.

⁷ Pour la discussion autour de la notion de patrimonialisation de la nature, voir PARTIE 1 §2.3.

⁸ Les lettres minuscules font référence au site naturel du patrimoine mondial (« a »), à l'UGG (« b ») et au GSF (« c »).

⁹ Les chiffres font référence au numéro de l'étape de l'évaluation dans le Tab. 2.

PARTIE 1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA MISSION

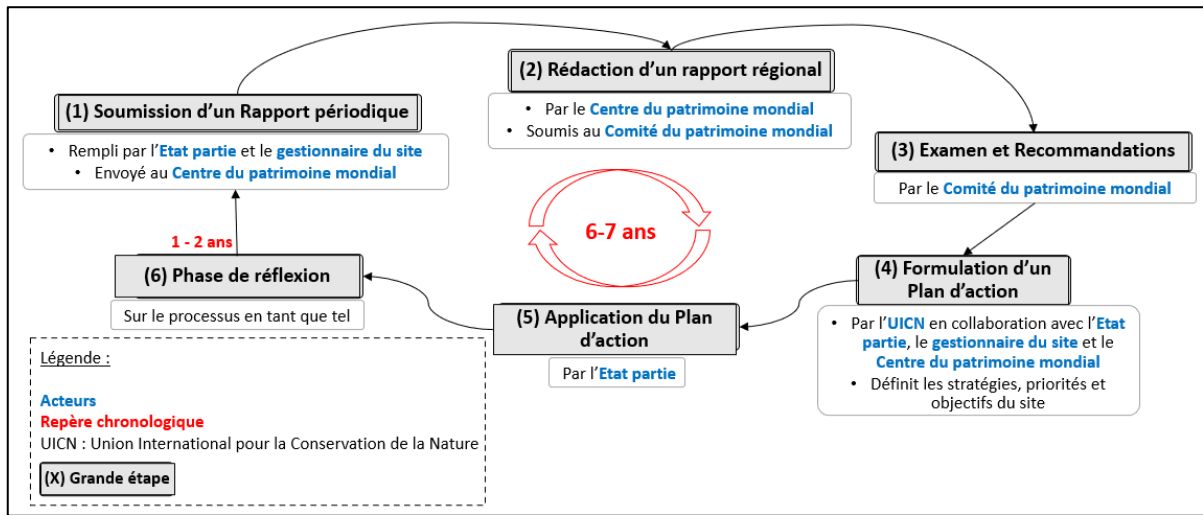


Figure 6. Le processus « d'évaluation périodique » d'un site naturel inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO (inspiré de UNESCO/WHC, 2019)

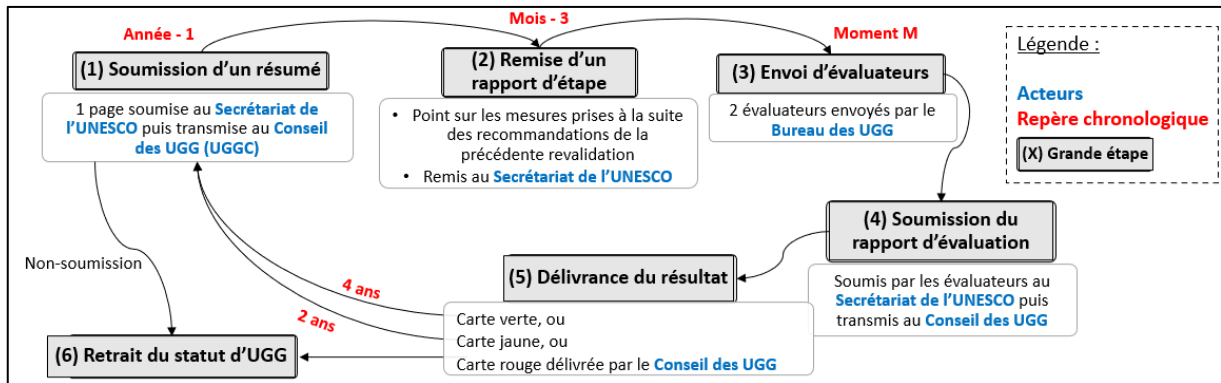


Figure 7. Le processus de « revalidation » d'un Géoparc mondial UNESCO (inspiré de l'Annexe 2 de UNESCO, 2015b)

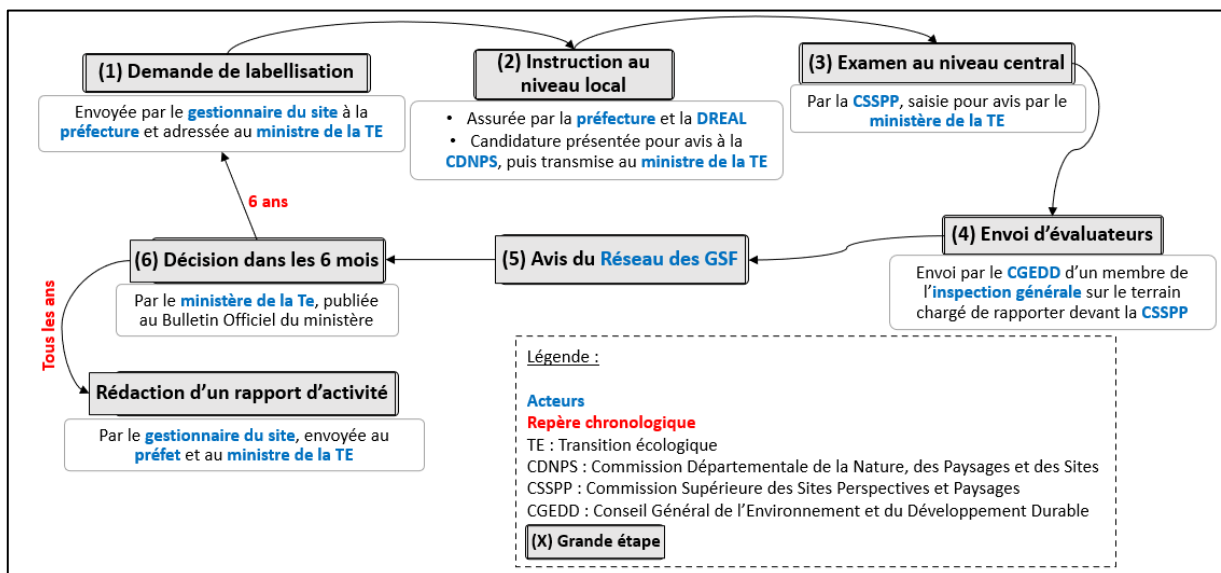


Figure 8. Le processus de « renouvellement » d'un Grand Site de France (inspiré de l'Art.4 de MTE, 2011)

En effet, la **phase d'application** présente dans l'évaluation périodique d'un site naturel du patrimoine mondial – 4a, 5a – ne semble pas existée dans les deux autres cas. À cela s'ajoute la **phase de réflexion** sur le processus en tant que tel – 6a – qui n'a pas lieu pour les UGG et les GSF. En revanche, ces derniers se rejoignent dans les phases d'**évaluation indépendante** à proprement dite avec l'envoi d'évaluateurs indépendants – 3b, 4c, d'**analyse de l'évaluation réalisée** – 4b, 5c – et de **bilan et résultat de l'évaluation** – 5b, 6c. En effet, l'évaluation périodique d'un site naturel du patrimoine mondial est réalisée par les gestionnaires eux-mêmes.

La distinction réalisée entre les différentes formes d'évaluation permet d'identifier de légères divergences entre les évaluations régulières de sites naturels, parfois issus d'une même organisation – Géoparc et patrimoine mondial. Une certaine hiérarchie peut alors être observée. Là où le GSF s'applique à l'échelle nationale, la dénomination UNESCO confère aux UGG et aux sites du patrimoine mondial une dimension internationale. Là où le label UGG se limite au monde géologique, la désignation Patrimoine mondial permet au site d'atteindre les sphères de la reconnaissance « universelle ». Cependant, tous à leur échelle évoquent l'« exceptionnalité » que doit revêtir le site.

Ainsi, il semble que l'évaluation périodique d'un site naturel du patrimoine mondial corresponde davantage à une évaluation formative. Elle se détache de celle plus certificative qu'exige l'existence d'un label dans les cas de la revalidation d'un UGG et du renouvellement d'un GSF.

2.2.2. Les intérêts de l'évaluation périodique

Toute évaluation apporte. Comme l'expriment Hockings *et al.* (2008), « les informations utilisées [par les gestionnaires de site] pour améliorer leurs propres performances peuvent servir pour rendre des comptes ou pour améliorer la façon dont les fonds et d'autres ressources sont allouées ». Trois principaux intérêts sont identifiés.

a) *Le respect d'un cadre réglementaire*

Reed & Eguny (2013), et avant eux Price (2002 ; *et al.*, 2010), se sont intéressés à l'évaluation périodique des RB de l'UNESCO. Le but des évaluations périodiques semble être de s'assurer que « les RB remplissent les trois fonctions pour lesquelles elles ont été désignées » (Price, 2002). Reed & Eguny (2013) vont plus loin en utilisant le terme de « conformité » pour parler du respect du *Cadre Statutaire* regroupant l'ensemble des critères pour pouvoir bénéficier de l'appellation RB. « Le Rapport périodique sert à améliorer la conformité des RB » et celle-ci est même qualifiée d'« objectif principal » (Reed & Eguny, 2013). En 2010, Price *et al.* dressent le constat que l'organe directeur du Programme sur l'Homme et la biosphère a utilisé la « carotte » en reconnaissant les sites respectant les critères mais qu'il n'a jamais eu recours au « bâton » pour encourager la soumission de Rapports périodiques. Ils suggèrent que les dernières étapes du processus d'évaluation soient plus strictement suivies. Reed & Eguny (2013) les rejoignent en insistant sur l'importance des auto-évaluations au sein des Rapports périodiques qui sont trop peu répandues à leur sens. Enfin, il ne faut pas oublier que la soumission de Rapports périodiques est directement inscrite comme obligation statutaire dans la *Convention* (Art. 29 UNESCO, 2021).

b) *L'accent mis sur la participation des acteurs*

Qu'importe le type de sites, l'UNESCO insiste tout d'abord sur la participation des acteurs, véritables « utilisateurs » du site. En premier lieu, leur identification est une « étape importante de la conception d'une évaluation » (Art. 47 UNESCO, 2022). Cette participation nécessite d'avoir une communication entre ces acteurs. Or, dans le cas de la valorisation d'un site inscrit au patrimoine mondial, « le premier obstacle à surmonter est la communication entre les nombreux acteurs » (Tommasi *et al.*, 2019). Les Italiens Tommasi *et al.* (2019) ont travaillé à la création de modèles tridimensionnels qui permettent une « interaction créative » entre experts, citoyens et autres parties

Tableau 3. Comparaison de trois outils de patrimonialisation de sites naturels : site du patrimoine mondial de l'UNESCO, Géoparc mondial UNESCO, Grand Site de France

	Site naturel du patrimoine mondial de l'UNESCO	Géoparc mondial UNESCO	Grand Site de France
Date	1972	1991 (Réseau européen créé en 2000 ; Réseau mondial créé en 2004)	1930 (Initié en 1906 (<i>République française, 1906</i>) ; Réseau créé en 2000)
Loi/Texte fondateur	Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (adoptée en 1972) (<i>UNESCO, 2021</i>)	Statuts du PIGG & Directives opérationnelles pour les UGG (<i>UNESCO, 2015b</i>)	Loi du 2 mai 1930 sur la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque (<i>République française, 1930</i>)
Label	Non, inscription sur la Liste du patrimoine mondial désignée comme une « appellation »	Oui, « UNESCO Global Geopark » créé en 2015 et renouvelable tous les 2 à 4 ans ; attribué par l'UNESCO	Oui, « Grand Site de France » créé en 2003 et renouvelable tous les 6 ans ; attribué par l'État
Niveau	International	International	National
Objectifs définis* et identifiés**	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel ▪ Développer la recherche scientifique ▪ Promouvoir la VUE ▪ Accroître la participation des populations locales et nationales à la protection et à la mise en valeur du patrimoine ▪ Développer la coopération entre États parties 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Protéger la valeur géologique pour promouvoir les sciences, l'éducation et la culture ▪ Favoriser un développement économique durable grâce au géotourisme ▪ Éduquer et sensibiliser à l'histoire de la Terre ▪ Promouvoir les liens entre richesses géologiques et autres aspects du patrimoine naturel et culturel ▪ Développer la coopération entre États 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Agir sur la matérialité comme sur l'immatérialité ▪ Générer un développement local durable ▪ Transmettre « l'esprit des lieux » ▪ Organiser de façon intelligente la fréquentation ▪ Protéger une valeur d'intérêt général et d'exemplarité ▪ Créer du lien, entretenir la cohésion sociale, contribuer à la transmission entre générations
But défini*	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Préservation du patrimoine naturel ▪ Éducation ▪ Sensibilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conservation et valorisation de sites d'importance géologique majeure dans l'histoire de la Terre ▪ Éducation 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Préservation et restauration de paysages fragiles et attractifs ▪ Promotion des valeurs du DD ▪ Équilibre entre protection, ouverture et aménagement
But identifié**	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Identification à un bien commun à l'humanité ▪ Protection ▪ Valorisation 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibilisation ▪ Identification au territoire ▪ Développement 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Identification à un bien français commun ▪ Identification au territoire ▪ Développement
Points de convergence	Interprétation du site et de ses caractéristiques – Mise en valeur du site – Communication – Sensibilisation – Collaboration/Coopération – Développement durable – Développement local – « Patrimoine » – « Lieux vivants » - « Paysage »		
Références	(<i>UNESCO, 2021</i>) ; (<i>UNESCO/WHC, 2021</i>)	(<i>UNESCO, 2015b</i>)	(<i>République française, 1906</i>) ; (<i>République française, 1930</i>) ; (<i>MTE, 2011</i>) ; (<i>RGSF, 2014</i>)

* ce qui est clairement exposé dans les documents officiels analysés

** ce qui ressort de la lecture des documents officiels analysés

prenantes. Elle peut avoir lieu lors de l'élaboration du Rapport périodique dont « le questionnaire est le document qui assure la continuité de la VUE, en fournissant des informations sur les mesures adoptées, les actions entreprises et l'état de conservation du patrimoine ».

Beaucoup insistent également sur la nécessité d'engager les citoyens dans la gestion de tels sites et dans l'évaluation de cette gestion (Reed & Eguny, 2013 ; Tommasi *et al.*, 2019), ainsi que sur celle d'une sensibilisation autour de l'évaluation. En effet, « les discours sur le patrimoine de l'UNESCO sont des mécanismes visant à encourager une sensibilisation accrue » (Melis *et al.*, 2021).

Vlès & Clarimont (2016) ont participé à un programme de recherche sur les impacts des mesures de préservation des sites naturels exceptionnels et révèlent l'importance d'un travail collectif et collaboratif. La collaboration permettrait d'« assurer la préservation du territoire dans son intégrité, tout en ouvrant son accès au plus grand nombre et en contribuant au maintien d'une attractivité optimale en termes d'articulation protection/développement » (Vlès & Clarimont, 2016).

c) *L'apprentissage*

Au-delà du respect d'un cadre réglementaire défini, l'évaluation périodique permet un apprentissage (Hockings *et al.*, 2008 ; Price *et al.*, 2010 ; Reed & Eguny, 2013 ; Schultz *et al.*, 2018 ; Reed & Abernethy, 2018). En effet, malgré l'importance du cadre réglementaire imposé, Price *et al.* notent en 2010 une reconnaissance grandissante que l'évaluation périodique « doit être utilisée comme un processus d'apprentissage collectif entre acteurs ». Reed & Eguny (2013) ont examiné dans quelle mesure les objectifs de conformité et d'apprentissage ont été pris en compte dans 15 Rapports périodiques de 11 RB canadiennes. Ils en concluent que la mission des RB a évolué « puisqu'elles ne se focalisent plus seulement sur la préservation et le soutien logistique à la recherche mais aussi sur le développement durable, la diversité culturelle et l'apprentissage ». La coopération permise par la mise en commun et surtout par la production commune des résultats du Rapport périodique contribue à l'efficacité de la gestion du site. Reed avance l'idée selon laquelle une bonne gouvernance durable d'un site a pour attributs significatifs « la délibération, le dialogue et l'apprentissage systématique par la réflexion, l'évaluation et la rétroaction » (Reed & Abernethy, 2018).

Elle définit également l'apprentissage social comme « une action collective et une réflexion qui se produisent entre différents individus [...] alors qu'ils travaillent pour améliorer la gestion des interrelations humaines et environnementales » (Reed & Abernethy, 2018), ce à quoi l'évaluation périodique doit aboutir. Cependant, même si l'apprentissage est rendu possible par l'évaluation, trois « profondeurs d'apprentissage » sont différenciées par Reed & Abernethy (2018) : « 1. L'apprentissage comme maîtrise de nouvelles compétences ; 2. L'apprentissage comme promoteur de changements de gouvernance et de modes de communication ; 3. L'apprentissage comme compréhension plus profonde de ses propres valeurs [...] et comme support de réflexion sur la dynamique du pouvoir menant à l'autonomisation personnelle ou collective ». L'évaluation périodique permet souvent d'atteindre le premier apprentissage, voire le second mais le troisième nécessite plus de temps et « peut ne pas donner lieu à des résultats concrets ou facilement mesurables ».

Cet apprentissage social est essentiel pour l'adaptation continue de la gestion et de la gouvernance en contextes de changement dynamique. C'est ce que Schultz *et al.* (2018) avancent en étudiant comment, dans le cadre des RB, les concepts sont interprétés par ceux qui doivent les mettre en œuvre sur le terrain. Selon eux, l'évaluation périodique constitue un mécanisme formel de suivi qui permet de transmettre les intérêts, objectifs et valeurs de l'UNESCO.

Ainsi, l'évaluation périodique impose tout d'abord le respect d'un cadre réglementaire défini. Au-delà de cela, elle permet à ses utilisateurs, via la collaboration, de développer leurs connaissances grâce à la réflexion voire à l'émancipation.

2.2.3. Les difficultés de mise en œuvre de l'évaluation périodique

L'appropriation du processus d'évaluation périodique ne peut être efficace sans l'étude des difficultés qu'elle rencontre et qui sont présentées dans la littérature.

a) *L'écart entre concept et réalité*

Il s'agit ici de traiter de l'écart entre le concept d'évaluation – mais aussi celui de la nature du site – et la réalité de sa mise en œuvre. En travaillant sur les RB, Price *et al.* (2010) et Schultz *et al.* (2018) ont signalé l'existence de ce fossé. Alors que la définition d'une zone tampon – « aire entourant le bien [...] dont l'usage et l'aménagement sont soumis à des restrictions juridiques [...] afin d'assurer un surcroît de protection » (§104 UNESCO/WHC, 2021) – doit être prévue (§103 UNESCO/WHC, 2021), Price *et al.* (2010) constatent qu'elles sont peu nombreuses. Schultz *et al.* (2018) ont étudié cet écart entre concept et réalité puisque selon eux « la façon dont les gens comprennent le monde dans lequel ils vivent influence la façon dont ils apprennent et [...] agissent ». Ils ont donc montré que cet écart freine la mise en œuvre des visions des acteurs et la façon dont ils travaillent en interprétant des concepts scientifiques généraux.

b) *Les améliorations envisagées*

Néanmoins, la recherche d'améliorations est menée par les évaluateurs eux-mêmes. « La préparation d'un Rapport périodique est une activité complexe qui requiert une méthodologie bien structurée » (Castaño-Quintero *et al.*, 2017). Ces chercheurs espagnols ont mené une évaluation périodique et décrit son processus en se basant sur leur cas d'étude, une RB en Andalousie. Ils déplorent une absence de « principes directeurs » qui fourniraient des éléments méthodologiques sur la façon d'élaborer un Rapport périodique.

Deux principales difficultés sont aussi mises en avant : la « dispersion des données » utiles à l'évaluation et la différence d'interprétation des critères d'évaluation entre les gestionnaires du site et ceux en charge de produire le Rapport périodique (Castaño-Quintero *et al.*, 2017). Price *et al.* (2010) déplorent également le manque de mise en commun des Rapports périodiques. L'analyse des évaluations périodiques ainsi que de leur mise en œuvre reste donc limitée « malgré les appels en faveur d'un examen comparatif de ces processus ». Cela permettrait de mener à une « harmonisation accrue, à un partage d'informations et à une gestion plus efficace de l'information au niveau national » (Price *et al.*, 2010).

Enfin, la période de réflexion définie par l'UNESCO après soumission des cinq grandes régions a justement été établie pour apporter des modifications au processus d'évaluation périodique – cf. §2.1.1.

c) *La gouvernamentalité, une menace qui émerge de processus de l'UNESCO*

Cette dernière partie se détache quelque peu de l'interrogation initiale. Néanmoins, elle permet de prendre du recul et de mettre le doigt sur un aspect à la fois intrinsèque et implicite à l'étude du processus d'évaluation périodique : la politique. Melis *et al.* (2021) avancent que l'évaluation périodique peut être mise à profit de la géopolitique locale nationale. Ils ont recours à l'analyse de discours politiques croates et utilisent notamment le concept de « gouvernamentalité » développé par le philosophe Michel Foucault. Il correspond à « l'ensemble constitué par les institutions, les procédures, analyses et réflexion [...] qui permettent d'exercer cette forme [...] très complexe de pouvoir qui a pour cible principale la population, pour forme majeure de savoir l'économie politique, pour instrument essentiel les dispositifs de sécurité » (Foucault, 2004). Il s'agit donc d'une « méthode d'administration, de régulation et d'organisation de la société (Melis *et al.*, 2021).

Le patrimoine et ses interprétations peuvent jouer un rôle très important dans le cadre politique national et international (Chenevez & Novello-Paglianti, 2014 ; Melis *et al.*, 2021). L'État détient une place décentralisée dans le concept de gouvernamentalité qui consiste en le contrôle de tous les aspects de la vie du citoyen à travers des représentations, des technologies et des pratiques.

Or, les processus de l'UNESCO peuvent permettre au gouvernement d'étendre ses fonctions grâce à ce que Melis *et al.* appellent les « mécanismes de visibilité » – ateliers, conférences, expositions. Enfin, le tourisme peut être un moyen d'assurer la valorisation du site culturel (Melis *et al.*, 2021) ou naturel (Igor Babou dans Chenevez & Novello-Paglianti, 2014).

Les patrimoines culturel et naturel peuvent donc être détournés en outils politiques à des fins propres aux institutions. Cette légère digression a permis de mettre en évidence ce fait qui peut avoir lieu aussi bien à l'échelle de l'État partie qu'à l'échelle locale d'un site particulier. Il convient donc d'y prêter attention lors de l'élaboration d'un exercice de soumission de Rapport périodique.

Ainsi, la spécificité du site sujet de stage – à la fois GSF et inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, éligible au label UGG – a suscité l'intérêt d'une comparaison entre évaluations de ces différents types de sites. Bien plus formative, présentant des intérêts non négligeables mais confrontée à des difficultés qui le sont tout autant, l'évaluation périodique d'un tel site peut ainsi être qualifiée de spécifique. Elle se distingue par l'incapacité que l'on a à la définir clairement, par sa capacité à être sans enveloppe évidente et donc par sa remarquable aptitude à être vivante. Elle se doit d'être englobante pour répondre aux exigences spécifiques de chaque site et l'oxymore « englobante spécifique » est employé ici pour la caractériser. Nous pouvons donc légitimement utiliser cet outil formel pour en faire un levier d'auto-développement autour de la gestion de notre site.

2.3. Peut-on réellement patrimonialiser la nature ?

Le constat est simple : la nature appartient à tous. Mais lorsqu'il s'agit de la protéger, qui est responsable et surtout comment mettre en place une protection universelle. Après quelques confrontations et réflexions la question se pose : peut-on réellement patrimonialiser la nature ?

2.3.1. La patrimonialisation de la nature, un effet de mode qui n'a cessé d'évoluer

Force est de constater une demande grandissante de patrimonialiser la nature. Mais qu'entend-on par « patrimonialiser » et « patrimonialisation » ? Au sens littéral – *patrimonium* est construit avec *pater*, « père », et *munio*, « munir » / « préserver » – le « patrimoine » renvoie à la transmission de quelque chose au sein d'une famille (Chenevez & Novello-Paglianti, 2014 ; Bouisset & Degrémont, 2013a et 2013b). Ainsi, la patrimonialisation réfère au processus par lequel des objets acquièrent le statut de patrimoine, « processus de production de sens » selon Dormaels (Chenevez & Novello-Paglianti, 2014). Mais alors « qui construit la patrimonialisation ? Les politiques qui disent officiellement quel est notre patrimoine ou les individus qui pratiquent et qui vivent leur patrimoine ? » (Bouisset & Degrémont, 2013a).

Le patrimoine est d'abord vu au XIX^e comme une « clé dans l'interaction avec les citoyens », une « manière éducative commode de construire l'identité des nations » à travers le lien qu'il noue avec l'histoire (Bouisset & Degrémont, 2013a). La patrimonialisation devient une notion juridique au début du XX^e avec la Loi de 1906 sur les sites et monuments naturels de caractère artistique (République française, 1906). Le patrimoine reste avant tout un « instrument de pouvoir au service d'intérêts sociaux et politiques du présent » adoptant donc une vision « utilitariste » (Chenevez & Novello-Paglianti, 2014). Les années 1930 voient apparaître une « démocratisation patrimoniale » avec la Loi de 1930 (République française, 1930) sur la protection des monuments naturels et sites de caractère non plus seulement artistique mais aussi historique et scientifique. Les considérations environnementales du patrimoine ne prennent réellement leur essor international qu'en 1948 avec la création de l'UICN. Une remise en question progressive du rapport à la nature s'effectue alors, révélant un « sentiment de nostalgie lié au passage d'un monde dont la nature était la plus haute incarnation à un autre, artificiel et urbanisé » (Berdoulay & Soubeyran, 2013).

« Comme Dieu et le monoxyde de carbone, les valeurs universelles sont difficiles à percevoir. »

Richard Shieldhouse dans (Chenevez & Novello-Paglianti, 2014)

La notion de biodiversité devient « un argument patrimonial qui se suffit à lui-même » (Bouisset & Degrémont, 2013a). Le patrimoine correspond désormais à « tout ce qui peut être revendiqué par un groupe social comme tel » (Bouisset & Degrémont, 2013b). Sa définition glisse inexorablement pour épouser de façon plus adéquate les nouvelles préoccupations environnementales émergentes que sont le développement durable et le changement climatique. L'enjeu central du développement durable est la capacité à transmettre un héritage naturel (Berdoulay & Soubeyran, 2013), le compagnon de route est donc tout trouvé.

L'universalité est de mise avec l'aide d'acteurs comme l'UICN et l'UNESCO, qui rencontre un « succès politique mais aussi populaire » (Bouisset & Degrémont, 2013b) : le patrimoine naturel devient un bien commun de l'humanité.

Le changement climatique accélère les prises de conscience, Berdoulay & Soubeyran (2013) faisant déjà le constat d'un « glissement de l'urgence du futur vers celle du présent ». Chenevez & Novello-Paglianti ajoutent également le phénomène de mondialisation dans la balance qui « inciterait la fabrication de nouvelles formes de transmission ». Les auteurs s'accordent sur la superposition d'interprétation du patrimoine d'une génération à une autre, chacune ajoutant *son* patrimoine (Chenevez & Novello-Paglianti, 2014 ; Bouisset & Degrémont, 2013b).

Or, le concept de patrimonialisation repose sur la notion de *valeur(s)* qui devient alors l'arbitre dans la distinction d'objets patrimoniaux.

2.3.2. La *valeur*, un concept fondamental difficile à définir

Nombreux se sont interrogés sur la signification de la *valeur* d'un site. Dès 2005, les Australiens Reser & Bentrupperbäumer ont tenté d'étudier le fossé qui existait entre la vision des sciences sociales et celle des sciences naturelles au sujet des *valeurs environnementales*. Elles correspondent en sciences sociales à des « convictions plus durables et fondamentales fonctionnant [...] comme un système ayant de fortes connotations émotionnelles et/ou morales ». Cette morale est confortée par le sens que la « psychologie environnementale » donne aux valeurs : « elles fournissent des principes hiérarchiques unificateurs et un ton moral ». La valeur en sciences naturelles est définie davantage comme celle en sciences physiques, en sciences « dures » : numérique et matérielle. L'évocation de *valeur*, *environnement* et *universalité* renvoie naturellement à la notion de VUE prônée par l'UNESCO¹⁰.

Selon Igor Babou, les « interactions entre acteurs, savoirs et visions de la nature et du patrimoine » aboutissent à la définition de la VUE dans les textes juridiques (Chenevez & Novello-Paglianti, 2014). C'est ainsi qu'est obtenu l'énoncé de la VUE (§49 UNESCO/WHC, 2021). Chenevez analyse la naissance de ce concept et son utilisation. Pour lui, c'est « une construction sociale, [...] une production quasi-littéraire, une sorte de mythe contemporain, [...] une valeur symbolique » (Chenevez & Novello-Paglianti, 2014). Elle est l'illustration de l'objectif ultime de fraternité universelle recherché par l'UNESCO. Cependant, il constate que cela reste une « utopie d'un patrimoine authentique et incontestable », car « on ne remet que très rarement en cause le statut patrimonial donné à un objet ou à un lieu » (Bouisset & Degrémont, 2013a). Elle s'imposerait à tous selon des critères jugés objectifs¹¹. Or, ces *valeurs* du patrimoine mondial « ont été le critère pour tout, de la nomination originale et la liste des aires aux énoncés des missions et des plans de gestion » des gestionnaires de sites (Reser & Bentrupperbäumer, 2005). La patrimonialisation de la nature a donc revêtu un caractère universel et quasi omnipotent.

¹⁰ Pour l'étude d'un exemple concret qui interroge la place de la VUE dans la *valeur patrimoniale*, voir l'article de Mathieu Dormaels (Chenevez & Novello-Paglianti, 2014, pp. 98-114).

¹¹ Pour les critères de la VUE, voir §77 (UNESCO/WHC, 2021).

2.3.3. Les menaces qui pèsent sur la patrimonialisation de la nature, conséquence de confusions

Ceux qui ont travaillé sur ce concept sont unanimes : il existe de nombreuses confusions. Tout d'abord, entre valeur sociétale et valeur intrinsèque. Reser & Bentrupperbäumer (2005) soulignent le glissement sémantique entre *valeur* et *lieu*. Les critères de classification et de sélection mis en avant par le discours expert font basculer la signification de « valeur des lieux » vers « valeurs que la société place dans les lieux » (Bouisset & Degrémont, 2013a). Le concept fondamental de patrimoine naturel reste « celui des processus écologiques dynamiques » et de la « capacité des écosystèmes à s'autoperpétuer » (Reser & Bentrupperbäumer, 2005). Or, des confusions perdurent entre *durabilité*, *naturel*, *environnement* et *biodiversité*.

Il existe également une confusion entre la vision de la société et celles des experts¹². Selon Bouisset & Degrémont (2013b), la patrimonialisation est souvent restreinte à l'action des politiques publiques. Ces auteurs ont constaté, après une série d'enquêtes auprès de visiteurs de hauts lieux naturels pyrénéens, que l'esthétique tient encore une place importante dans la vision qu'a la société. Elle est même la « valeur principale de la qualification patrimoniale » (Bouisset & Degrémont, 2013a). Ainsi, malgré une évolution des discours officiels qui s'orientent davantage vers la biodiversité, le regard de la société reste principalement focalisé sur la dimension esthétique.

Quelles peuvent alors être les menaces ? Les Australiens Reser & Bentrupperbäumer faisaient déjà état en 2005 d'un « problème de gestion environnementale multicouche », d'une « situation déroutante et insoutenable » qui freinait alors l'effort interdisciplinaire dans le domaine de la préservation environnementale. En cause ? Les formes de patrimonialisation partagées mais construites différemment. En se concentrant sur l'UNESCO et sa VUE, Chenevez & Novello-Paglianti (2014) évoquent un « caractère vague et imprécis » de cette notion qui permet néanmoins une « importante plasticité conceptuelle ». De façon claire, « les notions de valeur exceptionnelle, d'universalité et de biens communs sont vite apparues comme des concepts problématiques ». En effet, bien qu'elle puisse être un atout, la récurrente nouveauté patrimoniale complexifie le concept de patrimonialisation de la nature (Bouisset & Degrémont, 2013b). On en vient même à distinguer deux patrimoines sous l'impulsion du développement durable et du défi de l'adaptation face au changement climatique. C'est ce qu'avancent Berdoulay & Soubeyran (2013) en définissant le *patrimoine résistance* et le *patrimoine résilience*. Le premier consiste à mettre sous cloche ce qui est naturel afin de le préserver de ce qui vient de l'extérieur, le second correspond à la mise en avant des relations entre les espaces patrimonialisés afin de favoriser leurs capacités d'adaptation.

Malgré les différentes menaces qui pèsent sur elle, la patrimonialisation de la nature permet de « montrer ce qui est ou a pu être exemplaire dans la coadaptation et la coévolution de l'homme et de son environnement » (Berdoulay & Soubeyran, 2013). Cependant, le recours à celle-ci est-il trop systématique ?

2.3.4. Vers une banalisation de la patrimonialisation de la nature ?

Chenevez & Novello-Paglianti (2014) sont explicites : « l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial [...] devient une sorte de label, de marque recherchée qui standardise » et « l'exceptionnel, le remarquable, le rare, le surprenant, l'introuvable et le précieux se banalisent ». La distinction devient-elle alors inutile ? Déjà en 2005, Reser & Bentrupperbäumer mettaient en garde quant à la construction d'un « édifice institutionnel et législatif basé sur une incompréhension de ce que sont les valeurs environnementales ». Qu'en est-il 17 ans plus tard ? L'élargissement du concept de *valeur* et donc de *patrimonialisation de la nature* apporte-t-il une solution pérenne ?

¹² Pour l'étude d'un exemple concret qui interroge sur l'opposition « local vs universel » au sein de parcs naturels du patrimoine mondial, voir l'article d'Igor Babou (Chenevez & Novello-Paglianti, 2014, pp. 115-130).

Selon Bouisset & Degrémont (2013b), la divergence des regards sur les sites au « statut indéfini » pose la question de la validité des processus de sélection et des catégories du patrimoine de l'UNESCO. Elles sont rejointes par Chenevez & Novello-Paglianti qui avancent même l'idée d'une « sorte d'omni-patrimonialisation, tout devenant potentiellement du patrimoine ».

Aujourd'hui, l'UNESCO est perçue comme la spécialiste des questions patrimoniales. Comme le montre Babou dans sa réflexion autour de l'opposition « local vs universel » dans le contexte de patrimonialisation de la nature au sein de deux parcs naturels (Chenevez & Novello-Paglianti, 2014), l'Organisation a le dernier mot dans la désignation d'un bien candidat. Cela ne s'apparenterait-il pas à de l'omnipotence ? Le concept de patrimonialisation de la nature ne serait-il pas désormais plus que lié, couplé à l'UNESCO ? Babou met notamment en garde quant à la transformation sociale des cultures locales résultante du processus de patrimonialisation porté par ce « gestionnaire de collection » qu'est l'UNESCO. La VUE qu'elle prône serait ainsi bien plus que « l'illusion d'un savoir scientifique [...] neutre d'un point de vue culturel » (Chenevez & Novello-Paglianti, 2014). Cette réflexion a son importance puisqu'introductive à la participation à l'évaluation périodique d'un site naturel habité.

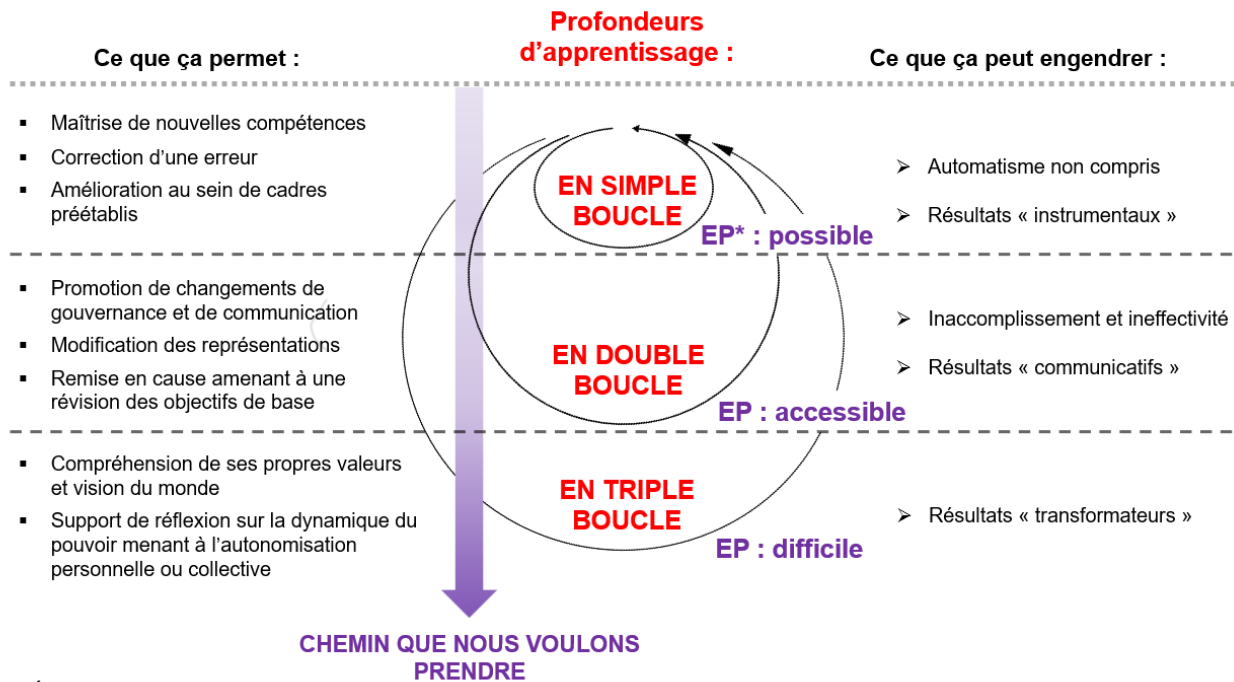
Cependant, des efforts semblent être faits par l'UNESCO pour ne pas se perdre dans l'évolution qu'elle donne à la notion de patrimonialisation de la nature. Il y a tout d'abord la volonté d'insuffler une cohérence entre les divers instruments de protection d'espaces naturels – chapitre 2 des Rapports périodiques du Troisième Cycle. La singularité est désormais facilitée par la possibilité pour les gestionnaires de mettre en avant de « bonnes pratiques » – chapitre 14. Comme le remarquent Bouisset & Degrémont (2013b), le périmètre d'un site inscrit au patrimoine mondial s'appuie bien souvent sur celui d'espaces naturels déjà protégés. L'objectif d'une distinction « Patrimoine mondial de l'UNESCO » ne serait-il pas finalement la mise en valeur internationale d'un site – à travers la reconnaissance de sa VUE – avant même sa protection ?

Alors oui, le patrimoine reste une « notion modulable » puisque « les valeurs du patrimoine mondial se déplacent, ses définitions se nourrissent désormais d'injonctions contradictoires, comme l'extraordinaire et la diversité, l'exceptionnel et le banal, le monumental et l'ordinaire » (Chenevez & Novello-Paglianti, 2014). Oui, « la patrimonialisation de la nature ne se construit plus en opposition à l'humain » (Berdoulay & Soubeyran, 2013). Oui, « il n'y a pas d'ontologie du patrimoine », cela reste une « invention sémantique et législative avec ses partisans et ses détracteurs, [...], ses codes et ses acteurs scientifiques et politiques qui choisissent et convainquent de ce qu'il est important de désigner comme du patrimoine » (Chenevez & Novello-Paglianti, 2014). Il a été relevé néanmoins un recours zélé, certes urgent, à la patrimonialisation de la nature, comme une sorte de protection ultime. Elle doit être transmise aux générations futures mais reste-t-elle raisonnée et raisonnable ? Telle est la question que tout un chacun peut se poser.

2.4. L'apport de l'état de l'art à la mission

Travailler sur l'évaluation périodique d'un site inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO permet d'aborder des enjeux à la fois locaux et internationaux, concrets et abstraits, sémantiques et pratiques. En réalisant une analyse terminologique de ce processus qui est conçu pour surveiller et faire un bilan, donc censé prôner la rigueur en faisant appel à un certain immobilisme, nous avons finalement révélé sa capacité d'être adaptatif et instructif. Notre comparaison entre différents processus d'évaluation régulière de sites naturels et notre développement de certains avantages et inconvénients de l'évaluation périodique nous ont poussé à utiliser l'oxymore « englobante spécificité » pour la caractériser.

L'évaluation périodique représente finalement un des outils intégratifs de l'UNESCO qui l'aident, autant que possible, à rester concrètement adaptée aux contextes mondiaux en évolution permanente. Elle est le témoignage de la complexité d'une notion qui ne cesse d'évoluer : la patrimonialisation de la nature. Avec celle-ci, elle interroge sur sa raison d'être, bien au-delà de sa simple mise en application.



*EP : Évaluation périodique

Figure 9. La place de l'évaluation périodique dans la réalisation des différentes « profondeurs d'apprentissage » et le chemin que nous voulons prendre pour le HLTCPFL

Réalisé par : Vivien Scelles, 2022

Sources : (Boatz & Monti, 2008) ; (Reed & Abernethy, 2018)

Ainsi, la présente synthèse bibliographique permet d'affirmer que la participation à l'exercice d'évaluation périodique constitue un défi de taille. Il s'agit de naviguer entre des concepts philosophiques fondateurs de l'humanité, prônés par l'Organisation qui est la plus légitime sur ces questions-là, et une mise en application concrète sur un site particulier. Ce travail nous a permis de clarifier les enjeux de la mission : entre appropriation de l'évaluation périodique et situation parfois floue entre bilan rétrospectif et réflexion prospective.

D'après l'état de l'art réalisé, il semble que l'évaluation périodique est davantage utilisée comme « copie à rendre » que comme véritable levier de réflexion territoriale. Peu de travaux concernant les sites naturels inscrits sur la Liste du patrimoine mondial ont été trouvés. L'approche sociologique de Schultz *et al.* (2018) met en évidence le rôle de l'évaluation périodique dans l'adaptation continue de la gestion et de la gouvernance, mais elle ne concerne que les Réserves de biosphère. L'originalité de notre revue de littérature est qu'elle contribue à identifier ce qui a été fait et ce qui a besoin d'être étudié « à la frontière du savoir et du non-savoir » (Dumez, 2011), notamment sur les sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO.

3. Les objectifs de l'exercice définis pour ce site

Nous souhaitons travailler sur l'adéquation entre l'universalité apportée par l'inscription au patrimoine mondial et la spécificité du territoire local. Notre objectif est ainsi de dépasser l'aspect contraignant de l'évaluation périodique pour développer l'accompagnement des acteurs locaux pour une bonne gestion de leur site. Comme nous l'avons identifié grâce à l'état de l'art, l'apprentissage, la réflexion sur la gestion et la gouvernance et l'amélioration de la compréhension de la *valeur* du site peuvent permettre d'atteindre cet objectif. En effet, cet outil formel est exhaustif, pertinent et finalement assez modulable pour que nous puissions l'utiliser à bon escient.

L'ouverture officielle de l'exercice d'évaluation périodique est prévue pour **septembre 2022** avec la transmission par les correspondants régionaux aux gestionnaires des codes d'accès en ligne. La soumission du Rapport périodique à l'État se fait en **mai 2023**. Le Rapport est enfin soumis par l'État au Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO en **juillet 2023**. Or, le stage se déroule d'**avril à septembre 2022**, donc en amont de la phase officielle.

Nous devons donc préparer au mieux la réalisation officielle, c'est-à-dire le remplissage du questionnaire, tout en construisant les bases de la réflexion à mener sur la gestion, la gouvernance et le projet de territoire. Il s'agit également de formaliser une méthode de travail qui concilie les attentes du Centre du patrimoine mondial avec les objectifs d'accompagnement du gestionnaire local.

Finalement, nous avons pour objectif d'utiliser l'évaluation périodique pour pouvoir travailler au sein de la troisième « profondeur d'apprentissage » définie par Reed & Abernethy (2018) – Fig. 9.

*« Si la fuite du temps et la mesure de l'habiter sont le cadre d'exercice du patrimoine, voilà que le regard change de direction : l'objet de la perte n'est pas derrière nous, il est devant nous.
La perte n'est pas à régler, elle est à anticiper. »*

Jean-Louis Tornatore dans (Chenevez & Novello-Paglianti, 2014)

PARTIE 2. MÉTHODES ET OUTILS

Le HLTCPFL est habité, sa gestion doit donc se faire en concertation avec les personnes qui vivent sur ce territoire. Nous essayons d'ailleurs à travers cette étude d'allier la norme qui nous vient du processus formel d'évaluation périodique et l'éthique très forte des gestionnaires selon laquelle les solutions de gestion d'un tel site doivent être construites par les locaux en étroite collaboration avec les gestionnaires du bien. Il s'agit donc de leur redonner la capacité de gérer leur site en participant activement au processus d'évaluation périodique. Telle est donc la méthode que nous avons mis en place.

1. Articulation du stage avec l'évaluation périodique

La particularité de cette mission réside dans le fait d'appliquer un processus global et universel sur un site spécifique. Nous devons donc articuler notre démarche autour des exigences de l'UNESCO et des attentes particulières des gestionnaires.

1.1. Répondre aux exigences de l'UNESCO

L'état de l'art nous a permis de comprendre les attentes de l'UNESCO vis-à-vis de l'évaluation périodique avec notamment la définition de quatre grands objectifs (§201 UNESCO/WHC, 2021). Ceux-ci sont déclinés en contraintes à la fois calendaires, techniques et organisationnelles.

1.1.1. Contraintes calendaires

La constitution des Rapports périodiques de la région Europe et Amérique du Nord a lieu de 2022 à 2023 (UNESCO/WHC, 2022c). Le CD63 a pris très tôt en considération cet exercice : Yves Michelin et Cécile Olive-Garcia ont demandé dès décembre 2021 des précisions au MTE. Nous savions donc dès le début de ce stage les échéances concernant l'évaluation périodique.

Nous avons assisté à une réunion organisée par les ministères de la Culture (MC) et de la Transition écologique (MTE) sur les Rapports périodiques le 21 juin 2022. Les échéances calendaires nous ont été confirmées et sont valables pour l'ensemble des sites de la région Europe et Amérique du Nord :

- **Septembre 2022** : réception par les gestionnaires, via les correspondants de la DREAL, des codes permettant l'accès au questionnaire en ligne
- **Mai 2023** : envoi par les gestionnaires à l'État du Rapport périodique complet
- **Mai - juillet 2023** : étude des Rapports périodiques par l'État
- **31 juillet au plus tard** : remise par l'État au Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO des Rapports périodiques

Plusieurs ateliers sont organisés par l'Association des biens français du patrimoine mondial (ABFPM) et les ministères de la Culture et de la Transition écologique de septembre 2022 à mai 2023. Les dates précises ne sont pas encore communiquées.

Nous devons donc finir de remplir le questionnaire pour **mai 2023**.

1.1.2. Contraintes techniques

Le format du Rapport périodique est imposé : environ 240 questions sous forme de questionnaire à choix multiple, à choix unique ou à développer. Nous devons le remplir en ligne. Aucune pièce jointe ne peut être fournie parce que le formulaire ne le prévoit pas, comme indiqué lors de cette même réunion du 21 juin.

Plusieurs personnes peuvent travailler sur le même questionnaire, mais nous devons veiller à la validation coordonnée et concertée des pages du questionnaire. Bien qu'il n'existe pas de systèmes de blocage si nous souhaitons répondre à la question 2 avant la question 1, il nous a été conseillé par les membres de l'ABFPM de remplir les chapitres en ligne dans l'ordre logique.

Certaines questions du Rapport sont ouvertes mais la réponse est restreinte à 500 caractères. Nous devons donc être vigilants et synthétiques.

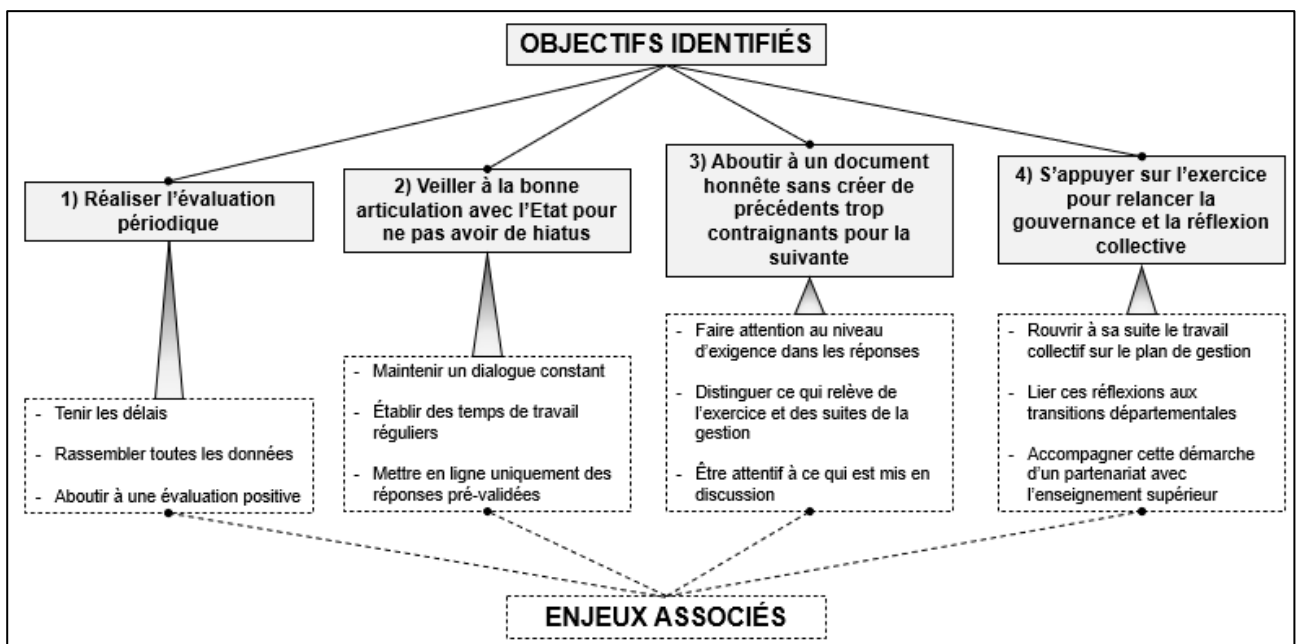


Figure 10. Objectifs et enjeux de l'évaluation périodique définis pour le HLTCPFL

Réalisé par : Vivien Scelles en collaboration avec Cécile Olive-Garcia, juillet 2022

1.1.3. Contraintes organisationnelles

L'élaboration du Rapport périodique doit se faire en collaboration étroite avec les acteurs du site et à l'aide d'un dialogue permanent avec l'État, chose imposée mais chose voulue par les gestionnaires de ce site. En effet, l'État français reste le garant de la bonne application de la *Convention* en tant qu'État partie.

De plus, le CD63 souhaite créer un poste de Chargé de mission Évaluation périodique. Il (ou elle) travaillera sous la direction de la Responsable du Développement européen et de la Coopération internationale et en coordination étroite avec le chercheur associé pour l'accompagnement scientifique de la gestion qu'est le tuteur pédagogique du stage.

Ainsi, notre stratégie est conçue pour répondre aux exigences de l'UNESCO quant à l'évaluation périodique.

1.2. Répondre aux exigences du gestionnaire, structure d'accueil du stage

Le gestionnaire du site doit se plier aux exigences de l'UNESCO. En tant que stagiaire en charge de cette mission, je me dois également de répondre aux exigences de la structure d'accueil. Ainsi, nous avons identifié quatre grands objectifs quant à la réalisation de l'évaluation périodique sur le HLTCPFL¹³. Nous avons associé à ces objectifs plusieurs enjeux – Fig. 10.

Objectif A : Réaliser l'évaluation périodique

En réponse aux exigences calendaires et en tant que gestionnaires, nous devons tenir les délais, c'est-à-dire rassembler et retranscrire en ligne les données de réponse avant mai 2023.

Objectif B : Veiller à la bonne articulation avec l'État

Le but est d'entretenir le dialogue étroit avec l'État, et notamment le MTE. Nous avons pour cela prévu plusieurs réunions de travail et de restitution avec les correspondants régionaux de la DREAL et le Chargé de mission du MTE. Pour veiller à la validation concertée et coordonnée des éléments du Rapport, nous avons prévu de mettre en ligne seulement des réponses pré-validées par les personnes en charge de l'évaluation périodique du site.

Objectif C : Aboutir à un document honnête sans créer de précédents trop contraignants pour l'évaluation suivante

Nous devons donc être attentifs au niveau d'exigence que nous mettons dans nos réponses car ces éléments serviront de base à l'évaluation suivante dans six ans. Nous devons rester efficaces et synthétiques. Nous devons également faire attention aux éléments mis à discussion, pour ne pas créer de tensions là où il n'y a pas besoin.

Objectif D : S'appuyer sur l'exercice actuel pour relancer la gouvernance à travers le dialogue et la réflexion collective

Tout l'enjeu du stage est là. Le CD63 m'a demandé de travailler sur le Rapport périodique pour préparer une révision concertée de la gestion et de la gouvernance de ce site. Pour cela, nous sélectionnons des éléments du Rapport périodique que nous jugeons pertinents pour poursuivre la réflexion collective.

¹³ À noter que ces objectifs ont été identifiés en application à ce site particulier mais ils pourraient être appliqués à d'autres sites du patrimoine mondial.

1.3. Mobiliser des outils adaptés à la collecte, au traitement et à l'analyse des données

Au cours de ce stage, j'ai été amené à mobiliser différents outils afin d'abord de m'approprier les enjeux de l'évaluation périodique et du site, puis de développer des méthodes de collecte, traitement et analyse de données.

Collecte

Dans un premier temps, j'ai pu acquérir les connaissances nécessaires pour mener à bien la mission à l'aide des réseaux numériques et humains du CD63 et des ressources numériques de l'UNESCO. En effet, le CD63 m'a fourni l'ensemble des documents relatifs à la gestion et à la candidature du HLTCPFL, soit directement via les membres de l'équipe de la DGSP, soit via l'archivage numérique du Département.

J'ai cherché les documents publiés ou recommandés par l'UNESCO et ses Organisations consultatives – ICCROM, ICOMOS, UICN – pour la grande majorité sur le site du Centre du patrimoine mondial¹⁴ et sur la bibliothèque numérique officielle de l'Organisation¹⁵. D'ailleurs, je peux d'ores et déjà répondre par l'affirmative à la question « 15.5.3. Les sources de formation en ligne sur la soumission de Rapports périodiques, préparées par le Centre du patrimoine mondial, vous ont-elles aidé à remplir ce questionnaire ? » du Rapport périodique.

J'ai utilisé les bases de données Web of Science, ScienceDirect, Cairn.Info et HAL pour la recherche de publications scientifiques – utilisées notamment pour l'état de l'art et pour la construction des stratégies présentées dans ce présent mémoire.

Traitement

Les logiciels Microsoft® Excel® – *version 2206* – et QGIS – *version 3.16. Hannover* – m'ont servi, pour le premier, à traiter les données numériques quantitatives et à organiser la catégorisation des données requises par le Rapport périodique et, pour le second, à créer les cartes figurant dans ce mémoire.

Lors d'un travail de comparaison entre les sites UNESCO inscrits au patrimoine mondial, je me suis appuyé sur les données quantitatives disponibles sur le site du Centre (UNESCO/WHC, 2022d). J'ai également pu comparer aux résultats d'une méthode de classification présentée par l'UICN (McKeever & Narbonne, 2021).

Analyse

Pour traiter les données quantitatives collectées – notamment les données de précipitations et de températures fournies par Météo-France – j'ai utilisé les logiciels Microsoft® Excel® et QGIS. La plupart des résultats sont avant tout stratégiques et réflexifs, bien qu'ils reposent sur des faits concrets et sur des données quantitatives ou qualitatives.

¹⁴ Disponible sur : <https://whc.unesco.org>

¹⁵ Disponible sur : <https://unesdoc.unesco.org>

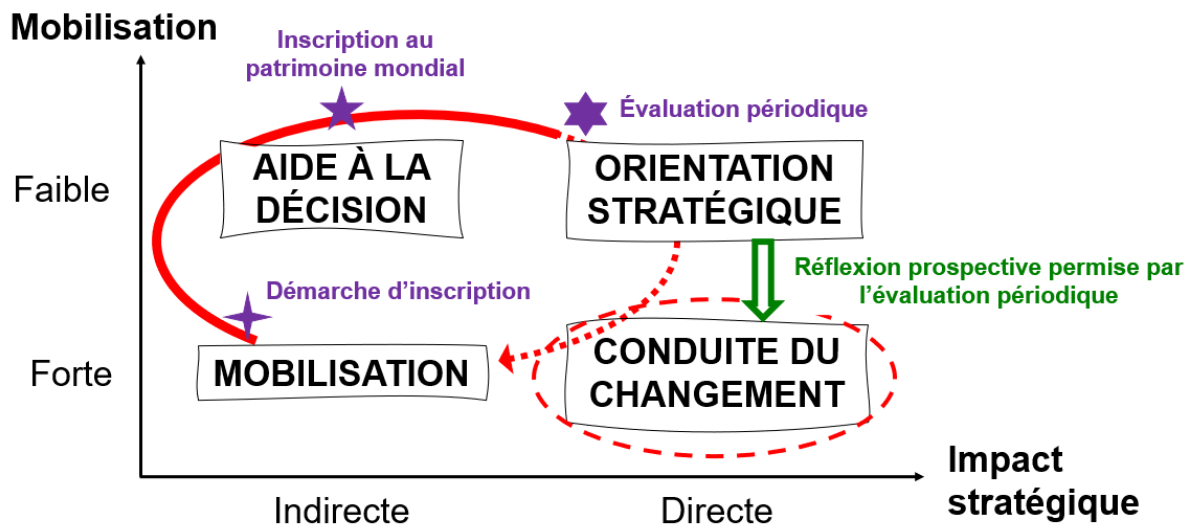


Figure 11. Typologie des démarches prospectives et caractérisation de la démarche mise en œuvre dans cette étude

Réalisé par : Vivien Scelles, 2022

Source : (Bootz & Monti, 2008)

2. Une stratégie globale apparentée à de l'orientation stratégique qui doit aboutir à de la conduite du changement

2.1. La caractérisation de la stratégie déployée

« Les démarches de prospective en entreprise et dans les organisations d'un autre type ne peuvent faire l'objet de prescriptions homogènes et universelles quant à leur conception et leur réalisation, dans la mesure où elles sont marquées par une forte hétérogénéité » (Bootz & Monti, 2008). Bien que l'universalité ne sera pas de mise concernant la stratégie déployée, nous pouvons prendre appui sur la typologie développée par ces mêmes Bootz & Monti (2008) pour caractériser notre démarche.

Cette typologie est fondée sur une démarche empirique qui permet d'identifier deux dimensions principales : l'impact stratégique attendu et le niveau de mobilisation souhaité.

Le *degré d'implication stratégique* – ou *impact stratégique* – caractérise la capacité de la démarche à agir sur les décisions stratégiques finales. Il permet de répondre à la question : **(a)** « la réflexion prospective débouche-t-elle de façon directe ou indirecte sur des décisions stratégiques ? »¹⁶. Selon Bootz & Monti (2008), la réflexion prospective correspond à la phase « exploratoire » et les choix stratégiques à la phase « normative ». Si ce sont les mêmes acteurs qui portent ces deux phases, alors l'impact stratégique est « direct », sinon il est « indirect » – axe des abscisses de la Fig. 11.

La *mobilisation* permet de répondre à la question : **(b)** « la réflexion prospective fait-elle appel à un faible nombre de participants ou bien implique-t-elle une large partie des membres de l'organisation dans le cadre de démarches hautement participatives ? ». La réponse est soit « forte », soit « faible » – axe des ordonnées de la Fig. 11.

Bootz & Monti définissent quatre types de démarches prospectives selon la réponse aux questions **(a)** et **(b)** – Fig. 11 :

La *mobilisation* prépare « les esprits aux changements possibles et souhaitables » avec plusieurs groupes de travail coordonnés par un comité technique. Des changements cognitifs sont permis pour les groupes de travail et l'ensemble de l'organisation.

L'*aide à la décision* a pour objectif d'« alimenter la réflexion stratégique » à travers un groupe de travail composé d'experts. Elle aboutit à des « changements cognitifs » limités aux seuls participants.

L'*orientation stratégique* vise le « partage et/ou la remise en cause de la vision stratégique » grâce à une mobilisation limitée à des décideurs assistés d'experts. Elle permet des changements cognitifs et comportementaux pour ce groupe de travail mais seul le changement comportemental atteint l'ensemble de l'organisation.

Enfin, la *conduite du changement* doit « parvenir à des actions stratégiques » reposant sur une large réflexion collective, à l'aide d'un comité de pilotage, d'un comité technique et de plusieurs groupes de travail. Ce dernier type permet des changements à la fois cognitifs et comportementaux pour l'ensemble des membres de l'organisation.

Qu'en est-il de la démarche voulue dans le cadre de l'évaluation périodique du HLTCPFL ?

La réponse à la question **(a)** semble être « directe ». En tant que gestionnaires, nous portons à la fois la réflexion prospective et la mise en œuvre des décisions stratégiques. Nous sommes également chargés de collecter et rassembler les informations requises pour remplir le Rapport périodique. Cela sélectionne donc les types *orientation stratégique* et *conduite du changement* – cf. Fig. 11.

¹⁶ Toutes les citations de ce paragraphe sont issues de (Bootz & Monti, 2008).

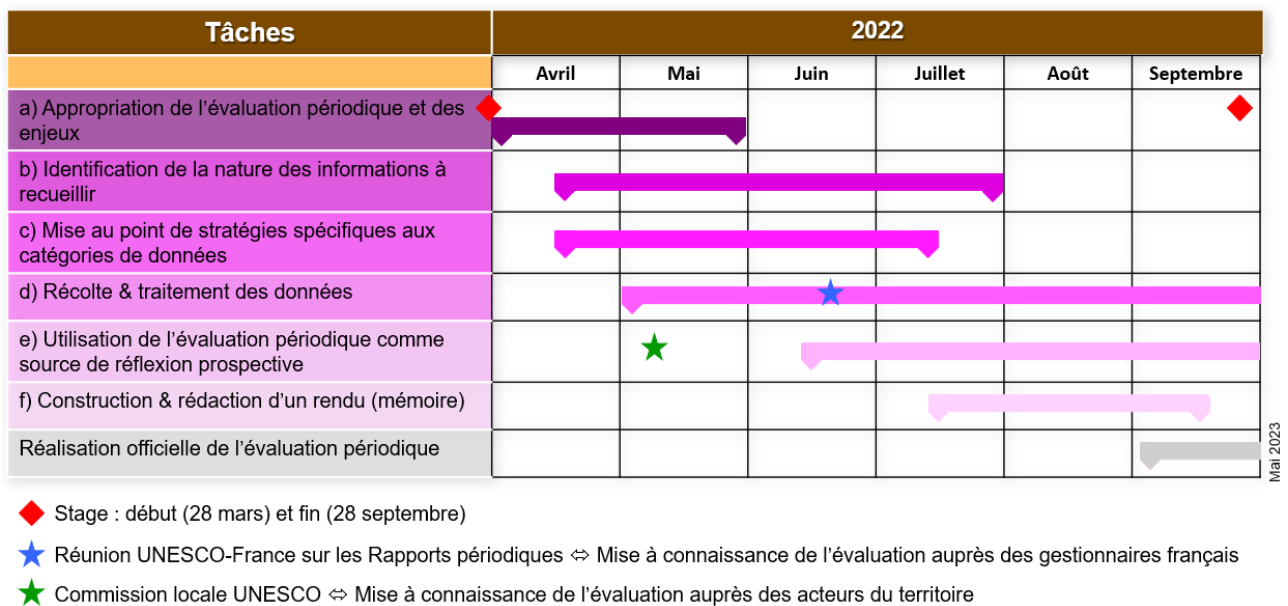


Figure 12. La gestion du projet d'évaluation périodique du HLTCPL en amont de sa réalisation officielle

Réalisé par : Vivien Scelles, 2022

La réponse à la question (b) prête à discussion. La réalisation de l'évaluation périodique nécessite la concertation avec de nombreux acteurs. Ces derniers sont les experts scientifiques du territoire, les services techniques du CD63 ainsi que tout autre acteur expert en son domaine – tourisme, préservation, etc. Ils seront impliqués dans le remplissage du questionnaire en apportant leur expertise, débouchant ainsi sur une « démarche hautement participative » (Bootz & Monti, 2008). La *mobilisation* serait alors « forte ». Le type de démarche serait alors *conduite du changement*.

Cependant, tous ces acteurs mobilisés seront-ils impliqués dans l'élaboration et la mise en œuvre des décisions stratégiques ? Leur participation fournira une base utilisée pour la phase « normative » mais il est compréhensible qu'ils n'interviendront pas tous dans la prise de décisions. Même si la *conduite du changement* reste un « idéal-type » qui n'est pas toujours atteint, il constitue néanmoins une « ligne directrice pour la conception et la conduite de nombre de démarche de prospective » (Bootz & Monti, 2008). C'est ce type de démarche que nous souhaitons mettre en place.

En effet, comme illustré en Fig. 11 et selon les définitions précédentes, la démarche d'inscription au patrimoine mondial peut être apparentée à de la *mobilisation*. Je définis l'inscription acceptée, et donc ses conséquences sur la gestion du site, comme une *aide à la décision* tandis que l'évaluation périodique permet de faire de l'*orientation stratégique*. Grâce à la démarche mise en place pour cette évaluation, nous souhaitons aboutir à la *conduite de changement*.

2.2. Les grandes étapes de la démarche employée

Notre démarche est structurée en trois grands temps : l'appropriation de l'évaluation périodique ; la mise au point de différentes méthodes de collecte et/ou d'animation ; l'utilisation de cette évaluation comme source de réflexion prospective. L'organisation de ces temps, déclinés en tâches, est présentée en Fig. 12.

Tout d'abord, il m'a fallu m'approprier le processus d'évaluation périodique, ses enjeux et de ceux du site – tâche a) en Fig. 12. Cette étape, appuyée par un travail de revue de littérature, m'a permis de connaître les exigences d'un tel exercice – voir PARTIE 2 §1.1 – et est essentielle pour l'utilisation de cet outil au-delà de ses fonctions premières.

Très rapidement, nous avons identifié la nature des informations requises pour le Rapport périodique – tâche b), en parallèle de la phase d'appropriation. Puis, nous avons mis au point des stratégies spécifiques selon la catégorie de données identifiée – tâche c). Certaines données ont ensuite été collectées et traitées pour répondre au Rapport périodique – tâche d).

L'étape d'utilisation de l'évaluation périodique comme source de réflexion prospective – tâche e) – n'a pris réellement forme qu'à la mi-juin avec une réunion avec Yves Michelin et Cécile Olive-Garcia. Nous avons informé la commission locale, qui rassemble tous les acteurs de la gouvernance du site, de l'existence de cette évaluation le **11 mai 2022** – schématisé par une étoile verte en Fig. 12. Par définition, cette étape est prospective et ne se termine donc pas avec le stage en fin septembre.

Enfin, j'ai construit ce mémoire comme un compte-rendu des réflexions et des méthodes que nous avons développées durant ces six mois qui précèdent la réalisation officielle de l'évaluation périodique – tâche f).

Ainsi, notre démarche doit permettre de (re)travailler la vision stratégique du site à court, moyen et long terme, et ce en s'appuyant sur l'évaluation périodique.



Figure 13. Structure identifiée du Rapport périodique version Troisième Cycle (2018-2024) en huit grandes parties

Réalisé par : Vivien Scelles, 2022

3. S'approprier l'évaluation périodique : catégorisation des données demandées

Le Rapport périodique comporte un très grand nombre de données et d'informations à fournir – voir Annexe 2. Afin de répondre à la fois aux exigences de l'UNESCO et à celles que nous nous donnons en tant que gestionnaires de site, nous avons entrepris une catégorisation de ces données sous le prisme de la concertation. Notre travail a été rendu possible grâce à la version de démonstration complète du Rapport périodique que nous a fourni le MTE dès décembre 2021.

3.1. Identifier la structure du Rapport périodique

Après plusieurs mois de recherches sur les enjeux de l'évaluation, sur les retours qu'ont proposés ceux qui l'avait déjà réalisée et après avoir parcouru de nombreuses fois le Rapport, j'ai fini par recenser huit grandes parties. Elles sont présentées en Fig. 13.

Le Rapport périodique s'ouvre sur trois chapitres qui correspondent à une **validation ou à une mise à jour d'informations sur le bien**. Cette première partie permet au Centre du patrimoine mondial de disposer des informations à jour – répondant ainsi à l'objectif c) « fournir des informations à jour » de l'évaluation périodique (§201 UNESCO/WHC, 2021). Elle permet également au gestionnaire d'identifier d'éventuelles lacunes dans la transmission d'informations au Centre, d'être à jour quant aux relations possibles avec d'autres programmes – chapitre 2 – et de poser les bases quant à la VUE – chapitre 3.

Après cette entrée en matière, la partie la plus importante du Rapport en termes de volume concerne l'**identification des menaces pesant sur le bien**. Elle relève d'une grande importance car elle établit un lien direct entre deux cycles de soumission des Rapports périodiques. En effet, comme indiqué dans la version de démonstration fournie par le MTE, « si un facteur a été signalé dans le dernier Rapport périodique pour son impact sur le bien, vous devrez automatiquement étudier ce facteur dans le présent Rapport ».

Le Centre du patrimoine mondial peut acquérir une **description relativement exhaustive du système de gestion du bien** à travers les chapitres 5, 6, 7, 8 et 9. Cette partie permet également au gestionnaire de déceler d'éventuels manques et ajustements à réaliser.

Une **seconde description**, du suivi mis en place cette fois, est demandée au chapitre 10 – Fig. 13. Elle permet notamment au Centre de s'assurer de la mise en œuvre des Décisions du Comité du patrimoine mondial.

Ces quatre premières parties correspondent à la phase relativement « contrainte » du Rapport périodique et permet d'obtenir une vision détaillée du site. Elle répond à l'objectif b) « estimation du maintien au cours du temps de la VUE » émis dans les Orientations (§201 UNESCO/WHC, 2021). La cinquième partie présente un **récapitulatif** qui dresse à travers les chapitres 11 et 12 un bilan de ce qui a été rempli dans les chapitres précédents – Fig. 13.

Enfin, une phase relativement « libre » peut être identifiée à travers les trois dernières parties : **réflexion quant à l'effet « Patrimoine mondial » sur le territoire** – chapitre 13 ; **possibilité de mettre en avant l'une de ses propres pratiques** – chapitre 14 ; **évaluation de l'évaluation périodique** – chapitre 15. Elle nous donne la possibilité de prendre du recul sur le travail d'évaluation mené et plus largement sur le statut « Patrimoine mondial » de notre site.

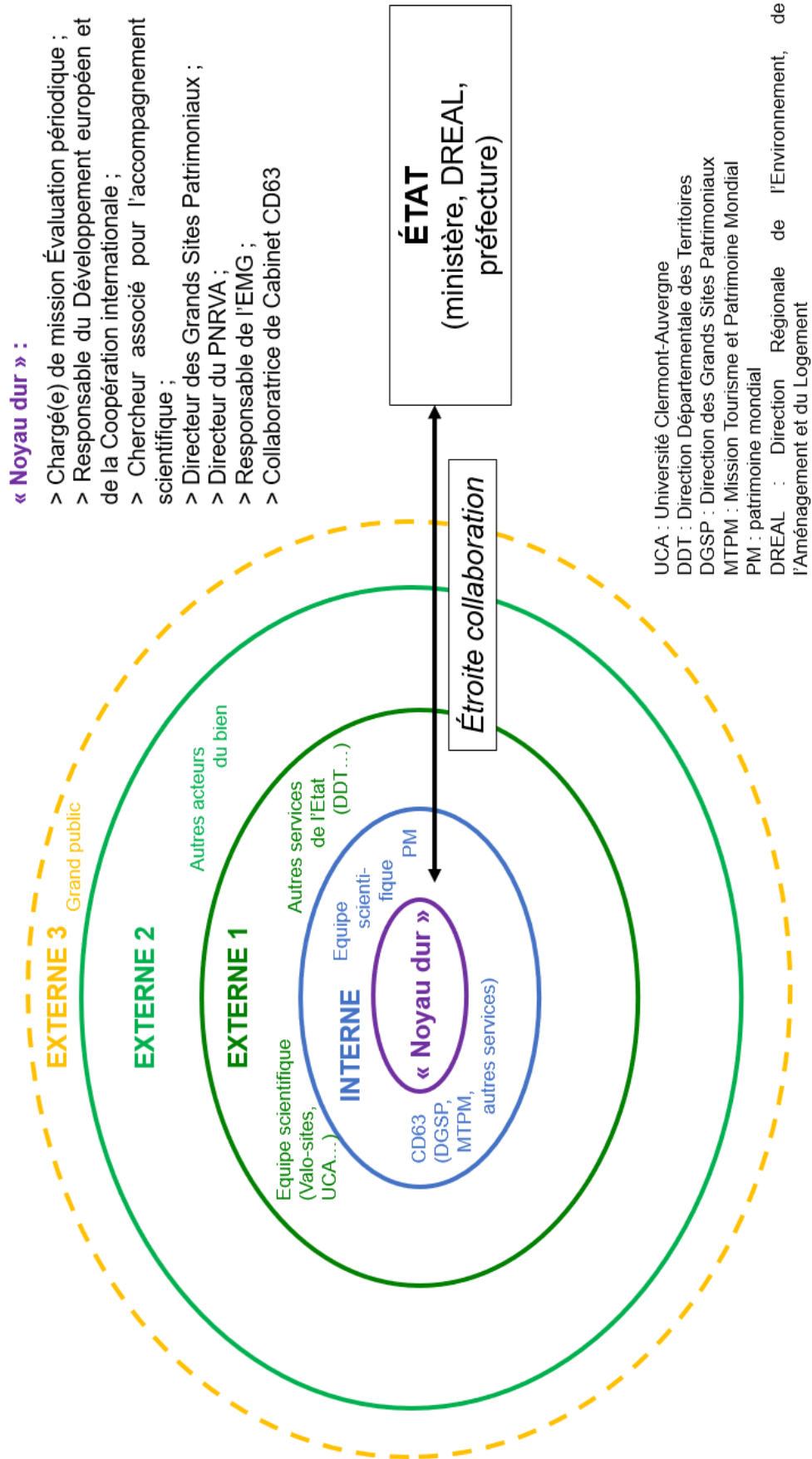


Figure 14. Échelle concentrique de concertation/dialogue pour l'évaluation périodique du HLTCPFL

Réalisé par : Cécile Olive-Garcia & Vivien Scelles, 2022

3.2. Identifier les catégories d'éléments à fournir dans le Rapport périodique

En collaboration avec Yves Michelin, nous avons tout d'abord mis au point une catégorisation des données nécessaires au traitement du chapitre 4 concernant les facteurs affectant le bien. En effet, 82 facteurs sont listés dans ce chapitre. Face à cette masse importante d'informations à traiter, nous avons jugé bon de les trier selon leur potentiel de traitement en concertation. Certains facteurs ne nécessitent qu'une collecte d'information pour apporter la réponse. D'autres requièrent une discussion entre la collecte et l'apport de la réponse. Enfin, une dernière catégorie relève d'une co-construction de la réponse à apporter. Ces trois catégories ont finalement été élargies lors d'un travail avec Yves Michelin et Cécile Olive-Garcia :

- **Données factuelles** : informations factuelles sur le bien à collecter ;
- **Données à discuter** : éléments qui demandent une appréciation et/ou un lien avec d'autres acteurs ;
- **Données à co-construire** : mesures non-existantes ou qui impliquent la définition d'une stratégie partagée.

Bien évidemment, ce travail n'aurait pas pu être effectué si nous n'avions pas eu au préalable la version de démonstration du Rapport complet. Nous avons parcouru plusieurs fois l'ensemble du questionnaire, avec tout d'abord une vision assez large chapitre par chapitre, puis plus précise question par question.

Cette démarche de classification des « éléments » requis, qu'on peut assimiler aux « questions » et aux « données » nécessaires pour l'évaluation périodique, a constitué le fondement de notre stratégie d'appropriation du Rapport. Elle a permis de passer de l'outil rétrospectif formel à l'objet de réflexion prospective.

4. Réaliser l'évaluation périodique : élaboration de méthodes de collecte et d'animation spécifiques selon la catégorie de données

4.1. Déterminer une échelle concentrique de concertation

Nous avons mis au point une échelle de concertation, présentée en Fig. 14, qui rassemble les acteurs du site concernés par l'évaluation périodique. Toujours dans l'optique de mobiliser les acteurs du bien autour d'une discussion collective, nous avons déterminés cinq niveaux de concertation :

- **Niveau « Noyau dur »** : constitué des personnes en charge du projet « évaluation périodique », chargées d'animer la démarche de collecte des données et de valider les informations avant leur mise en ligne ;
- **Niveau « Interne »** : comprend les services techniques du CD63 et du PNRVA concernés par l'évaluation ainsi que l'équipe scientifique ayant participé à la candidature du bien au patrimoine mondial ;
- **Niveau « Externe 1 »** : constitué des autres services départementaux, régionaux et de l'État ainsi que des experts scientifiques du territoire ;
- **Niveau « Externe 2 »** : comprend l'ensemble des acteurs du bien non compris dans les précédents niveaux ;
- **Niveau « Externe 3 »** : correspond au grand public qui ne sera pas directement impliqué dans la réalisation mais qui pourrait être sollicité et informé des résultats de l'évaluation.

Les acteurs étatiques directement impliqués dans l'évaluation périodique – MTE, DREAL, préfecture – possèdent une place particulière dans cette organisation concentrique. En effet, cette évaluation doit être réalisée en collaboration étroite avec eux.

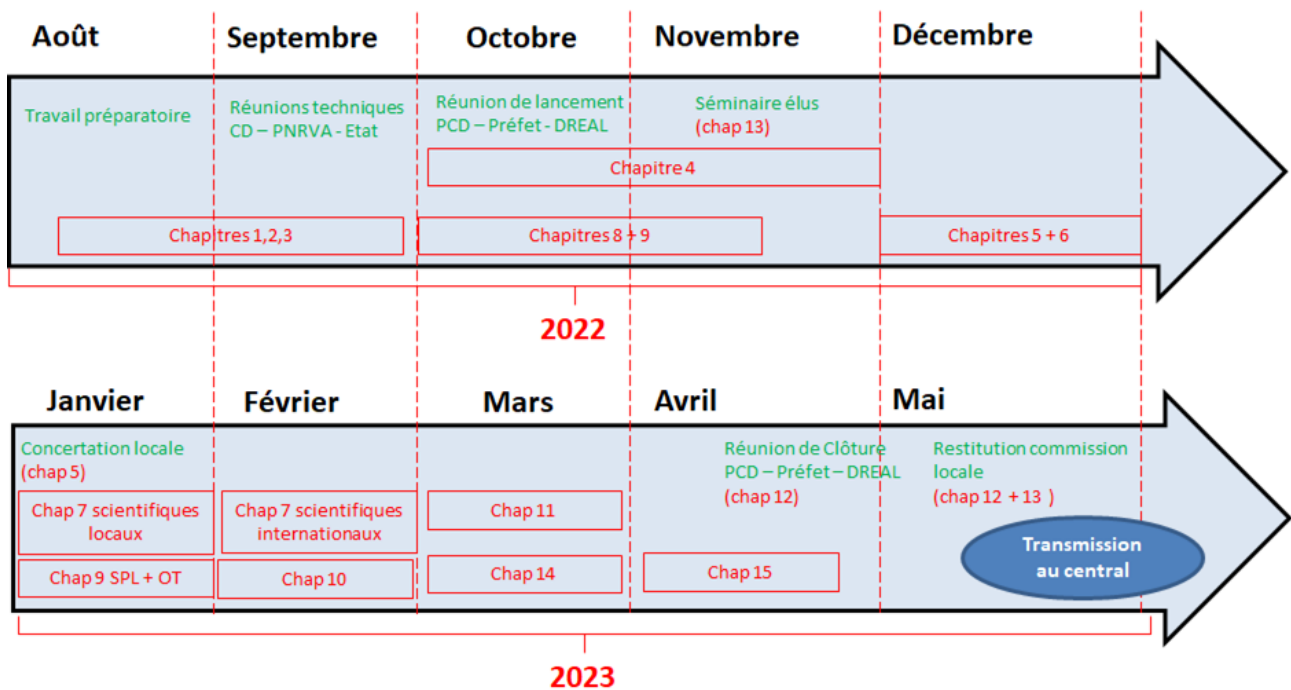


Figure 15. Calendrier prévisionnel de la phase officielle de l'évaluation périodique du HLTCPFL

Réalisé par : Cécile Olive-Garcia en collaboration avec Vivien Scelles, juillet 2022

D'une part, certaines questions nécessitent leur appui et expertise, d'autre part, leur intervention est indissociable de l'exercice de soumission de Rapports périodiques en tant qu'État partie – cf. PARTIE 1. C'est pourquoi nous les avons délibérément placés hors du cercle : ils sont bien compris dans le premier cercle de l'échelle concentrique car le « noyau dur » travaille conjointement avec eux.

4.2. Mettre au point une feuille de route pour la réalisation de l'évaluation

Dans ce paragraphe, je détaille les mesures envisagées ou d'ores et déjà mises en œuvre pour permettre de maintenir une conduite cohérente du projet tout au long de cette phase appelée « calendrier 1 », de **septembre 2022 à mai 2023**.

4.2.1. Tenir les délais

Le premier enjeu est de tenir les délais. Pour ce faire, nous avons mis au point début juillet 2022 une organisation calendaire qui s'articule autour de trois temps :

Temps préparatoire : fin août – début octobre 2022

avec des réunions de mise au point méthodologique entre CD63, PNRVA – regroupés en un « noyau dur » comme défini en Fig. 14 – et État, une réunion officielle de validation de la procédure de travail conjoint et des temps de restitution entre le Président du CD63, le Préfet du département du Puy-de-Dôme, la DREAL et les services concernés ;

Temps de déroulé : octobre 2022 – avril 2023

avec des réunions régulières entre le CD63, le PNRVA et la DREAL pour avoir un suivi régulier et conjoint de l'exercice, des temps d'échange et de co-construction avec les acteurs concernés, des réunions régulières avec l'interlocuteur ministériel pour validation des éléments de réponse avant mise en ligne ;

Temps de finalisation : fin avril – début mai 2023

avec une réunion officielle de présentation et validation conjointes des conclusions de l'évaluation, une restitution à la commission locale en présence de l'interlocuteur ministériel ;

La Fig. 15 résume ce calendrier prévisionnel pour la période de réalisation de l'évaluation. Il est délimité par l'ouverture des codes d'accès au questionnaire en septembre et par la date butoir de la transmission du Rapport complet à l'État en mai.

Cette organisation calendaire a été validée lors de la première réunion du « noyau dur » le 9 septembre.

4.2.2. Rassembler les données

Nous avons décidé de traiter exhaustivement les 15 chapitres du Rapport un par un. Ce traitement est indiqué en rouge sur la Fig. 15 et s'imbrique dans les trois grands temps – préparatoire, de déroulé, de finalisation. Cela nous permet de réunir l'ensemble des données requises et donc de répondre à l'ensemble des quelques 230 questions. Nous suivons l'ordre chronologique du questionnaire – chapitre 1 avant le 2, etc. – comme il est recommandé dans la version de démonstration fournie par le MTE.

Dans le cadre de ce stage, nous avons pu déjà informer de nombreux acteurs, notamment ceux concernés par les chapitres 4, 8 et 9, chapitres que nous souhaitons compléter en octobre-novembre 2022. Les chapitres 1, 2 et 3 sont déjà complétés.

Ainsi, la collecte exhaustive des données est planifiée et a même débuté pour certains chapitres.

Tableau 4. Catégorisation des données requises pour le Rapport périodique du Troisième Cycle (2018-2024)

Réalisé par : Vivien Scelles en collaboration avec Yves Michelin et Cécile Olive-Garcia, 2022

Catégorie d'éléments / données					
FACTUELLES		À DISCUTER		À CO-CONSTRUIRE	
<i>informations factuelles sur le site</i>		<i>éléments demandant une appréciation et/ou un lien avec d'autres acteurs</i>		<i>mesures non-existantes ou impliquant la définition d'une stratégie partagée</i>	
Apportées directement	À collecter auprès d'acteurs	En interne	En externe		Sur lesquelles s'appuyer pour une réflexion prospective
<u>Chap. 1 :</u> 1.1 – 1.2 1.3 – 1.4 <u>Chap. 2 :</u> 2.1 – 2.2 2.3 – 2.4 2.5 – 2.6 2.7 – 2.8 2.9 – 2.10 2.11 – 2.12 <u>Chap. 3 :</u> 3.1 <u>Chap. 4 :</u> 4.17 <u>Chap. 5 :</u> 5.1.1 – 5.1.2 5.1.3 – 5.1.4 5.1.5 – 5.2.1 5.2.2 – 5.2.3 5.2.4 – 5.2.5 5.2.6 – 5.2.7 5.2.8 – 5.3.3 5.3.4 – 5.3.5 5.3.6 – 5.3.13 5.3.14 <u>Chap. 6 :</u> 6.1.1 – 6.1.2 6.1.6 – 6.1.12 <u>Chap. 8 :</u> 8.2 <u>Chap. 10 :</u> 10.1 – 10.3 <u>Chap. 11 :</u> 11.1 <u>Chap. 12 :</u> 12.3.1 <u>Chap. 15 :</u> 15.1.1 – 15.3.1 15.3.2 – 15.3.3 15.3.4 – 15.3.5 15.4.1 – 15.4.2 15.5.3 – 15.6	<u>Chap. 1 :</u> 1.5 <u>Chap. 4 :</u> 4.3 (6) 4.4 (7) 4.5 (11) 4.6 (5) 4.7 (9) 4.9 (7) 4.10 (8) 4.11 (7) 4.12 (7) 4.15 (1) <u>Chap. 8 :</u> 8.3 <u>Chap. 9 :</u> 9.1 – 9.2 9.3 – 9.4 9.5 – 9.6 9.13	<u>Chap. 3 :</u> 3.2 – 3.3 <u>Chap. 4 :</u> 4.14 (1) 4.16 (x) « s'appliquant » 4.18 <u>Chap. 5 :</u> 5.3.1 – 5.3.11 5.3.18 – 5.3.19 <u>Chap. 6 :</u> 6.1.3 – 6.1.4 6.1.5 – 6.1.6 6.1.7 – 6.1.8 6.1.9 – 6.1.13 <u>Chap. 7 :</u> 7.1 – 7.2 7.3 – 7.4 <u>Chap. 8 :</u> 8.1 – 8.4 8.5 <u>Chap. 9 :</u> 9.8 <u>Chap. 10 :</u> 10.2 – 10.3 10.4 – 10.6 10.7 – 10.8 <u>Chap. 12 :</u> 12.1 – 12.2 12.3.2 – 12.3.3 12.3.4 – 12.3.5 <u>Chap. 15 :</u> 15.1.2 – 15.2.1 15.2.2 – 15.4.3. 15.5.1 – 15.5.2 15.5.4 – 15.7	<u>Chap. 9 :</u> 9.14 – 9.16 9.17 <u>Chap. 14 :</u> 14.1 – 14.2	<u>Chap. 9 :</u> 9.9 – 9.11 9.12	<u>Chap. 4 :</u> 4.1 (6) 4.2 (6) 4.8 (7) 4.13 (9) <u>Chap. 5 :</u> 5.3.2 – 5.3.7 5.3.8 – 5.3.9 5.3.10 – 5.3.12 5.3.15 – 5.3.16 5.3.17 <u>Chap. 6 :</u> 6.1.10 – 6.1.11 <u>Chap. 7 :</u> 7.1 – 7.2 7.3 – 7.4 <u>Chap. 8 :</u> 8.2 <u>Chap. 9 :</u> 9.7 – 9.10 9.15 <u>Chap. 10 :</u> 10.5 <u>Chap. 13 :</u> 13.1 – 13.2
56 questions	76 questions	44+x questions	5 questions	3 questions	49 questions

Légende :

X.X : réponse à apporter avec l'État

X.X : simple validation ou mise à jour

X.X : question ouverte (remarques, conclusions, recommandations, commentaires)

(X) : nombre de facteurs secondaires à traiter

4.3. Élaborer des méthodes de collecte et d'animation spécifiques

Nous avons identifié trois catégories différentes de questions : données factuelles, données à discuter et données à co-construire. Par leur nature définie en PARTIE 2 §3.2, elles impliquent une approche différente en termes de concertation/collaboration avec les acteurs. Pour chacune d'elle, nous avons affiné la catégorisation en définissant une à deux sous-catégories. Elles nous permettent de déterminer plus précisément quelle stratégie de collecte adopter. Une catégorisation de l'ensemble des questions est présentée en Tab. 4.

4.3.1. Données « factuelles »

Les données factuelles font appel à de la collecte pure. Nous en différencions deux sous-catégories :

« **Apportées directement** » : aucune interprétation n'est nécessaire pour répondre à la question ; il peut s'agir d'un cas d'existence/absence ou d'une réponse automatique ; il n'y a pas besoin de concertation avec d'autres acteurs

Un exemple est donné en Fig. 16 (a).

« **À collecter auprès d'acteurs** » : aucune interprétation nécessaire pour répondre à la question du Rapport périodique ; nécessité d'aller collecter les éléments de réponse auprès d'acteurs autres que les gestionnaires ; expertise à aller chercher au-delà du CD63

Deux exemples sont donnés en Fig. 16 (b).

L'équipe en charge de l'évaluation – le « noyau dur » – collecte les données. Notre organisation est conçue pour que même avec un partage des tâches et une répartition des questions à traiter, l'ensemble de ces personnes soit mis au courant de chaque avancée dans le remplissage du Rapport périodique.

Ainsi, notre démarche de collecte des données « factuelles » comprend : 1) Identification des acteurs pour chaque question ; 2) Prise de contact avec ces acteurs en présentant nos besoins liés à l'évaluation ; 3) Collecte des informations nécessaires ; 4) Présentation des résultats intermédiaires au minimum une fois par mois aux membres du « noyau dur » ; 5) Construction de rendus adaptés au public visé – élus, services techniques, grand public, etc. – faisant état des avancées permises par ces résultats.

4.3.2. Données « à discuter »

Les données à discuter font appel à de la collecte et à de l'animation. Nous en différencions deux sous-catégories :

« **En interne** » : interprétation nécessaire pour répondre à la question du Rapport périodique ; appréciation et discussion requises aux niveaux « Noyau dur » et « Interne » – Fig. 14 – quant aux éléments collectés et présentés pour apporter la réponse ou quant aux réponses directes à apporter ensemble

Un exemple est donné en Fig. 16 (c).

« **En externe** » : interprétation nécessaire pour répondre à la question du Rapport périodique ; discussion avec les niveaux « Externe 1 » voire « Externe 2 » – Fig. 14 – pour apporter la réponse

Deux exemples sont donnés en Fig. 16 (d).

(a) Données factuelles, « apportées directement »

Exemple « aucune interprétation nécessaire » :

2.5 - Vos autorités nationales ont-elles l'intention de désigner le bien du patrimoine mondial (en tout ou en partie) en tant que Réserve pour l'Homme et la biosphère (le cas échéant) au cours des trois prochaines années ?

Ne cochez qu'une seule case	
2.5.1	Sans objet
2.5.2	Non
2.5.3	Oui

(b) Données factuelles, « à collecter auprès d'acteurs »

Exemple « facteurs affectant le bien » :

4.6.2 - Exploitation de carrières

S'applique Ne s'applique pas

Impact	Impact		Origine		Évolution		
	Actuel	Potentiel	Intérieure	Extérieure	Décroissant	Stable	Croissant
Positif	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Négatif	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Exemple « données quantitatives » :

9.1 - Estimez le nombre de visiteurs annuel (visiteurs nationaux et internationaux compris) depuis le dernier Rapport périodique

L'année dernière	
Il y a deux ans	
Il y a trois ans	
Il y a quatre ans	
Il y a cinq ans	

(c) Données à discuter, « en interne »

3.2 - Recensez les attributs de valeur universelle exceptionnelle de votre bien et évaluez leur état. À titre indicatif, il est conseillé de se focaliser sur environ 5 attributs essentiels (pas plus de 15 en tout).

	Breve identification de l'attribut	Préservé	Compromis	Gravement Compromis	Perdu
3.2.1					
3.2.2					
3.2.3					
...					

(d) Données à discuter, « en externe »

14.1 - Exemple de bonne pratique de protection, d'identification, de conservation ou de gestion du bien du patrimoine mondial

...

14.2 - Définissez les sujets couverts par cet exemple de bonne pratique au niveau du bien

Vous pouvez cocher plusieurs cases	
14.2.1	Développement durable <input type="checkbox"/>
14.2.2	Synergies <input type="checkbox"/>
14.2.3	État de conservation <input type="checkbox"/>
14.2.4	Gestion <input type="checkbox"/>
14.2.5	Gouvernance <input type="checkbox"/>
14.2.6	Renforcement des compétences <input type="checkbox"/>

Figure 16. Exemples de questions du Rapport périodique version Troisième Cycle catégorisées selon notre démarche mise en place sur le HLTCPFL

Source : version de démonstration du Rapport périodique fournie par le MTE

Ainsi, notre démarche de collecte des données « à discuter » comprend : 1) Identification des acteurs pour chaque question ; 2) Prise de contact avec ces acteurs en présentant nos besoins liés à l'évaluation ; 3) Animation adaptée à la donnée requise et aux acteurs impliqués ; 4) Présentation des résultats intermédiaires au minimum une fois par mois aux membres du « noyau dur » ; 5) Construction éventuelle de rendus adaptés au public visé.

4.3.3. Données « à co-construire »

Les données à co-construire nécessitent des temps de discussion. Parmi elles, nous en identifions certaines qui peuvent alimenter la réflexion prospective territoriale au-delà du calendrier officiel de soumission :

« **Sur lesquelles s'appuyer pour une réflexion prospective** » : permettent d'ouvrir une discussion collaborative autour d'une stratégie à consolider ou à définir pour le territoire, discussion qui ira au-delà des limites calendaires de l'évaluation périodique

Exemple :






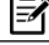



7.2 - Un programme de recherche est-il prévu dans le périmètre du bien pour répondre aux besoins de la gestion et/ou pour améliorer la compréhension de la valeur universelle exceptionnelle ?

Ne cochez qu'une seule case		
7.2.1	Aucune recherche n'est menée dans le périmètre du bien du patrimoine mondial malgré un besoin constaté.	<input type="checkbox"/>
7.2.2	Il y a un peu de recherche, mais cela n'est pas planifié.	<input type="checkbox"/>
7.2.3	Il y a une recherche considérable, mais elle n'est pas axée sur les besoins de la gestion et/ou l'amélioration de la compréhension de la valeur universelle exceptionnelle.	<input type="checkbox"/>
7.2.4	Il existe un programme général de recherche intégrée portant sur les besoins de la gestion et/ou l'amélioration de la compréhension de la valeur universelle exceptionnelle.	<input type="checkbox"/>

Nous avons placé certaines des questions dans deux catégories différentes. Par exemple, les questions du chapitre 7 sur les études scientifiques et les programmes de recherche sont à la fois « à discuter en interne », c'est-à-dire avec les scientifiques locaux, et « à co-construire » – voir Tab. 4.

En effet, ces questions soulèvent une réflexion quant à la stratégie plus globale de la recherche scientifique sur le bien. Nous pouvons donc les utiliser et se servir de la mobilisation mise en œuvre pour apporter la réponse pour relancer la réflexion universitaire avec une mutualisation et une coopération qui vont au-delà du Comité scientifique – comité qui est présenté en PARTIE 1 §1.3.1. C'est notamment l'objet du partenariat qui est encore en cours de développement entre le CD63 et l'Université Clermont Auvergne (UCA).

Ainsi, notre approche de l'évaluation périodique nous permet d'opérationnaliser sa réalisation via le développement d'une concertation réfléchie des acteurs du territoire. L'étendue des domaines traités dans le Rapport périodique favorise l'implication d'un large panel de ces acteurs. Encore une fois, notre stratégie est d'utiliser cet outil formel d'une part comme d'un guide pour notre gestion et aussi pour légitimement réinvestir l'ensemble des parties prenantes du projet UNESCO du HLTCPL.

	Sans tiers neutre	Avec tiers neutre	Participation
Décider ensemble	NÉGOCIATION  	MÉDIATION 	
Projeter ensemble	CONCERTATION 		
Demander un avis	CONSULTATION  		
Informar d'une décision	INFORMATION  		

Éléments du Rapport périodique :




-  Données factuelles
-  Données à discuter
-  Données à co-construire

Figure 17. La place de nos catégories de données du Rapport périodique dans les différentes composantes du dialogue territorial (inspiré de Souheil et al., 2011)

Source : (Souheil et al., 2011)

5. Faire de l'évaluation périodique un outil de relance du dialogue territorial

5.1. Redynamiser le projet « UNESCO »

Les questions qui composent le Rapport périodique doivent nous servir d'appui à la relance de la démarche territoriale UNESCO. Dès la présentation de l'exercice à la commission locale le 11 mai 2022, nous avons fait part de notre volonté de poursuivre la réflexion qui émerge de la réalisation de l'évaluation périodique au-delà de sa clôture en mai-juillet 2023.

En effet, après avoir décroché l'inscription, il faut faire vivre ce projet de territoire né en 2007. Une conjoncture d'événements fait que le CD63 se trouve actuellement dans une phase que l'on pourrait qualifier de « transition ». Le précédent Président du CD63 est à l'initiative du projet UNESCO mais la présidence a changé en juillet 2021. Une nouvelle ligne de conduite politique est encore en construction et l'exercice d'évaluation périodique peut être un moyen de faciliter l'articulation du projet UNESCO avec les autres grands projets politiques du nouveau mandat.

Ainsi, notre approche pour traiter l'évaluation périodique de l'UNESCO peut nous permettre de :

- Retravailler le Plan de gestion puisque le document actuel (2021-2027) a été conçu durant la pandémie Covid-19 et donc la concertation avec les acteurs n'a pas été optimale ;
- Réinvestir les différentes parties prenantes du site ;
- Réactiver le système de gouvernance du site pensé lors de la candidature ;
- Élaborer de nouvelles stratégies en s'appuyant sur les enjeux que soulèvent l'évaluation.

5.2. S'appuyer sur une stratégie de dialogue territorial

5.2.1. Identifier les différentes composantes de ce dialogue

Le terme « dialogue territorial » est emprunté à Souheil *et al.* (2011). Dans le cadre d'un travail sur la gestion d'un territoire basé sur la concertation et la communication, il est employé comme « équivalent du *dialogue social* ». Ce processus est utilisé « pour discuter, débattre et aboutir enfin à la proposition de solutions co-construites ». Or, tel est bien l'objectif de notre travail sur l'évaluation périodique : parvenir à proposer des réponses construites avec les acteurs identifiés du site.

Selon le niveau de participation, plusieurs composantes peuvent être identifiées au sein de ce dialogue. J'ai confronté dans la Fig. 17 la définition de ces composantes (Souheil *et al.*, 2011) avec notre catégorisation des éléments à fournir pour le Rapport périodique.

Ainsi, les données « factuelles » sont sujettes à *information* et à *consultation* car il peut être nécessaire de s'enquérir auprès d'experts pour obtenir les réponses. Les données « à discuter » sont par définition sujettes à *négociation*, en plus de leur communication via l'*information* et de la possible *consultation* pour leur collecte. Enfin, les données « à co-construire » nécessitent une implication plus forte des acteurs. Elles touchent aussi bien à la *négociation* qu'à la *médiation* et à la *concertation*. En effet, elles sont par essence utilisées pour décider et projeter une vision prospective commune du site.

Souheil *et al.* (2011) soulignent que même si certains acteurs possèdent un rôle plus important en matière de décision – le cas du CD63 dans l'évaluation périodique, « ils pourront ensemble s'approprier les idées pertinentes ». Donc, quand bien même le gestionnaire du site « fera les choix finaux », l'ensemble des acteurs concertés lors cet exercice a été impliqué dans la construction de la vision stratégique prospective.

5.2.2. Mettre en place et suivre les étapes du processus de concertation

Bien qu'elles concernent l'élaboration de Documents d'objectifs Natura 2000, les méthodes présentées par Souheil *et al.* (2011) peuvent servir d'appui à notre démarche d'évaluation périodique. Comme ils l'évoquent, « la concertation est un processus [...] appelant de la méthode » qu'il faut rendre cohérent en suivant des étapes prédéfinies.

1 Définir la structure porteuse du projet et la cellule d'animation

Au sein même de l'organisation gestionnaire du site, un groupe d'acteurs restreint est déterminé pour encadrer et orienter le dialogue : le « noyau dur » présenté en Fig. 14. Ce groupe, pouvant être qualifié de « comité de pilotage », représente à la fois l'*opérateur*, celui qui élabore la stratégie, et l'*animateur*, celui qui met en œuvre la stratégie. La structure porteuse s'appuiera sur le ou la chargé(e) de mission coordonnateur(ice) du projet.

2 Repérer les parties prenantes

« Le chargé de mission, en lien avec la cellule d'animation, [repère] les acteurs » (Souheil *et al.*, 2011). Il s'agit d'une étape primordiale puisque ces acteurs apportent leurs expertises et connaissances pour remplir concrètement le questionnaire du Rapport périodique. Ils sont identifiés pour chaque question.

3 Structurer les parties prenantes et leurs relations

« Il reste au chargé de mission (cellule d'animation) à donner à chacune [...] sa juste place » (Souheil *et al.*, 2011) en élaborant une « carte du dialogue ». C'est ce qui a été réalisé en Fig. 14. Le rôle de chacun est précisé et leurs relations en vigueur lors de cet exercice sont claires.

4 Constituer des groupes de travail thématiques

Pour prendre en compte les spécificités imposées par les parties et questions du Rapport périodique, l'opérateur/animateur met en place des groupes de travail avec les acteurs identifiés. C'est aussi de sa responsabilité de définir le nombre adapté de personnes conviées à ces groupes – « un groupe de travail fonctionne bien entre 10 et 15 personnes » précisent Souheil *et al.* (2011).

5.2.3. Garder à l'esprit les points de vigilance

Toujours en prenant appui sur les conseils délivrés par Souheil *et al.* (2011), plusieurs points de vigilance méritent d'être soulevés :

1 Démarrer la concertation le plus tôt possible

Nous avons déjà informé de nombreux acteurs de notre volonté de les impliquer dans la réalisation de l'évaluation périodique. De plus, nous avons dès le 11 mai porté à la connaissance de la commission locale l'existence et la nature de cet exercice, soit un an avant le rendu officiel à l'État.

2 S'assurer de la compréhension pour une bonne appropriation


De longs mois m'ont été nécessaires pour m'approprier correctement le processus d'évaluation périodique. Il s'agit désormais d'adapter notre langage aux personnes contactées en expliquant, reformulant et parfois en répétant la nature de cet exercice et les enjeux associés. En contrepartie, il faut faire l'effort de chercher à comprendre les informations délivrées par ces personnes, « sans quoi inutile d'espérer susciter l'adhésion et encore moins la co-construction » (Souheil *et al.*, 2011).

« Une concertation est comme un véhicule : trop rapide, elle risque la sortie de route, il sera difficile de la réparer ; trop lente, les passagers s'ennuient et vont la quitter. L'idéal est d'aller vite et de ralentir quand les passagers le demandent. »

(Souheil et al., 2011)

 Bien mesurer l'état d'esprit des acteurs vis-à-vis de la démarche


Cet exercice doit être utilisé comme moteur de relance du projet « UNESCO » du territoire et doit donc s'appuyer sur une vision partagée. L'objectif sera d'obtenir des consensus pour les réponses à apporter ou de mettre en évidence des divergences pour les gérer sous la forme de controverses et non de polémiques. Certaines n'en exigent pas, elles ne relèvent que de l'autorité de gestion du site.

 Savoir faire les retours nécessaires

« Il faut démontrer que le travail des acteurs locaux est effectivement pris en compte sans quoi ils risquent de se démotiver rapidement » (Souheil *et al.*, 2011). Dans le cas de l'évaluation périodique, nous allons donc prévoir des temps et formes de rendu qui permettent, de manière plus ou moins synthétique, de refléter l'apport des acteurs à la démarche.

 Gérer convenablement le facteur temps

Là encore le travail mené au cours de ce stage permet une plus grande efficacité dans la réalisation de l'évaluation. Neuf mois sont accordés à cet exercice mais six auront déjà été effectués au préalable. Cela permet donc d'ancrer solidement la démarche et de construire plus sereinement les résultats escomptés.

 Savoir utiliser des instances de dialogue territorial existantes

Enfin, le territoire de la Chaîne des Puys – faille de Limagne possède déjà de nombreuses instances et structures de dialogue. L'exercice consiste donc à s'appuyer sur celles-ci – la Commission locale, les réunions du Comité scientifique, etc. – pour faciliter la mise en place d'une telle démarche.

Ainsi, les méthodes présentées dans cette partie doivent rendre compréhensible notre démarche. Nous l'avons conçu pour permettre sa reprise lors de la phase officielle de réalisation de l'évaluation par un ou une chargé(e) de mission. L'objectif est de pouvoir relever ce défi complexe qu'est l'utilisation de cet outil comme appui à la relance de la vision territoriale du site UNESCO, tout en la réalisant concrètement.

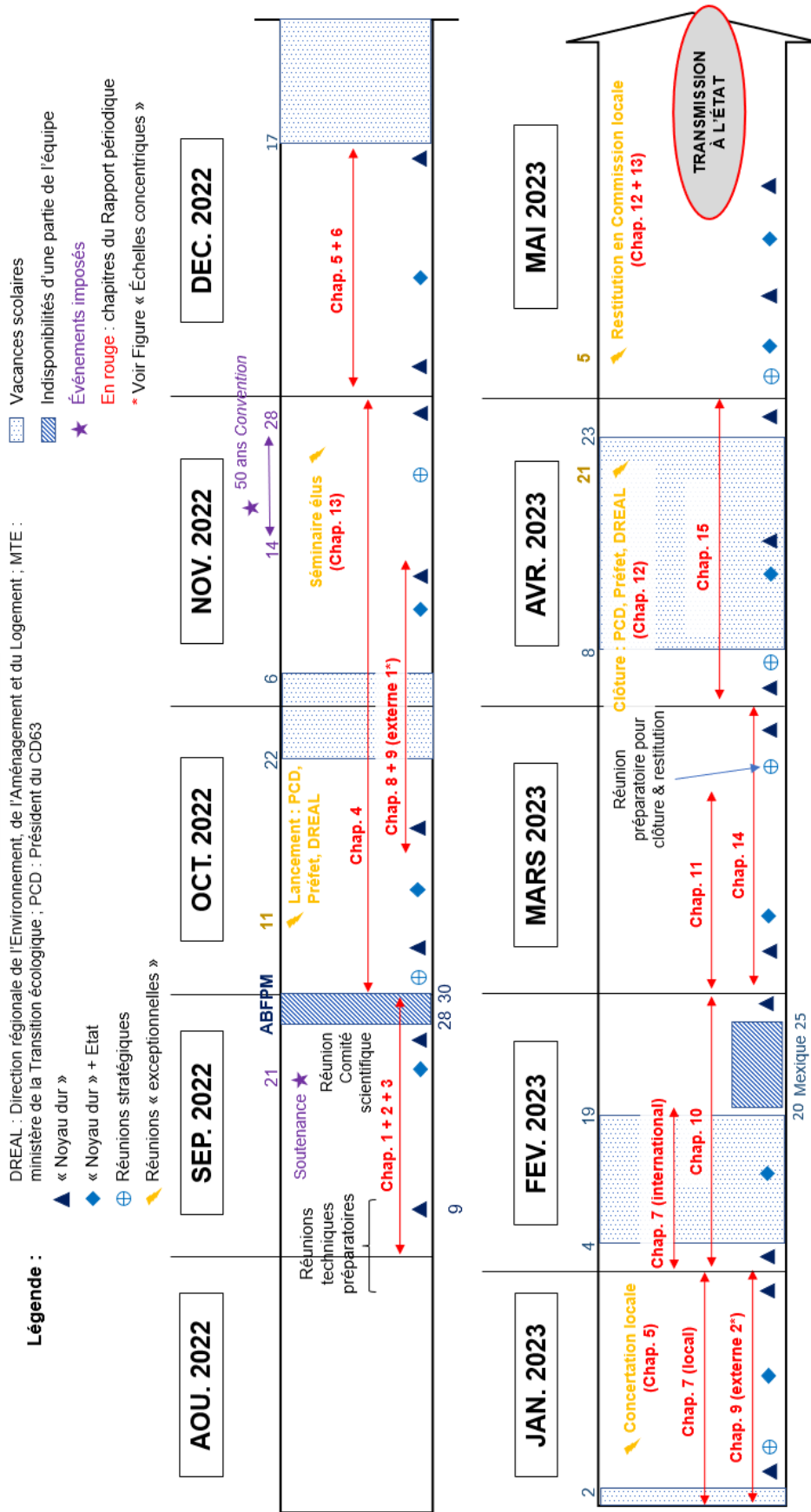


Figure 18. Calendrier prévisionnel détaillé de l'évaluation périodique du HLTCPF

Réalisé par : Cécile Olive-Garcia & Vivien Scelles, juillet 2022

PARTIE 3. RÉSULTATS EFFECTIFS ET ANTICIPÉS

Dans cette partie, nous présentons les résultats produits à partir des méthodes développées en PARTIE 2. Mon but ici est d'offrir aux gestionnaires du HLTCPFL des résultats qui appuient, initient et fondent la démarche d'évaluation périodique tout en contribuant à améliorer la gouvernance du site et le plan de gestion. Je distingue les résultats que je qualifie d'*effectifs*, c'est-à-dire ceux qui sont des résultats utilisables en tant que tels dès maintenant des résultats *anticipés* qui ne sont pas encore finalisés mais qui appellent et permettent d'aboutir à des résultats futurs plus opérationnels.

1. Organisation planifiée pour la réalisation de l'évaluation périodique du site

L'organisation planifiée est présentée en PARTIE 2 §4.2.1 et développée ici. Nous avons détaillé et affiné le calendrier prévisionnel en Fig. 18. On retrouve le traitement des chapitres spécifiques du Rapport périodique en rouge comme présenté en Fig. 15. Outre les périodes d'indisponibilité d'une partie de l'équipe et les vacances scolaires, notre calendrier reste structuré autour d'« événements imposés ». Ce sont les événements déjà prévus au calendrier et qui bloquent la réalisation de réunions sur l'évaluation périodique sur ces périodes.

Notre organisation s'articule autour de réunions régulières entre membres du « noyau dur » – triangle bleu sur Fig. 18. Nous souhaitons en organiser au minimum deux sur la période de traitement d'un chapitre indiquée par une double flèche rouge surmontée de la mention « Chap. X » : une en début et une en fin de période consacrée au chapitre. La première réunion permet de présenter au « noyau dur » de façon exhaustive le ou les chapitres qui vont être traités, de définir la répartition des questions et de présenter les éventuelles réponses et/ou démarches développées au cours de ce stage.

La seconde réunion permet de présenter les réponses ou éléments de réponse concernant le chapitre à traiter. Le « noyau dur » peut alors décider des réponses définitives aux questions. En sortie de cette réunion de clôture de chapitre, le « noyau dur » dispose de réponses qu'il a validées et qu'il peut présenter à l'État.

Compte-tenu de l'organisation calendaire que nous avons décidée pour le traitement de l'ensemble des chapitres, ces réunions entre « noyau dur » sont prévues toutes les deux semaines environ de septembre 2022 à mai 2023.

Des réunions mensuelles sont prévues entre le « noyau dur » et l'État, c'est-à-dire MTE et DREAL, selon les disponibilités de chacun – losange bleu. Ces temps permettent de co-construire avec l'État la validation des réponses avant mise en ligne. En effet, nous souhaiterions pouvoir entrer dans le Rapport périodique en ligne les réponses au chapitre étudié à la fin de chacune de ces périodes – par exemple, chapitres 1, 2 et 3 mis en ligne fin septembre-début octobre 2022 (cf. Fig. 18).

Enfin, nous avons inclus des réunions dites « stratégiques » – croix bleue entourée – pour permettre la préparation des réunions « exceptionnelles » qui correspondent à des temps plus formels et politiques. Cette organisation nous permet donc d'inscrire correctement la réalisation de l'évaluation périodique dans le calendrier politique du Département et ainsi faciliter l'utilisation de cet exercice comme levier d'une réflexion sur la gestion et la gouvernance à l'échelle territoriale.

2. Bilan du travail effectué sur le Rapport périodique

Les méthodes présentées en PARTIE 2 nous permettent d'aboutir au bilan dressé en Fig. 19. Ainsi, lors des six mois précédents la phase officielle de réalisation de l'évaluation périodique, le HLTCPFL dispose de près d'un quart des réponses au Rapport périodique – « Réponses proposées » en Fig. 19. À peu près l'équivalent des questions n'ont pas encore de réponses mais une démarche permettant d'apporter ces réponses est d'ores et déjà proposée – « Questions sans réponse mais avec méthode proposée ».

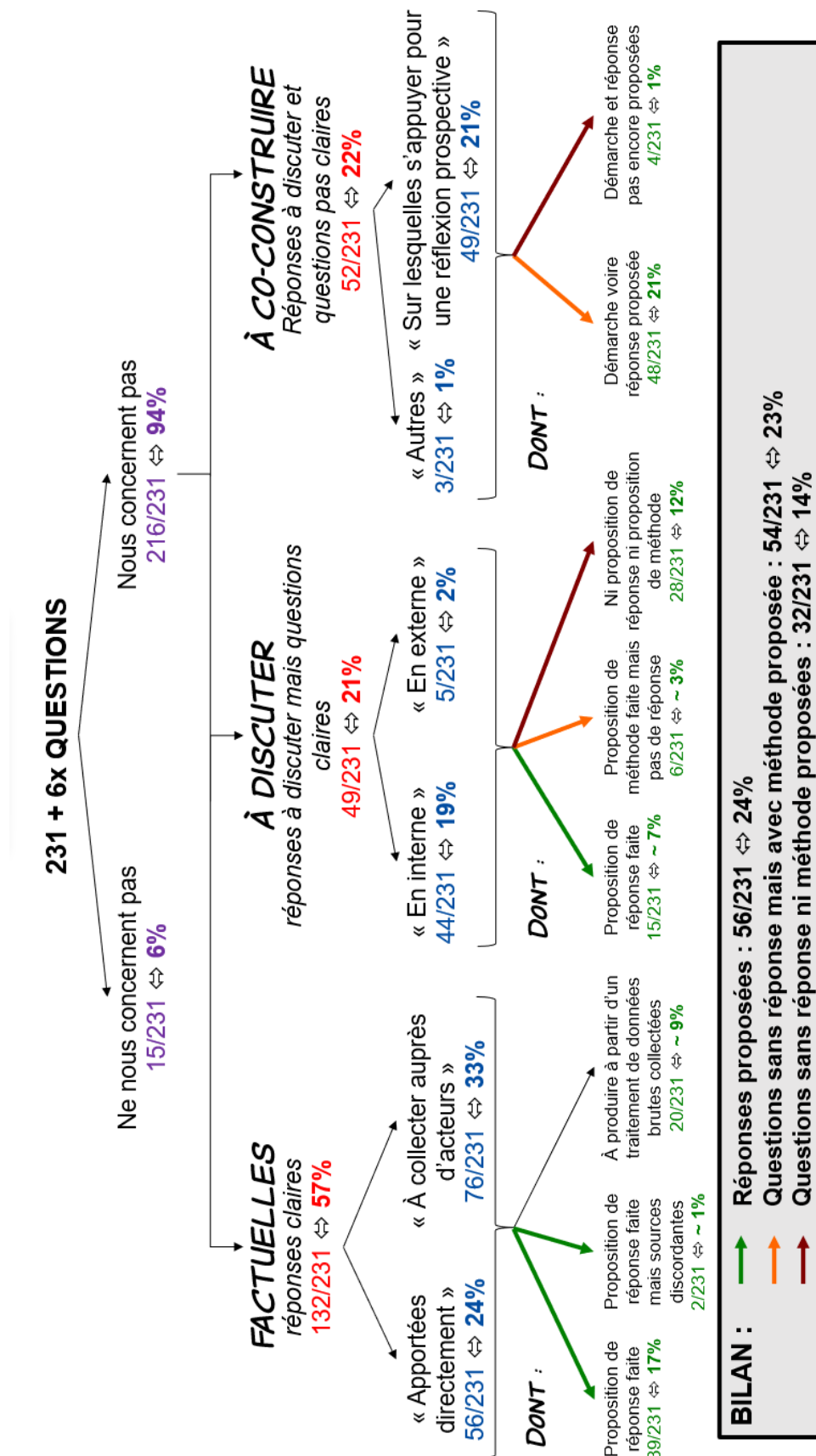


Figure 19. Bilan quantitatif du traitement du Rapport périodique à l'issue de cette étude

Réalisé par : Vivien Scelles, septembre 2022

Enfin, 14% des questions sont encore sans réponse ni démarche permettant de l'apporter.

À noter que déjà 6% des questions du Rapport ne concernent pas le HLTCPL. La justification de cette décision est présentée en Annexe 3.

3. Réponses d'ores et déjà apportées au Rapport périodique

3.1. Données factuelles

3.1.1. Bilan quantitatif

Les données factuelles sont identifiées comme celles pour lesquelles les réponses à apporter sont claires. Pour chacune de ces questions, des éléments de réponse ou des démarches pour y répondre sont proposées – Annexe 4.

57% des questions du Rapport périodique sont qualifiées de « factuelles », différenciées en « apportées directement » à hauteur de 24% et de « à collecter auprès d'acteurs » à hauteur de 33% du Rapport – Fig. 19. Nous proposons des réponses pour environ 18% d'entre elles, sachant que deux questions révèlent des sources de réponses discordantes – questions 1.3 et 3.1 en Annexe 4. Enfin, environ 9% des questions du Rapport nécessitent d'être produites à partir du traitement de données brutes qui elles peuvent être collectées. Il s'agit de 20 questions appartenant au chapitre 4 « Facteurs affectant le bien ».

3.1.2. Analyse scientifique développée pour outiller correctement les politiques publiques

Ce paragraphe traite de résultats à la fois *effectifs* car fournissent, via une analyse, une proposition de réponse concrète aux questions du Rapport et *anticipés* car peuvent permettre d'appuyer la décision des politiques publiques. L'évaluation périodique fournit une quantité importante de résultats qui constituent une base pour mettre en place des actions opérationnelles de gestion.

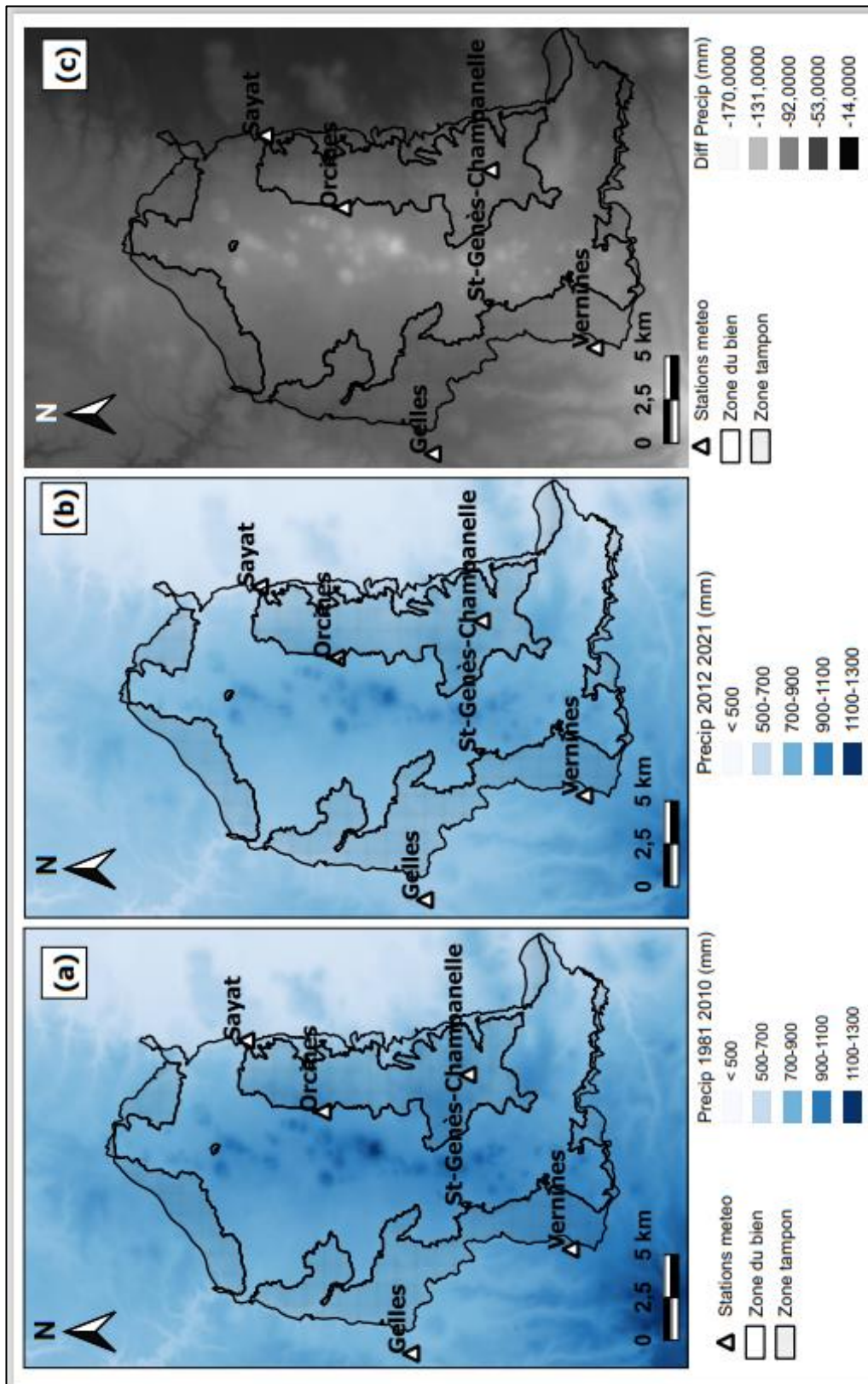
Nous proposons ici un exemple d'analyse d'une de ces données à produire à partir de données brutes collectées. En effet, le chapitre 4 « Facteurs affectant le bien » est composé d'une liste de 82 facteurs répartis en 13 rubriques. La rubrique « 4.7. Conditions locales affectant le tissu physique » est composée de huit facteurs. Le facteur « eau (pluie/nappe phréatique) » est analysé à partir de la donnée brute de précipitation.

Choix et collecte des données

Nous avons collecté les données auprès de Météo-France après avoir identifié huit stations météorologiques d'intérêt. Elles sont localisées en Annexe 5 et présentées dans l'Annexe 6. Elles ont été choisies car situées à proximité ou dans le périmètre UNESCO. La zone UNESCO s'élève d'environ 300 à 1465 m, les stations sélectionnées sont donc assez représentatives de cette échelle d'altitude – Annexe 6. L'Annexe 7 répertorie les données mesurées pour chacune de ces stations pour les périodes 1981-2010 et 2012-2021.

Traitement et analyse des précipitations

L'Annexe 8 nous permet de constater que l'évolution des précipitations et des températures en fonction de l'altitude est proportionnelle pour les précipitations et inversement proportionnelle pour les températures, que ce soit pour 1981-2010 ou pour 2012-2021. De plus, pour l'ensemble des six stations comparables – voir Annexe 9, la moyenne annuelle des précipitations station par station est plus élevée pour 1981-2010 que pour 2012-2021, comme l'illustre l'Annexe 8.



Carte 2. Évolution des précipitations entre les deux périodes. (a) Distribution des précipitations pour 1981-2010. (b) Distribution des précipitations pour 2012-2021. (c) Différence entre les deux périodes

Réalisé par : Vivien Scelles, 2022

Sources : Météo-France, Éric Langlois et (De Ferranti BA, 2022)

Interpolation des températures et des précipitations

Nous avons réalisé une interpolation des températures et des précipitations à l'aide du logiciel QGIS. L'Annexe 10 présente l'organigramme du traitement effectué. La Carte 2 – précipitations – et l'Annexe 11 – températures – nous permettent de montrer qu'**il pleut moins et qu'il fait plus chaud** sur les dix dernières années – 2012-2021 – que sur les 30 précédentes – 1981-2010. En effet, par interpolation des données de précipitations fournies par les stations Météo-France, nous avons pu cartographier la distribution des précipitations pour 1981-2010 – Carte 2 (a) – et pour 2012-2021 – Carte 2 (b) – en utilisant une même classe de précipitations : < 500 mm ; 500-700 mm ; 700-900 mm ; 900-1100 mm ; 1100-1300 mm. La construction de l'Annexe 11 suit la même logique. Le logiciel QGIS nous permet d'établir la différence entre les deux périodes – Carte 2 (c) et Annexe 11 (c). La différence des précipitations prend des valeurs négatives tandis que celle des températures prend des valeurs positives.

Tentative d'étude de l'impact de l'érosion à partir des données de précipitations

Après avoir effectué des recherches bibliographiques, nous avons constaté que l'érosivité – appelé « facteur R » ou « R » par la suite – semble être le paramètre reliant précipitations et érosion. Elle correspond à la « capacité des précipitations à détacher les sédiments et à causer l'érosion » (Liu *et al.*, 2020). Cette variable intervient dans les équations d'un modèle d'érosion conçu pour prédire la perte annuelle du sol sur le long terme (Renard & Freimund, 1994). L'intérêt pour nous de l'étudier est double : elle peut être déterminée à partir de données facilement accessibles – les hauteurs de précipitations – et correspond à l'un des facteurs les plus impactant sur le taux d'érosion (Liu *et al.*, 2020). Notre objectif ici est donc de la cartographier pour la zone du HLTCPL.

R peut être calculé grâce aux formules proposées notamment par Renard & Freimund (1994) et basées sur les précipitations moyennes annuelles :

$$R = 0,04830 * P^{1,610} \quad \text{pour } P \leq 850 \text{ mm} \quad (1)$$

$$R = 0,004105 * P^2 - 1,219 * P + 587,8 \quad \text{pour } P > 850 \text{ mm} \quad (2)$$

Avec P : hauteur des précipitations moyennes annuelles (en mm)

El Hage Hassan *et al.* (2018) ont utilisé les équations (1) et (2) pour cartographier les pertes en terre sur un petit périmètre au Liban. Cependant, ces équations restent très spécifiques aux régions sur lesquelles elles ont été développées. Les utiliser en dehors de leur cas d'étude aux États-Unis représente un risque quant à leur extrapolation (Majhi *et al.*, 2022). Néanmoins, cela permet d'avoir une idée quant à l'évolution de l'érosivité de la zone.

Nous avons choisi d'étudier au préalable l'Indice de Fournier Modifié (IFM), même si Majhi *et al.* (2022) mettent aussi en garde quant à l'utilisation de cet autre paramètre car il n'est qu'un simple ratio. L'IFM a été proposé par Arnoldus (1980) comme :

$$IFM = \sum_{i=1}^{12} \left(\frac{P_i^2}{P} \right) \quad (3)$$

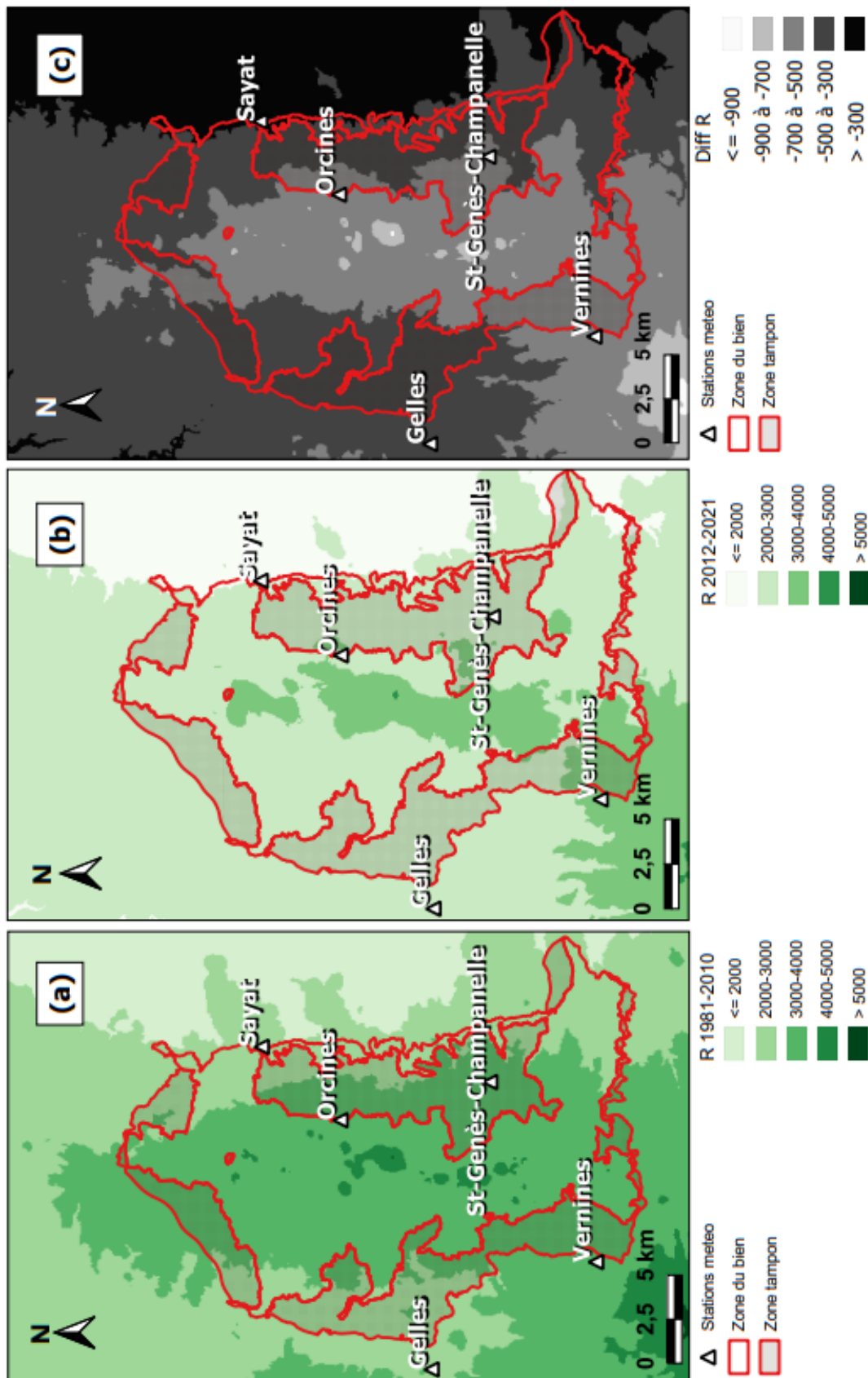
Avec P : hauteur des précipitations moyennes annuelles (en mm)

et P_i : hauteur des précipitations moyennes pour le mois i (en mm)

Cette formule est dérivée de l'Indice de Fournier (IF) développé par Fournier (1960) lors de sa thèse :

$$IF = \frac{P_m^2}{P} \quad (4)$$

Avec P_m la hauteur des précipitations du mois de pluviosité maximum (en mm)



Carte 3. Évolution de l'érosivité R entre les deux périodes. (a) Distribution de l'érosivité R pour 1981-2010. (b) Distribution de l'érosivité R pour 2012-2021. (c) Différence entre les deux périodes

Réalisé par : Vivien Scelles, 2022

Sources : Météo-France, Éric Langlois, (Renard & Freimund, 1994), (De Ferranti BA, 2022)

Ainsi, l'interpolation des précipitations permet une extrapolation de l'IFM et de R.

L'IFM et R sont calculés à partir des précipitations, respectivement selon (3) et selon (1) et (2). Puis, nous avons cherché une corrélation entre ces deux paramètres et l'altitude dans le but de les cartographier. Les résultats sont présentés en Annexe 12. Ces corrélations ne sont pas excellentes mais pour autant assez significatives pour être prises en compte (R^2 autour de 0,60 pour l'IFM et de 0,5 pour l'érosivité R). La cartographie réalisée se base donc sur les équations présentées en Annexe 12 (a) et (b). La démarche est expliquée à l'aide d'un organigramme en Annexe 13.

Les évolutions de l'IFM et de l'érosivité R entre 1981-2010 et 2012-2021 sont présentées respectivement en Annexe 14 et en Carte 3. La Carte 3 (c) révèle une diminution de l'érosivité R puisque la différence entre les deux périodes – « Diff R » – prend des valeurs négatives pour l'ensemble de la zone. Il semble donc que l'érosivité ait fortement diminué entre 1981-2010 et 2012-2021 sur la zone, notamment sur le point culminant qu'est le puy de Dôme. Cette diminution est moins marquée – puisque de couleur gris foncé – pour le plateau des Dômes et la Montagne de la Serre – voir Carte 1 (c) pour la localisation des attributs. Enfin, la plaine de la Limagne et la faille de Limagne connaissent une diminution moins importante avec une différence de R supérieure à -300 et dont le maximum s'élève à +32.

Conclusion de l'analyse

Nous utilisons la classification d'érosivité ci-dessous pour déterminer l'importance de l'impact du facteur « érosivité » à partir de l'IFM – Tab. 5.

Tableau 5. Classes d'érosivité selon l'Indice de Fournier Modifié (Maamar-Kouadri *et al.*, 2016 ; Lukić *et al.*, 2018)

Classe d'érosivité	IFM
Très faible	0-60
Faible	60-90
Moyenne	90-120
Elevée	120-160
Très élevée	> 160

Comme le montre l'Annexe 14 (a) et (b) – voir légendes « IFM 1981-2010 » et « IFM 2010-2021 », seules les classes d'érosivité « Très faible », « Faible » et « Moyenne » sont représentées sur la zone UNESCO. L'érosivité semble donc faible pour la majorité du HLTCPL et son évolution semble décroissante – démontré à travers une comparaison de sa distribution entre 1981-2010 et 2012-2021.

Ces résultats peuvent être comparés à ceux obtenus à l'échelle mondiale par Liu *et al.* (2020) qui ont démontré que l'érosivité R avait diminué entre 1980-1999 et 2000-2017. Ils ont étudié R à partir de la hauteur quotidienne des précipitations tandis que nous avons étudié l'annuelle.

Pour conclure, il semble que l'érosivité diminue sur notre zone UNESCO entre 1981-2010 et 2012-2021. Ainsi, à une moindre échelle temporelle, nous pouvons supposer que sur la période 2018-2022 – depuis l'inscription, période évaluée dans le Rapport périodique – l'impact de l'eau sous forme précipitations sur la valeur géologique du bien reste « faible ».

Cela reste fortement à nuancer. En premier lieu parce que **l'IFM n'est pas l'érosivité** et que **l'érosivité n'est pas l'érosion**. L'érosivité n'est qu'un facteur impliqué dans l'érosion, il faut ajouter la pente et l'occupation du sol pour essayer d'obtenir une interprétation valable de l'impact de l'érosion. En second lieu, le traitement de ces données pourrait être amélioré :

- La période 2012-2021 à allonger puisque les données météorologiques sont, de coutume, étudiées sur au moins 30 ans
- Aucune station n'est présente dans la zone du bien
- Le formule de l'érosivité R et son application reste discutée (Majhi *et al.*, 2022)

« Être honnête et dire la vérité des faits. »

François Terrasson, Chargé de mission pour le patrimoine mondial au BSPPM

Tableau 6. Évaluation des attributs de VUE. (a) Système de notation des attributs et son code couleur développés par Jon C. Day (Day, 2012) puis adaptés par l’UICN. (b) Symbologie utilisée pour évaluer la tendance (Day, 2015 ; Tarte & Day, 2019). (c) Symbologie utilisée pour évaluer le niveau de confiance dans l’évaluation de l’état et de la tendance (Day, 2015 ; Tarte & Day, 2019)

(a)

NOTE	Perdu	Gravement compromis	Compromis	Préservé
DESCRIPTION	La plupart des aspects de cet attribut ont été perdus ou altérés, ce qui s’est traduit par une perte importante de l’intérêt de celui-ci.	De nombreux aspects de cet attribut ont été perdus ou altérés, réduisant sensiblement l’intérêt de celui-ci.	Des aspects de cet attribut ont été perdus ou altérés mais la situation n’affecte pas celui-ci de manière importante ou durable.	Cet attribut est globalement intact et son état est stable ou en voie d’amélioration. Les preuves disponibles n’indiquent que des effets mineurs, lorsqu’il y en a.

(b)

TENDANCE
↑ S’améliorant
↔ Stable
↓ Se détériorant
— Pas d’évolution significative

(c)

CONFIANCE
● Preuves adéquates de haute qualité et niveau élevé de consensus
■ Preuves limitées ou consensus limité
○ Preuves très limitées, évaluation basée sur des informations anecdotiques

Tableau 7. Proposition de grille de recensement et d’évaluation des attributs de VUE du HLTCPFL (inspiré de la méthode développée par Jon C. Day)

Résumé de l’évaluation :		État et Tendance				Confiance	
Attributs	Commentaire	Préservé	Compromis	Gravement compromis	Perdu	ÉTAT	TENDANCE
Chaîne des Puys							
Faille de Limagne							
Montagne de la Serre							
Plateau des Dômes							

3.2. Données à discuter

3.2.1. Bilan quantitatif

Les données à discuter sont identifiées comme celles pour lesquelles les réponses nécessitent un dialogue même si les questions sont claires. L'ensemble des réponses et/ou des démarches proposées sont présentées en Annexe 15, accompagnées d'un argumentaire pour la proposition faite.

21% des questions du Rapport périodique sont jugées « à discuter », différenciées en « en interne » à hauteur de 19% et en « en externe » à hauteur de 2% du Rapport – Fig. 19. Nous proposons des réponses pour environ 7% d'entre elles, des méthodes mais sans réponse pour 3% et enfin 12% d'entre elles sont pour le moment sans réponse ni méthode pour y répondre.

3.2.2. Exemple de proposition de méthode pour discussion

Nous proposons un approfondissement de l'évaluation des attributs du bien qui doit être réalisée pour la question suivante du chapitre 3 « Déclaration de VUE » : « 3.2. Recensez les attributs de VUE de votre bien et évaluez leur état. À titre indicatif, il est conseillé de se focaliser sur environ 5 attributs essentiels (pas plus de 15 en tout) ». Nous avons étudié les travaux de l'Australien Jon C. Day¹⁷ qui sont indiqués dans le Rapport périodique comme la base de l'approche développée pour cette question.

Celle-ci est exposée dans une publication du Comité australien pour l'UICN (Day, 2012) et développée dans un rapport pour l'*Australian Marine Conservation Society* (Tarte & Day, 2019). Elle est jugée applicable à d'autres sites dans une présentation faite au Comité du patrimoine mondial (Day, 2015). Elle aide les gestionnaires de site « à identifier les attributs clés de leur bien et à hiérarchiser leurs actions de gestion » (Day, 2012) et semble appréciée par les gestionnaires comme « outil de communication extrêmement utile », « précieux pour quantifier la VUE et élaborer des recommandations de gestion » (Day, 2015). Elle a aussi convaincu les grands représentants de l'Organisation en tant que « méthodologie très claire » et pour M. Tim Badman¹⁸, « un exercice impressionnant, [...] cela semble pertinent pour tous les sites ! » (Day, 2015).

Le système de notation utilisé est présenté en Tab. 6 (a). Une fois la note attribuée à chaque attribut, Day propose d'évaluer la tendance – Tab. 6 (b) – et le niveau de confiance dans l'évaluation de l'état et de la tendance – Tab. 6 (c). Même s'il n'est pas exigé d'aller jusqu'à ce point, une évaluation plus poussée des attributs pourrait être proposée en présentant le Tab. 7 lors de la réunion organisée probablement courant octobre entre le « noyau dur » et les services de l'État pour traiter ce chapitre 3. Cette démarche pourrait alors servir à la construction d'une discussion collective pour faciliter la compréhension de la VUE.

Elle pourrait aussi être un appui au futur Plan de gestion du site – et donc répondre à l'une des attentes majeures des gestionnaires – en permettant « d'opérationnaliser la VUE » à partir de la méthode développée par Day (Day, 2012 ; 2015 ; Tarte & Day, 2019) qui propose cinq étapes :

- 1) Décomposer l'énoncé complexe de VUE en « composants » davantage compréhensibles, c'est-à-dire passer de la DVUE approuvée à de courts **extraits**
- 2) Identifier pour chacun de ces extraits des exemples de **valeurs/attributs**
- 3) Identifier les **facteurs** affectant ces valeurs/attributs
- 4) Hiérarchiser les principales **menaces** prioritaires
- 5) Déterminer les **besoins de gestion** prioritaires pour faire face à ces menaces

Les grands attributs peuvent être ainsi déclinés en composantes plus perceptibles comme par exemple la Chaîne des Puys décomposée en différents volcans ou types de volcans, la Faille de Limagne en différents secteurs, etc.

¹⁷ Australian Research Council Centre of Excellence for Coral Reef Studies – James Cook University, Townsville, Aus.

¹⁸ Directeur du Programme du patrimoine mondial de l'UICN.

Famille 2 : DIMENSION CULTURELLE DU PATRIMOINE						
Facteurs	Impact	Effet	Provient de	Evolution		
	<input type="radio"/> Actuel <input type="radio"/> Plausible	<input type="radio"/> Positif <input type="radio"/> Négatif	<input type="radio"/> Intérieur du site <input type="radio"/> Extérieur du site	↗	↔	↘
1. Utilisation et associations spirituelles/religieuses						
2. Modifications des valeurs associées à ce patrimoine A REFORMULER						
3. Chasse, pêche et ramassage traditionnels						
4. Perturbations du mode de vie et des systèmes de savoir traditionnels						
5. Identité, cohésion sociale, modifications de la population locale						
6. Impacts des activités touristiques des visiteurs						
7. Autre						

Ne sait pas

Figure 20. Proposition d'un outil sous format de carton de loto pour co-construire les réponses aux facteurs de la rubrique « Utilisations sociétales/culturelles du patrimoine » du Rapport périodique (chapitre 4, rubrique 4, 8 facteurs 4.8.1 à 4.8.6)

Réalisé par : Yves Michelin & Vivien Scelles, 2022

3.3. Données à co-construire

3.3.1. Bilan quantitatif

Les données à co-construire sont identifiées comme celles pour lesquelles les questions ne sont pas claires et les réponses à discuter. Pour chacune de ces questions, des éléments de réponse ou des démarches pour y répondre sont proposées – Annexe 16.

22% des questions du Rapport périodique sont considérées de « à co-construire », dont nous avons différencié celles « sur lesquelles s'appuyer pour une réflexion prospective » à hauteur de 21% du Rapport périodique – Fig. 19. Des éléments de réponse et/ou des démarches sont proposés pour 21% des questions du Rapport.

3.3.2. Exemple de proposition de démarche pour la co-construction

Pour co-construire les réponses aux questions concernant 24 facteurs du chapitre 4 « Facteurs affectant le bien, nous proposons la démarche suivante. En effet, les rubriques « 4.1. Habitat et développement », « 4.2. Infrastructures de transport », « 4.8. Utilisations sociétales/culturelles du patrimoine » et « 4.13. Gestion et facteurs institutionnels » sont jugées comme nécessitant une co-construction.

Nous proposons de construire un carton de loto pour chacune de ces quatre grandes familles de facteurs comme illustré en Fig. 20. Les réponses sont à apporter avec un système de gommettes de couleur verte, rouge ou grise. L'idée est de constituer des groupes de 4-5 personnes en commission locale par exemple et de distribuer à chacune un carton, en mettant à disposition les gommettes. Une phase d'introduction présente aux participants les attendus, les éventuelles clarifications à apporter sur la terminologie utilisée et le déroulé de l'atelier.

Chaque participant réalise sa propre évaluation individuelle des facteurs proposés. Puis, le groupe de 4-5 personnes met en commun les réponses de chacun pour discuter et construire une réponse commune par groupe – sur un autre carton de loto. Enfin, un temps de discussion/restitution est organisé entre les différents groupes pour aboutir à une seule réponse commune pour l'ensemble des participants.

L'idéal serait de préparer quatre phases dans cet atelier pour traiter l'ensemble des 24 facteurs. Le tout ne doit pas dépasser 2h. Par exemple, 10 min peuvent être allouées à l'évaluation individuelle – donc 40 min pour les quatre familles de facteurs. Puis, 10 min pour la mise en commun par groupe des réponses individuelles – donc 40 min pour les quatre familles de facteurs. 40 min pourraient alors être réservées à la restitution globale et la construction de la réponse commune.

Ainsi, cette étude nous a permis de proposer des éléments de réponse à certaines questions du Rapport périodique. Nous disposons également de plusieurs méthodes mises au point pour permettre de répondre à d'autres questions. Enfin, même si certaines restent sans réponse ni méthode proposée, elles sont déjà identifiées ce qui peut rendre plus efficace leur traitement futur.

« Il n'existe pas de patrimoine par essence et jamais l'on ne trouvera de valeur patrimoniale innée. »

Annie Héritier dans (Chenevez & Novello-Paglianti, 2014)

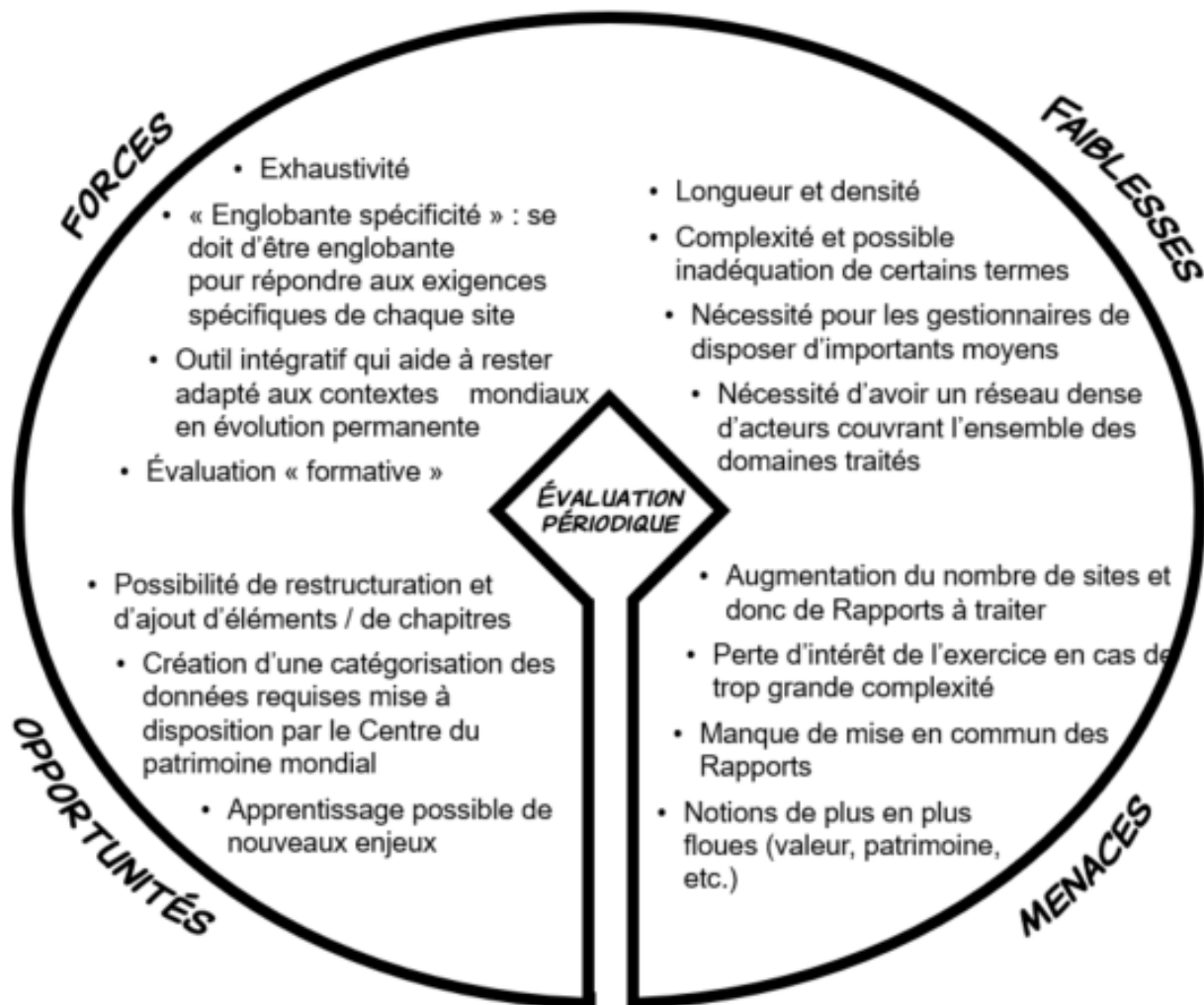


Figure 21. Matrice SWOT de l'évaluation périodique

Réalisé par : Vivien Scelles, 2022

PARTIE 4. DISCUSSION RÉTROSPECTIVE ET PERSPECTIVES PROSPECTIVES

L'état de l'art – PARTIE 1 §2 – nous a permis de mettre en évidence une faible appropriation par le monde scientifique de l'exercice d'évaluation périodique sur les sites naturels de la Liste du patrimoine mondial. Les travaux d'experts de la question qui ont été trouvés traitent des Réserves de biosphère et non des sites du patrimoine mondial – travaux de Martin F. Price et de Maureen G. Reed, appropriation par Castaño-Quintero *et al.* Quel peut donc être l'apport de cette étude ? Quelles perspectives prospectives peuvent être soulevées à partir de ce travail sur l'évaluation périodique du HLTCPFL ?

1. Utilité des résultats quant au lancement d'une première évaluation périodique

Ce travail précède la phase officielle de la première évaluation périodique du HLTCPFL. Le traitement des parties « factuelles » du Rapport périodique nous permet d'avancer dans sa réalisation. Il a facilité et coïncidé avec la phase d'appropriation des enjeux du site. La validation/concertation de ces données est déjà programmée selon un calendrier prédéfini lors de ces six mois et validé par l'équipe interne. Il ne reste donc plus qu'à la lancer.

La démarche d'analyse approfondie des données factuelles – PARTIE 3 §3.1.2 – pourrait être élargie à l'ensemble des facteurs identifiés comme importants. D'une part, les contraintes calendaires et en ressources humaines disponibles ne le permettent pas. D'autre part, certaines de ces analyses sont déjà effectuées par des experts scientifiques du territoire et sont donc directement disponibles via consultation. Je conseille donc de ne pas réitérer cette méthode d'analyse pour tous les facteurs listés dans le chapitre 4 « Facteurs affectant le bien ». Elle nous permet cependant d'avoir un exemple pour comprendre à quel point les données requises par l'évaluation périodique peuvent être utilisées à des fins stratégiques voire opérationnelles. De plus, à titre personnel, cette démarche m'a permis de traiter concrètement la notion contemporaine de changement climatique qui reste centrale pour l'UNESCO et de développer mes compétences de manipulation de logiciels SIG.

La catégorisation des données du Rapport – PARTIE 2 §3 – peut être vue comme simplifiée. La quantité de données demandées, et donc le temps imparti quant à leur collecte et à leur traitement, implique une telle démarche. Nous avons fait le choix de la réaliser dans l'optique de cette réflexion prospective à développer per et post évaluation. Si notre seul objectif avait été de remplir le questionnaire sans penser à l'après, nous aurions pu mettre au point – ou pas – une autre catégorisation. Par exemple, nous aurions pu affecter aux membres de l'équipe chargée de l'évaluation une quantité similaire de données à collecter et à traiter. Or, nous voulons véritablement axer cet exercice sur la concertation avec les acteurs pour insuffler une remobilisation autour du projet « UNESCO » et une relance de la gouvernance du site.

L'élaboration d'une feuille de route – PARTIE 2 §4.2 et PARTIE 3§1 – était indispensable pour démarrer ce projet. Conçue en fin juillet, elle intervient donc relativement tard dans la période de stage. Je pense que la phase d'appropriation et de compréhension des enjeux et du sujet m'a pris trop de temps. Cependant, avec le recul nécessaire, je me rends compte que ce retard subjectif pour mon stage n'est pas un retard objectif pour la phase officielle d'évaluation périodique car l'ensemble des recherches faites et les analyses que nous proposons dans ce mémoire permettent aux gestionnaires de disposer d'un document d'appui à la réalisation de l'évaluation. De plus, le « noyau dur » défini pour réaliser l'évaluation est informé début septembre de l'ensemble de la démarche présentée ici.

Je me permets d'emprunter les mots de M. Gouttebel car ils peuvent s'appliquer à ce travail : « après le temps de la réflexion, de la décision, il y a le temps de la réalisation et celui de l'utilisation » (Gouttebel, 2013). Cette étude relève ainsi de la réflexion, tout en initiant la décision et la réalisation.

15. L'ÉVALUATION DE L'EXERCICE DE STAGE DE FIN D'ÉTUDES

15.1. Pertinence de l'exercice de *stage de fin d'études*

15.1.1 – Le processus de *stage de fin d'études* a-t-il amélioré la compréhension des points suivants ?

Vous pouvez cocher plusieurs cases		
15.1.1.1	La <i>Convention du patrimoine mondial</i> .	<input checked="" type="checkbox"/>
15.1.1.2	Le concept de valeur universelle exceptionnelle.	<input checked="" type="checkbox"/>
15.1.1.3	La valeur universelle exceptionnelle du bien.	<input checked="" type="checkbox"/>
15.1.1.4	Le concept d'intégrité et/ou d'authenticité.	<input type="checkbox"/>
15.1.1.5	L'intégrité et/ou l'authenticité du bien.	<input type="checkbox"/>
15.1.1.6	L'efficacité de la gestion du bien pour en maintenir la VUE.	<input checked="" type="checkbox"/>
15.1.1.7	Le suivi et l'établissement de rapports.	<input checked="" type="checkbox"/>

15.1.2 – Veuillez noter le suivi apporté aux conclusions et recommandations du *stage de fin d'études* par les entités suivantes

Suivi	0 Non nécessaire	1 Pas de suivi	2 Peu de suivi	3 Suivi moyen	4 Bon suivi
15.1.2.1	<i>Tuteur pédagogique</i>			4	Bon suivi
15.1.2.2	<i>Structure d'accueil – CD63</i>			4	Bon suivi
15.1.2.3	<i>Établissement d'enseignement – VetAgro Sup</i>			4	Bon suivi
15.1.2.4	<i>Tuteur de stage</i>			0	Non nécessaire*

* Raison : indisponibilité longue durée

15.2. Utilisation des données

15.2.1 – Comment les autorités responsables du bien prévoient-elle d'utiliser les données enregistrées à l'occasion de ce *stage de fin d'études* ?

Vous pouvez cocher plusieurs cases		
15.2.1.1	Révision des priorités/stratégies/politiques de protection, gestion et conservation du patrimoine	<input checked="" type="checkbox"/>
15.2.1.2	Mise à jour des plans de gestion	<input checked="" type="checkbox"/>
15.2.1.3	Collecte de fonds	<input type="checkbox"/>
15.2.1.4	Sensibilisation	<input checked="" type="checkbox"/>
15.2.1.5	Promotion	<input checked="" type="checkbox"/>
15.2.1.6	Autre (à préciser)	<input type="checkbox"/>

15.2.2 – Commentaires sur l'utilisation des données de ce *stage de fin d'études*

La réponse est ici subjective. Les autorités responsables du bien pourront avoir une utilisation autre des données. La volonté est de fournir des données, stratégies et méthodes utilisables à court, moyen et long terme.

Figure 22. Évaluation de l'exercice de stage de fin d'études selon le modèle du chapitre 15 du Rapport périodique

Suite de la figure page suivante →

2. Perspectives proposées pour le processus d'évaluation périodique de l'UNESCO

2.1. Quelques suggestions

L'évaluation périodique est un exercice formel auquel doivent se plier tous les sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. Son format reste le même peu importe la grande région à laquelle le site appartient. Lors du 40^e anniversaire de la *Convention du patrimoine mondial*, le Pr. George Abungu faisait déjà le constat de « penchants jusqu'ici eurocentriques » de cette *Convention* (UNESCO/WHC, 2013). Dix ans plus tard, la grande région Europe & Amérique du Nord comptabilise encore 47% des sites inscrits sur la Liste (UNESCO/WHC, 2022d). Ainsi, l'évaluation périodique représente un exercice universel dont les conseils pour sa réalisation peuvent être uniformisés.

Le Centre du patrimoine mondial propose déjà un très grand nombre de ressources sur l'évaluation – que nous avons abondamment utilisées. Après avoir travaillé six mois sur ce processus, je me permets de proposer quelques suggestions :

- Pourquoi ne pas proposer aux gestionnaires une catégorisation des très nombreuses données à fournir dans le Rapport périodique ? Elle serait alors disponible aux côtés des autres documents d'aide sur le site du Centre ;
- Pourquoi ne pas mettre à disposition des retours d'expérience de ceux qui ont déjà réalisé une évaluation périodique, sous forme de vidéos par exemple ? En achevant le Troisième Cycle et en comptabilisant 1154 sites, l'UNESCO dispose désormais d'un recul suffisant et de nombreux acteurs de cet exercice ;

Je trouve que la possibilité de proposer dans le Rapport même des améliorations au processus démontre l'ouverture d'esprit de l'UNESCO et de sa volonté de rendre accessible cet exercice d'évaluation – chapitre 15 « Évaluation de l'exercice de soumission de Rapports périodiques ». Cela était déjà le cas pour le Deuxième Cycle.

2.2. Construction d'une matrice SWOT de l'évaluation périodique

Une matrice SWOT¹⁹ – Forces, Faiblesses, Opportunités, Menaces – de l'évaluation périodique est proposée en Fig. 21 et permet de présenter ces quelques conclusions.

La création d'une catégorisation des données du Rapport périodique mise à disposition par le Centre du patrimoine mondial pour les prochains cycles représente une réelle opportunité. Castaño-Quintero *et al.* (2017) déploraient un manque d'éléments méthodologiques sur la façon d'élaborer un Rapport périodique. Notre étude propose une telle méthode qui peut facilement être généralisée à d'autres sites du patrimoine mondial. Il faudrait qu'elle soit déjà mise en place sur plusieurs sites différents et qu'elle porte ses fruits avant de pouvoir l'adapter aux RB par exemple.

En revanche, le constat dressé par Price *et al.* (2010) d'un manque de mise en commun des Rapports périodiques est toujours d'actualité. En effet, les cartes d'identité des sites (UNESCO/WHC, 2022e) ne présentent pas toutes un Rapport, alors que le Centre dispose de l'ensemble de ces Rapports du Deuxième Cycle. Cela aiderait-il les gestionnaires qui découvrent pour la première fois l'évaluation périodique ? Pour avoir consulté quelques-uns de ces Rapports, j'affirme qu'ils aident avant tout à admettre la synthèse dont on doit faire preuve dans les réponses. Cela n'apporte pas de méthodes prédéfinies par exemple.

¹⁹ *Strengths, Weaknesses, Opportunities, Threats*

(Suite de la Fig. 22)

15.3. Délais et ressources

15.3.1 – Entités ayant participé au déroulé de ce stage de fin d'études (cocher autant de cases que nécessaire)

Vous pouvez cocher plusieurs cases		
15.3.1.1	Institutions gouvernementales chargées du patrimoine culturel et naturel.	<input checked="" type="checkbox"/>
15.3.1.2	Gestionnaire/coordonateurs/personnel du site.	<input checked="" type="checkbox"/>
15.3.1.3	Points focaux des autres conventions/programmes internationaux.	<input type="checkbox"/>
15.3.1.4	Responsables des sites désignés dans le cadre d'autres conventions/programmes internationaux.	<input type="checkbox"/>
15.3.1.5	Personnel d'autres biens du patrimoine mondial.	<input type="checkbox"/>
15.3.1.6	Commission nationale pour l'UNESCO.	<input type="checkbox"/>
15.3.1.7	Communautés locales.	<input checked="" type="checkbox"/>
15.3.1.8	Peuples autochtones.	<input type="checkbox"/>
15.3.1.9	Autres groupes spécifiques (décrivez brièvement les groupes concernés).	<input checked="" type="checkbox"/>
Si « Autres groupes spécifiques », précisez :	D'autres personnes ont contribué au bon déroulé de ce stage sans participer concrètement à la réalisation de l'évaluation périodique. Elles ont été un soutien moral, réflexif et physique. Elles sont citées dans la partie « Remerciements » de ce présent mémoire.	

15.3.2 – L'équilibre entre les genres a-t-il été respecté et appliqué dans le déroulé du présent stage ?

Ne cochez qu'une seule case		
15.3.2.1	L'équilibre entre les genres n'a pas été explicitement pris en compte ou mis en œuvre dans le processus.	<input checked="" type="checkbox"/>
15.3.2.2	L'équilibre entre les genres a été intégré de façon limitée dans le cadre du processus.	<input type="checkbox"/>
15.3.2.3	L'équilibre entre les genres a été explicitement intégré au processus mais des insuffisances subsistent au niveau de la mise en œuvre.	<input type="checkbox"/>
15.3.2.4	L'équilibre entre les genres est explicitement intégré et efficacement mis en œuvre dans le processus.	<input type="checkbox"/>

15.3.3 – Avez-vous eu suffisamment de temps (environ six mois) pour recueillir les informations nécessaires et réaliser ce stage ?

Ne cochez qu'une seule case		
15.3.3.1	Non	<input type="checkbox"/>
15.3.3.2	Oui	<input checked="" type="checkbox"/>

15.3.4 – Estimez le temps (heures de travail) nécessaire pour réaliser ce stage

Recueil de données	5 mois
Consultation des parties prenantes	Trop peu
Remplissage du <i>mémoire</i>	2 mois

15.3.5 – Avez-vous mobilisé des ressources supplémentaires pour remplir ce questionnaire ?

		Non	Oui
15.3.5.1	Ressources humaines	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
15.3.5.2	Ressources financières pour l'organisation des réunions de consultation/formations	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Suite de la figure page suivante →

3. L'intérêt de coupler l'évaluation périodique internationale externe et la (re)mobilisation locale interne

3.1. Des méthodes qui peuvent être développées sur d'autres sites...

Ce travail essaye de montrer que l'UNESCO et l'inscription au patrimoine mondial n'apportent pas qu'un lot de contraintes au territoire et à ses habitants. Nous nous sommes attachés à utiliser à bon escient une norme descendante très formelle de l'Organisation pour permettre une meilleure appropriation et participation des locaux. Cela ne veut pas dire que cette appropriation et cette participation étaient faibles auparavant, loin de là. Mais cela indique la volonté des gestionnaires de ce site à valoriser ce statut Patrimoine mondial et la reconnaissance internationale qu'il confère.

Bien que spécifiques, les méthodes que nous avons mises en place pourraient être développées sur d'autres sites naturels anthropisés. Cependant, il faut garder en tête que la mise en œuvre passe par ce que j'identifie comme trois étapes : **vouloir, savoir, pouvoir**.

Tout gestionnaire peut *vouloir* utiliser une telle approche de couplage entre un exercice formel obligatoire et une mobilisation locale réfléchie. *Savoir* l'utiliser nécessite cependant d'avoir les connaissances adéquates et le nombre de sites qui peuvent appliquer cette démarche peut donc diminuer. Enfin, *pouvoir* mettre en place cette démarche implique des compétences et des capacités techniques et financières que tous les gestionnaires de sites naturels habités n'ont pas. Ainsi, notre démarche de couplage entre évaluation périodique et mobilisation locale peut bien être réinvestie sur d'autres sites du patrimoine mondial mais cela pourrait nécessiter un appui approfondi.

3.2. ... Notamment via des structures comme l'Association

L'Association pour la promotion de la gestion durable des sites naturels habités peut nous permettre de partager notre démarche avec d'autres sites. Créée en 2021, cette association loi de 1901 a notamment pour objet « d'offrir un espace d'échanges et de partages d'expériences aux autres biens naturels qui, en France ou à travers le monde, sont confrontés au même défi de préservation [et] de maintien des communautés locales » (République française, 2021). Elle rend possible la comparaison des méthodes de gestion des autres biens naturels habités inscrits et de faire bénéficier les pays en développement de l'expertise scientifique (CD63, 2021).

Lors de l'entretien que j'ai pu avoir avec M. Jean-Yves Gouttebel – qui est à l'initiative de la candidature au patrimoine mondial et qui préside cette Association – j'ai compris que l'objectif était de tisser un solide réseau entre sites naturels habités aux problématiques de gestion similaires. Ce réseau permettrait de transmettre la démarche déployée pour la candidature du HLTCPFL en l'adaptant aux autres sites. Cette Association pourrait donc être aussi le théâtre de partages autour de méthodes plus spécifiques comme celles développées ici. Cependant, M. Gouttebel m'a bien précisé que l'Association ne visait pas à rassembler uniquement les sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO, mais tout autre site naturel et habité.

Ainsi, le HLTCPFL dispose d'outils qui favorisent le partage d'expériences, d'idées et de compétences entre sites soumis aux mêmes enjeux. N'est-ce pas là un élément de réponse supplémentaire à l'objectif d) de l'évaluation périodique : « fournir un mécanisme pour la coopération régionale et l'échange d'informations et d'expériences entre les États parties » (§201 UNESCO/WHC, 2021) ?

(Suite de la Fig. 22)

15.4. Format et contenu du Rapport périodique (RP)

15.4.1 – Quel était le degré d'accessibilité des informations requises pour compléter ce questionnaire ?

Ne cochez qu'une seule case		
15.4.1.1	Seule une petite partie de l'information requise était accessible.	<input type="checkbox"/>
15.4.1.2	Les informations requises n'étaient pas toutes accessibles .	<input type="checkbox"/>
15.4.1.3	La majeure partie des informations requises était accessible.	<input checked="" type="checkbox"/>
15.4.1.4	La totalité des informations requises était accessible.	<input type="checkbox"/>

15.4.2 – Le questionnaire était-il facile à utiliser et clair à comprendre ?

		Très	Difficile	Facile	Très facile
15.4.2.1	Facilité d'utilisation du questionnaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
15.4.2.2	Clarté des questions	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

15.4.3 – Suggestions pour améliorer le questionnaire du RP

Veiller à ce que le format de réponse du chapitre 4 reste clair, par exemple les termes « Avéré/Potentiel » et « Interne/Externe » sont préférables à « Actuel/Potentiel » et « Intérieure/Extérieure ».

15.5. Formation et conseils

15.5.1 – Veuillez évaluer le soutien des entités suivantes en matière de formation et de conseils pour compléter le questionnaire

Niveau de soutien	0 Sans objet	1 Pas de soutien	2 Peu de soutien	3 Soutien moyen	4 Bon soutien
15.5.1.1	Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO			4	Bon soutien
15.5.1.2	UNESCO (autres secteurs/bureaux hors-siège)			3	Soutien moyen
15.5.1.3	Commission nationale pour l'UNESCO			4	Bon soutien
15.5.1.4	ICOMOS international			3	Soutien moyen
15.5.1.5	UICN international			4	Bon soutien
15.5.1.6	ICCROM international/régional			3	Soutien moyen
15.5.1.7	ICOMOS national/régional			1	Pas de soutien
15.5.1.8	UICN national/régional			1	Pas de soutien

15.5.2 – Veuillez évaluer le niveau d'aide reçu des entités suivantes pour remplir le questionnaire du RP

Niveau de soutien	0 Sans objet	1 Pas de soutien	2 Peu de soutien	3 Soutien moyen	4 Bon soutien
15.5.2.1	Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO			4	Bon soutien
15.5.2.2	Représentant de l'État partie (Point focal national)			4	Bon soutien
15.5.2.3	Autres secteurs de l'UNESCO			1	Pas de soutien
15.5.2.4	Commission nationale pour l'UNESCO			4	Bon soutien
15.5.2.5	ICOMOS international			0	Sans objet
15.5.2.6	ICCROM international/régional			0	Sans objet
15.5.2.7	ICOMOS national/régional			2	Peu de soutien
15.5.2.8	UICN national/régional			1	Pas de soutien
15.5.2.9	UICN international			1	Pas de soutien

Fin de la figure page suivante →

4. Réappropriation du chapitre 15 pour évaluation de l'exercice de stage

La phase d'appropriation des enjeux du site et de l'évaluation périodique m'a pris plus de temps que je n'avais imaginé. Je pensais au début pouvoir remplir concrètement la quasi-totalité du Rapport périodique lors de la seule période de stage. Or, après concertation avec mes différents encadrants, j'ai compris que ce travail permettrait d'apporter une base méthodologique solide pour coupler efficacement la phase officielle d'évaluation périodique et celle de réflexion autour de la gestion et de la gouvernance.

J'ai choisi de me réapproprier le chapitre 15 « Évaluation de l'exercice de soumission de Rapports périodiques » du Rapport périodique pour réaliser mon évaluation de l'exercice de *stage de fin d'études*. J'ai repris les intitulés de ce chapitre en remplaçant certains termes par d'autres plus appropriés – termes indiqués en italique. Le tout est présenté en Fig. 22.

Je souhaite également revenir sur la réflexion que j'ai développée au cours de cette expérience. La plupart des sites naturels habités possèdent au moins deux enjeux : préservation et valorisation. Avant ce stage, je pensais que les deux ne pouvaient aller de pair. Au début de ce stage, j'ai pris conscience que la conciliation des deux était un défi complexe mais pas impossible. À l'heure où j'écris ces mots, sur les versants habités escarpés des *Cinque Terre*²⁰, au belvédère de Corniglia, la troisième des *Cinque*, je peux comprendre que l'un de ces enjeux puisse indéniablement devenir une menace pour l'autre.

Comment alors promouvoir la valorisation tout en préservant un site exceptionnel d'une valeur universelle sans égal ? Il me semble désormais que des exercices obligatoires formels comme l'évaluation périodique permettent de fournir un cadre à cette promotion. Un processus d'une telle envergure doit être estimé à sa juste valeur et utilisé, à bon escient certes, mais bien utilisé.

J'ai développé l'idée d'une menace de banalisation de la patrimonialisation de la nature – PARTIE 1 §2.3. À l'heure où j'écris ces mots, assis sur le banc dont la peinture rouge sur les lattes de bois s'écaille doucement, au sommet du Monte San Giorgio²¹, je peux comprendre qu'un tel recours à la plus haute distinction soit tentante.

Cependant, l'exceptionnel a plusieurs saveurs : celles qui s'admirent visuellement et celles qui ne peuvent se voir. Les premières – vues époustouflantes des sommets du San Giorgio et du puy de Dôme et pleines d'admiration à l'intérieur de la *Cappella degli Scrovegni*²² ou de l'*Orto botanico*²³ se doivent de rester universelles. Tout un chacun doit pouvoir y avoir accès. Les secondes sont sans doute moins perceptibles mais correspondent à ce que l'UNESCO souhaite protéger via l'inscription : l'atemporalité, la succession, le patrimoine. Les premières sont celles dont peut jouir la génération présente, les secondes celles dont doivent jouir les générations futures.

Ainsi, le travail que nous avons réalisé nous permet d'aborder sérieusement la première évaluation périodique du HLTCPFL. Bien que cette étude se limite à ce site particulier, les méthodes et stratégies que nous avons développées peuvent être adaptées pour être utilisées sur d'autres sites naturels du patrimoine mondial.

²⁰ Bien culturel inscrit sous critères (ii), (iv) et (v) ; référence 826bis.

²¹ Bien naturel inscrit sous critère (viii) ; référence 1090bis.

²² Bien culturel inscrit sous critère (ii) ; référence 1623.

²³ Bien culturel inscrit sous critères (ii) et (iii) ; référence 824.

(Fin de la Fig. 22)

15.5.3 – Les sources de formation en ligne sur la soumission de RP, préparées par le Centre du patrimoine mondial, vous ont-elles aidé à remplir ce questionnaire ?

Ne cochez qu'une seule case		
15.5.3.1	Sans objet (ces ressources n'ont pas été utilisées)	<input type="checkbox"/>
15.5.3.2	Non	<input type="checkbox"/>
15.5.3.3	Oui	<input checked="" type="checkbox"/>

15.5.4 – Veuillez fournir d'autres commentaires sur les ressources de formation en ligne et les changements que vous aimeriez voir mise en œuvre.

Avoir accès à davantage de RP sur la page « Liste du patrimoine mondial » du site du Centre aurait été un plus, tout comme accéder directement aux 14 documents de référence mentionnés dans le RP sur la page « Rapport périodique » via un onglet « Documents de référence mentionnés dans le RP » par exemple.

15.7. Commentaires, conclusions et/ou recommandations concernant l'évaluation de l'exercice de *stage de fin d'études sur l'évaluation périodique*

15.7.1 – Veuillez fournir des commentaires, conclusions et/ou recommandations concernant l'évaluation de l'exercice de *stage de fin d'études sur l'évaluation périodique*

Les gestionnaires du site sont des gens compétents et motivés. On dit souvent que les grandes institutions sont les plus difficiles à faire bouger, que le changement qu'elles adoptent est réactif et trop lent. Après six mois passés à étudier très attentivement les enjeux, politiques et décisions de l'UNESCO, je suis désormais en mesure d'affirmer aux nombreux détracteurs que l'UNESCO fait des choses. Donc oui il est possible qu'une institution internationale et très reconnue prenne à bras le corps des enjeux grandissants comme le développement durable, le changement climatique, l'égalité des genres, etc. Je suis très reconnaissant d'avoir pu travailler sur un tel sujet. C'est une pierre importante apportée à l'édification de mon statut d'homme et de citoyen.

⚠ Le format du Rapport périodique exige un maximum de 500 caractères. En cas de dépassement la réponse ne sera pas prise en compte.

15.7.2 – Merci d'avoir répondu à toutes les questions. Nous vous invitons à contacter votre jury de soutenance pour qu'il valide et envoie la décision à VetAgro Sup.

5. Réponses aux objectifs de la mission

Nous avons détaillé nos objectifs en PARTIE 1 §3. Nous voulions dépasser l'aspect contraignant de l'évaluation périodique pour développer l'accompagnement de la gestion du site. Nous avons pour cela proposé une méthode qui permet d'impliquer l'ensemble des acteurs dans cette mission de façon concertée, réfléchie et planifiée.

Nous voulions utiliser cet outil formel et la grande exhaustivité de données qu'il réclame pour alimenter notre travail sur la gestion et la gouvernance du HLTCPFL. Nous avons pour cela proposé une catégorisation de ces données dont certaines peuvent servir d'appui à une réflexion collective sur cette gestion et cette gouvernance, réflexion initiée dès la phase officielle d'évaluation et poursuivie au-delà.

Nous voulions préparer au mieux la réalisation officielle de l'évaluation en conciliant les attentes du Centre du patrimoine mondial avec nos objectifs spécifiques au HLTCPFL. Nous avons pour cela formalisé une méthode de travail quant à la collecte des données et au traitement du Rapport périodique.

Enfin, nous avons pour objectif de pouvoir travailler au sein de la troisième « profondeur d'apprentissage », qui doit permettre la compréhension de ses propres valeurs et être « support de réflexion sur la dynamique du pouvoir menant à l'autonomisation personnelle ou collective » (Reed & Abernethy, 2018). La simple réalisation de l'évaluation permet d'atteindre la première « profondeur d'apprentissage ». Je pense que cette étude et les résultats auxquels elle aboutit permet d'atteindre la seconde « profondeur d'apprentissage » – voir Fig. 9. Nous avons donc tenté de faciliter l'accès à ce que Yves Michelin et Cécile Olive-Garcia m'ont présenté comme de l'*empowerment* qui peut être abusivement traduit par « auto-développement » des acteurs locaux dans la gestion du site, c'est-à-dire ce que Reed & Abernethy (2018) appellent « autonomisation collective ». Voilà à quoi doit contribuer tout ce qui a été développé ici.

« J'ai découvert le secret : après avoir gravi une haute colline, tout ce qu'on découvre, c'est qu'il reste beaucoup d'autres collines à gravir. »

Nelson Mandela

(Mandela, 1994)



Figure 23. Et maintenant ? La transmission de ce travail pour mener à bien l'évaluation périodique du HLTCPFL

Réalisé par : Pierre Cappicot, 2022

CONCLUSION

L'objectif de la mission était d'initier le couplage entre la réalisation du processus d'évaluation périodique et une réflexion prospective territoriale. Les chapitres factuels ont été remplis en attente de validation/concertation. Une feuille de route et plusieurs méthodes et stratégies ont été élaborées pour répondre à l'ensemble des chapitres du Rapport périodique, chapitres que nous avons tous analysés. La phase rétrospective est donc bien avancée et prête à être lancée officiellement. La réflexion a été enclenchée quant à la phase prospective sur la gestion, la gouvernance et plus largement le projet de territoire « UNESCO ». L'évaluation périodique a donc posé son empreinte sur le sol volcanique du HLTCPL. Lorsqu'elle poursuivra son chemin post-2023, ses apports perdureront car le moule aura été coulé.

Une vision systémique – composante essentielle de la formation d'un ingénieur VetAgro Sup « option AEST » – a été adoptée autant que faire se peut, en réponse à la demande faite lors de l'entretien pour ce stage de répondre au besoin d'« enlever les œillères », d'apporter un regard neuf.

Ce travail doit ainsi favoriser cet *empowerment* des acteurs locaux du HLTCPL en leur permettant de se réapproprier ce statut de patrimoine mondial et ce qu'il représente. L'évaluation périodique est avant tout un outil qui aide à mesurer l'effet de ce qui est réalisé dans le cadre du patrimoine mondial pour ne pas laisser caduques les efforts fournis pour faire reconnaître cette valeur universelle exceptionnelle.

Il est écrit sur le site du Centre du patrimoine mondial que le 50^e anniversaire de la *Convention* permet d'affirmer que le patrimoine mondial est une « source de résilience, d'humanité et d'innovation ». Ce travail se veut une source pour pouvoir appliquer cette même devise au territoire de la Chaîne des Puys – faille de Limagne.

À l'instar de ce que m'a indiqué M. Jean-Yves Gouttebel, « l'inscription n'est qu'un début, c'est maintenant que ça commence », l'évaluation périodique n'est finalement qu'une étape qui participe à la construction de la gestion de ce site désormais reconnu comme exceptionnel.

Alain Chenevez introduit *L'invention de la Valeur Universelle Exceptionnelle de l'UNESCO, une utopie contemporaine* par une multitude de questions sur la VUE, le patrimoine et leur interprétation et utilisation. Lors de la première lecture au mois d'avril, elles paraissaient peu compréhensibles. Quelques mois plus tard, elles se sont révélées sont un nouveau jour : chacune d'elles trouvait réponse dans l'élaboration du Rapport périodique. Par exemple, « quel est désormais le rapport du patrimoine mondial avec la mémoire, l'idéologie, l'histoire, la gouvernance et l'espace, mais aussi avec la participation des populations locales et le rôle des communautés ? » ; « Que met-on réellement en valeur [...] et pour qui ? Pourquoi ? » ; « Quelles sont les finalités passées, présentes et à venir de l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial ? ». Lorsque j'ai compris cela, j'ai pris conscience de la puissance d'une telle mission en termes de connaissance, d'ouverture d'esprit et de compréhension d'enjeux dépassant l'échelle de l'individu.

Comment alors poursuivre pour approfondir la question discutée dans ce présent mémoire ? Je souhaite, en toute sincère modestie, léguer ma vision, mes méthodes et travaux développés ici pour faciliter au mieux la reprise de l'évaluation périodique. Je souhaite utiliser mon mémoire comme un témoin en athlétisme, le transmettre pour celui ou celle qui poursuivra cette tâche lors de sa phase dite « officielle » – Fig. 23. Car comme le dit un proverbe aborigène que j'ai appris à respecter :

*Nous sommes tous des visiteurs de ce temps, de ce lieu. Nous ne faisons que les traverser.
Notre but ici est d'observer, d'apprendre, de grandir, d'aimer...
Après quoi nous rentrons à la maison.*

RÉFÉRENCES

- ABFPM (2021). Le Petit illustré du patrimoine mondial [en ligne]. *Livret numérique interactif réalisé en collaboration avec la Mission Bassin minier*, 27 pages. Disponible sur : www.assoFrance-patrimoinemondial.org (consulté le 03/09/2022).
- Arnoldus, H.M.J. (1980). An approximation of the rainfall factor in the USLE. In: M. DeBoodt & D. Gabriels (Editors), *Assessment of Erosion*. John Wiley & Sons, Chichester, pp. 127-132.
- Berdoulay, V. & Soubeyran, O. (2013). Sens et rôle du patrimoine naturel à l'heure de l'aménagement durable et du changement climatique. *Éditions Belin, revue L'Espace géographique*, 2013/4, tome 42, pp. 370-380. doi: [10.3917/eg.424.0370](https://doi.org/10.3917/eg.424.0370).
- Berger, Gaston (1959). L'attitude prospective. *De la prospective : textes fondamentaux de la prospective française : 1955-1966 / Gaston Berger, Jacques de Bourbon-Busset, Pierre Massé ; textes réunis et présentés par Philippe Durance – Deuxième édition, Editions L'Harmattan, collections Prospective*, pp. 87-92. Disponible sur : www.lapro prospective.fr.
- Boivin, P., Besson, J.-C., Briot, D., et al. (2017). *Volcanologie de la Chaîne des Puys*, 6e édition. Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, 2017, 199 pages + carte 1/25 000.
- Bootz, J.-P. & Monti, R. (2008). Proposition d'une typologie des démarches de prospective participative pour les entreprises. Trois cas illustratifs : EDF RAD, AXA France et BASF Agro. *Revue « Management & Avenir », Management Prospective Ed.*, 2008/5, n°19, pp.114-131. doi: [10.3917/mav.019.0114](https://doi.org/10.3917/mav.019.0114).
- Bouisset, C. & Degrémont, I. (2013a). Construire un patrimoine naturel : valeurs (de société) contre critères (officiels) ? L'exemple de hauts lieux montagnards pyrénéens. *VertigO – la revue électronique en sciences de l'environnement*. [En ligne], Hors-série 16 | juin 2013, mis en ligne le 30 mai 2013, consulté le 20 avril 2022. doi: [10.4000/vertigo.13750](https://doi.org/10.4000/vertigo.13750).
- Bouisset, C. & Degrémont, I. (2013b). La patrimonialisation de la nature : un processus en renouvellement. *L'Espace géographique*, 2013/3, tome 42, pp. 193-199. doi: [10.3917/eg.423.0193](https://doi.org/10.3917/eg.423.0193).
- Bouldouyre, A. & Michelin, Y. (2019). La belle histoire de la Chaîne des Puys – faille de Limagne inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO. *Édité par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme, sous la direction de Jean-Yves Gouttebel*. 95 pages. ISBN : 978-2-915622-99-7.
- Burke, K., Dewey, J.F. & Kidd, W.S.F. (1977). World distribution of sutures – the sites of former oceans. In: M.W. McElhinny (editor), *The Past Distribution of Continents. Tectonophysics, Vol. 40*, pp. 69-99.
- Castaño-Quintero, P.A., Gil-Cerezo, M.V., Galán-Soldevilla, C. & Domínguez-Vilches, E. (2017). The Periodic Review Reports of the Biosphere Reserves of the MaB Programme. Case study: Biosphere Reserve Sierras de Cazorla, Segura and las Villas. *International Journal of UNESCO Biosphere Reserves, Vol. 1, Issue 2*, pp. 13-20.
- CD63 (2016). « Partie scientifique – Analyse comparative complémentaire ». *Dossier complémentaire dans le cadre du renvoi de la candidature sur la Liste du patrimoine mondial de l'Ensemble tectono-volcanique de la Chaîne des Puys – faille de Limagne*, 279 pages. pp. 53-106.

RÉFÉRENCES

- CD63 (2019a). Version consolidée du dossier de candidature sur la Liste du patrimoine mondial du Haut lieu tectonique Chaîne des Puys – faille de Limagne. *Proposition initiale rédigée en août 2012, actualisée en juin 2019 pour intégrer les éléments additionnels soumis en janvier 2016 et novembre 2017*. 619 pages.
- CD63 (2019b). Découvrez l'ensemble Chaîne des Puys – faille de Limagne [en ligne]. *Mise en ligne le 22 janvier 2019*. Disponible sur : https://youtu.be/Hz8a_3o-hqk (consultée le 19 mai 2022).
- CD63 (2019c). Chaîne des Puys Faille de Limagne Patrimoine mondial de l'UNESCO. *Éditions Quelque part sur terre...* 127 pages. ISBN : 978-2-918581-20-8.
- CD63 (2020a). Dossier de renouvellement, octobre 2020. Renouvellement du label 2020>2026 Grand Site de France Chaîne des Puys – puy de Dôme. Extension du périmètre. *Directeur de publication : Jean-Yves Gouttebel, Président du Conseil départemental du Puy-de-Dôme ; rédaction : Danielle Fournioux*. 121 pages.
- CD63 (2020b). Plan de gestion 2021>2027, octobre 2020. Renouvellement du label 2020>2026 Grand Site de France Chaîne des Puys – puy de Dôme, extension du périmètre. *Directeur de publication : Jean-Yves Gouttebel, Président du Conseil départemental du Puy-de-Dôme ; rédaction : Danielle Fournioux*. 234 pages.
- CD63 (2021). Bilan de 17 années de présidence 2004-2021 : Jean-Yves Gouttebel. *Puy-de-Dôme le Département*. 23 pages.
- CD63 & Iris Interactive© (2022). Chaîne des Puys Faille de Limagne Patrimoine mondial [en ligne]. Disponible sur : <https://www.chainedespuys-failedelimagne.com> (consulté en juin 2022).
- Chenevez, A. & Novello-Paglianti, N. (2014). L'invention de la Valeur Universelle Exceptionnelle de l'Unesco, une utopie contemporaine. *Éditions L'Harmattan, collection Logiques sociales*. 248 pages. ISBN : 978-2343-04985-4.
- Commission autrichienne de l'UNESCO (2019). World Heritage explained – animated short about the UNESCO World Heritage Convention (English) [en ligne]. *Mise en ligne le 26/07/2019*. Disponible sur : <https://whc.unesco.org/fr/apropos/> (consulté le 03/09/2022).
- Day, Jon C. (2012). Operationalising the Outstanding Universal Value of the Great Barrier Reef World Heritage Area: addressing some challenges raised by the World Heritage Committee. *Keeping the Outstanding Exceptional: The Future of World Heritage in Australia; Australian Committee for IUCN, Sydney*, 225 pages. pp. 118-127. ISBN: 978-0-9871654-2-8.
- Day, Jon (2015). Understanding your Outstanding Universal Value (OUV) ... how to break down OUV to more effectively manage and report on your World Heritage site. *World Heritage Committee WHC39, Bonn, July 4th, 2015*. Diapositive de 44 pages.
- De Ferranti BA, Jonathan (2022). Digital Elevation Data [en ligne]. *Dernière version : 15 mai 2022*. Disponible sur : <http://viewfinderpanoramas.org/dem3.html> (consulté le 22 juin 2022).
- De Ketele, Jean-Marie. (2010). Ne pas se tromper d'évaluation. *Revue française de linguistique appliquée, 2010/1 Vol. XV*, pp. 25-37. doi: [10.3917/rfla.151.0025](https://doi.org/10.3917/rfla.151.0025).
- Dewey, J.F. & Burke, K. (1974). Hot spots and continental breakup: implications for collisional orogeny. *Geology, Vol. 2*, pp. 57-60. doi: [10.1130/0091-7613\(1974\)2<57:HSACBI>2.0.CO;2](https://doi.org/10.1130/0091-7613(1974)2<57:HSACBI>2.0.CO;2).
- Dumez, Hervé (2011). Faire une revue de littérature : pourquoi et comment ? *Le Libellio d'AEGIS, Vol. 7, n°2*. pp. 15-27. hal-00657381.

RÉFÉRENCES

- El Hage Hassan, H., Charbel, L. & Touchart, L. (2018). Modélisation de l'érosion hydrique à l'échelle du bassin versant du Mhaydssé. Békaa-Liban. *VertigO*, Vol. 18, n°1. 18 pages.
- Foucault, Michel (2004). Sécurité, Territoire, Population – Cours au Collège de France, 1977-1978. *Collection « Hautes Etudes » de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Editions Gallimard et du Seuil, paru en 2004, 448 pages, pp. 111-112. ISBN : 2020307995.*
- Fouquet, Annie (2013). L'évaluation des politiques publiques : état(s) de l'art et controverses. *Revue française d'administration publique n°148, 2013, pp. 835-847. doi: [10.3917/rfap.148.0835](https://doi.org/10.3917/rfap.148.0835).*
- Fournier, Frédéric (1960). Climat et érosion – La relation entre l'érosion du sol par l'eau et les précipitations atmosphériques. *Thèse pour le Doctorat ès Lettres présentée à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Paris, Presses Universitaires de France. 201 pages. Disponible sur : https://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/2021-11/010080384.pdf (consulté le 28 juin 2022).*
- Hockings, M., Stolton, S., Leverington, F., *et al.* (2008). Évaluation de l'efficacité : un cadre pour l'évaluation de l'efficacité de la gestion des aires protégées 2^e édition. *Gland, Suisse: UICN. 122 pages.*
- Liu, Y., Zhao, W., Liu, Y. & Pereira, P. (2020). Global rainfall erosivity changes between 1980 and 2017 based on an erosivity model using daily precipitation data. *Catena, Vol. 194, July 2020, 104768. 12 pages. doi: 10.1016/j.catena.2020.104768.*
- Lukić, T., Basarin, B., Micić, T. *et al.* (2018). Rainfall erosivity and extreme precipitation in the Netherlands. *Idojaras (Budapest, 1905), Vol. 122, n°4, Oct-Dec, 2018, pp. 409-432. doi: 10.28974/idojaras.2018.4.4.*
- Maamar-Kouadri, K., Kouri, L. & Chebouti, Y. (2016). Utilisation de l'Indice d'Arnoldus pour cartographier les risques d'érosivité des pluies dans le Tell oranais (Algérie). *Geo-Eco-Trop, Vol. 40, n°4, pp. 287-296.*
- Majhi, A., Patel, P.P., Shaw, R. & Mallick, K. (2022). *R, you correct?* The curious case of Arnoldus (1977). Response to “Comment on ‘Towards improved USLE-based soil erosion modelling in India: A review of prevalent pitfalls and implementation of exemplar methods’ by Majhi et al. (2021), *Earth-Science Reviews* 221, 103, 786” by Chen and Bezak (2022). *Earth-Science Reviews, 104096. 4 pages. doi: 10.1016/j.earscirev.2022.104096.*
- Mandela, Nelson (1994). Un long chemin vers la liberté. *Edition Librairie Générale Française, collection Documents, paru en 1996. 768 pages. ISBN : 978-2-253-14063-4.*
- Mc Keever, P.J. & Narbonne, G.M. (2021). Geological World Heritage: a revised global framework for the application of criterion (viii) of the World Heritage Convention. *Gland, Switzerland: IUCN. 118 pages. doi: [10.2305/iucn.ch.2021.12.en](https://doi.org/10.2305/iucn.ch.2021.12.en).*
- Melis, C., Wise, N. & Badurina, J.-Đ. (2021). Geo-political complexities of governmentality and Balkanism: Deconstructing UNESCO World intangible cultural heritage discourses. *Political Geography, Vol. 95, 102578, publié en mai 2022. 10 pages. doi: [10.1016/j.polgeo.2021.102578](https://doi.org/10.1016/j.polgeo.2021.102578).*
- Michelin, Yves (2022). La Chaîne des Puys et la Faille de Limagne. Gestion d'un patrimoine mondial. *THEMA & COLLECTA 8 / 2022, Paysages, édité par l'ICOMOS Wallonie-Bruxelles asbl, 183 pages. pp. 124-133. ISBN : 978-2-9600205-9-5.*
- MTE – Ministère de la Transition écologique (2011). Règlement d'usage du label « Grand Site de France ». *Version révisée 2010. 2 pages.*

RÉFÉRENCES

- Para, L. & Vourc'h, A. (2011). The Grands Sites de France network and heritage: a leverage for sustainable development. *European Heritage Days in Wroclaw, 2011*. 6 pages.
- Pásková, M. & Zelenka, J. (2018). Sustainability management of UNESCO Global Geoparks. *Sustainable Geoscience and Geotourism, Vol. 2*, pp. 44-64. doi: [10.18052/www.scipress.com/SGG.2.44](https://doi.org/10.18052/www.scipress.com/SGG.2.44).
- Price, MF. (2002). The periodic review of biosphere reserves: a mechanism to foster sites of excellence for conservation and sustainable development. *Environmental Science & Policy, Vol. 5*, Issue 1, pp. 13-18. doi: [10.1016/S1462-9011\(02\)00021-7](https://doi.org/10.1016/S1462-9011(02)00021-7).
- Price, MF., Park, JJ. & Bouamrane, M. (2010). Reporting progress on internationally designated sites: The periodic review of biosphere reserves. *Environmental Science & Policy, Vol. 13*, Issue 6, pp. 549-557. doi: [10.1016/j.envsci.2010.06.005](https://doi.org/10.1016/j.envsci.2010.06.005).
- Reed, M. G., & Eguny, F. (2013). Management effectiveness in UNESCO Biosphere Reserves: Learning from Canadian periodic reviews. *Environmental Science & Policy, Vol. 25*, pp. 107-117. doi: [10.1016/j.envsci.2012.09.008](https://doi.org/10.1016/j.envsci.2012.09.008).
- Reed, MG. & Abernethy, P. (2018). Social learning driven by collaboration in the Canadian network of UNESCO biosphere reserves. In: Sato T., Chabay I., Helgeson J. (eds). *Transformations of Social-Ecological Systems*. Ecological Research Monographs, pp. 169-187. doi: [10.1007/978-981-13-2327-0_10](https://doi.org/10.1007/978-981-13-2327-0_10).
- Renard, K.G. & Freimund, J.R. (1994). Using monthly precipitation data to estimate the R-factor in the revised USLE. *Journal of Hydrology, n°157*, pp. 287-306. doi: [10.1016/0022-1694\(94\)90110-4](https://doi.org/10.1016/0022-1694(94)90110-4).
- République française (1906). Loi organisant la protection des sites et monuments naturels de caractère artistique. 2 pages. Disponible sur : <https://www.grandsitedefrance.com/demarche>.
- République française (1930). Loi ayant pour objet de réorganiser la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque. *Journal officiel de la République française, du 4 mai 1930*, pp. 5002-5005. Disponible sur : <https://www.grandsitedefrance.com/demarche>.
- République française (2021). Association pour la promotion de la gestion durable des sites naturels habités. Disponible sur : <https://www.journal-officiel.gouv.fr/pages/associations-detail-annonce/?q.id=id:202100241024>.
- Reser, J.P. & Bentrupperbäumer, J.M. (2005). What and where are environmental values? Assessing the impacts of current diversity of use of 'environmental' and 'World Heritage' values. *Journal of Environmental Psychology, n°25*, pp. 125-146. doi: [10.1016/j.jenvp.2005.03.002](https://doi.org/10.1016/j.jenvp.2005.03.002).
- RGSF – Réseau des Grands Sites de France (2014). Document-cadre sur les 'Valeurs communes des GSF'. *Approuvé par le Conseil d'administration du 2 octobre 2014*. 10 pages.
- Schultz, L., West, S., Bourke, A.J. et al. (2018). Learning to live with social-ecological complexity: An interpretive analysis of learning in 11 UNESCO Biosphere Reserves. *Global Environmental Change, Vol. 50*, publié en mai 2018, pp. 75-87. doi: [10.1016/j.gloenvcha.2018.03.001](https://doi.org/10.1016/j.gloenvcha.2018.03.001).
- SMPNRVA (2012). Charte 2013-2025 du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, Rapport et annexes. 236 pages.

RÉFÉRENCES

- SMPNRVA & CD63 (2021). Rapport d'activité 2021 – Équipe Mutualisée de Gestion et de Préservation « Chaîne des Puys – faille de Limagne ». 46 pages.
- Souheil, H., Germain, L., Boivin, D. *et al.* (2011). Guide méthodologique d'élaboration des Documents d'objectifs Natura 2000. *Atelier Technique des Espaces Naturels. Montpellier*. 120 pages.
- Tarte, D. & Day, J.C. (2019). Review of World Heritage Assessments in Great Barrier Reef Outlook Report 2019. *Report prepared for Australian Marine Conservation Society*. 49 pages.
- Tommasi, C., Achille, C., Fanzini, D. & Fassi, F. (2019). Advanced Digital Technologies for the Conservation and Valorisation of the UNESCO Sacri Monti. *Digital Transformation of the Design, Construction and Management Processes of the Built Environment, Research for Development*, Fondazione Politecnico di Milano, pp. 379-389. [doi: 10.1007/978-3-030-33570-0_34](https://doi.org/10.1007/978-3-030-33570-0_34).
- UNESCO (2015a). Politique d'évaluation de l'UNESCO. *IOS/EVS/PI/162*. 26 pages.
- UNESCO (2015b). Statuts du Programme International pour les Géosciences et les Géoparcs (PIGG) (Annexe 1) & Projet de directives opérationnelles pour les géoparcs mondiaux UNESCO (Annexe 2). *38e session de la Conférence générale, Paris 2015. 38 C/14. 24 pages*. pp. 10-20.
- UNESCO (2020). Evaluation du Programme International pour les Géosciences et les Géoparcs (PIGG). *209e session du Conseil exécutif, 2020. 209 EX/9. 13 pages*.
- UNESCO (2021). Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (adoptée en 1972). *Textes fondamentaux de la Convention du patrimoine mondial de 1972, édition de décembre 2021, 254 pages*. pp. 7-22.
- UNESCO (2022). Service d'évaluation et d'audit (IOS), rapport annuel 2021 : Politique d'évaluation révisée de l'UNESCO. *214e session du Conseil exécutif, 2022. 214 EX/19. INF. 20 pages*.
- UNESCO/WHC (2013). La Convention aujourd'hui pour un avenir meilleur : questions émergentes sur le développement durable et la prévention des catastrophes/rétablissement après les catastrophes. *Quatrième séance des Actes de l'événement de clôture de la célébration du 40e anniversaire de la Convention du patrimoine mondial. 6-8 nov. 2012 – Centre des conférences internationales de Kyoto, Kyoto, Japon, 251 pages*. pp. 54-83.
- UNESCO/WHC (2019). Rapport périodique - un manuel à l'usage des gestionnaires de sites du patrimoine mondial. *La Convention du patrimoine Mondial – Troisième cycle de soumission des Rapports périodiques 2018-2024*. 76 pages.
- UNESCO/WHC (2021). Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial. WHC.21/01. 198 pages.
- UNESCO/WHC (2022a). Haut lieu tectonique Chaîne des Puys – faille de Limagne [en ligne]. Disponible sur : <https://whc.unesco.org/fr/list/1434> (consulté régulièrement de mars à septembre 2022).
- UNESCO/WHC (2022b). Paysages culturels [en ligne]. Disponible sur : <https://whc.unesco.org/fr/paysagesculturels/>.
- UNESCO/WHC (2022c). Rapport périodique [en ligne]. Disponible sur : <https://whc.unesco.org/fr/rapportperiodique/> (consulté régulièrement durant la période de stage d'avril à septembre 2022).

RÉFÉRENCES

- UNESCO/WHC (2022d). Liste du patrimoine mondial, statistiques [en ligne]. Disponible sur : <https://whc.unesco.org/fr/list/stat#d31> (consulté le 29/08/2022).
- UNESCO/WHC (2022e). Liste du patrimoine mondial [en ligne]. Disponible sur : <https://whc.unesco.org/fr/list> (consulté régulièrement durant toute la période de stage : mars-septembre 2022).
- UNESCO/WHC (n.d.). Liste des termes clés pour le questionnaire du processus de soumission de Rapports périodiques [en ligne]. Disponible sur : <https://whc.unesco.org/fr/prcycle3/> (consulté en mai 2022). 69 pages.
- UNESCO, ICCROM, ICOMOS & UICN (2012). Gérer le patrimoine mondial naturel. *Manuels de référence*. 104 pages. ISBN 978-92-3 001112-3.
- Vebret, J. & Therme, V. (2020). Étonnante Chaîne des Puys Faille de Limagne. *Chamina Édition*, 127 pages. ISBN : 978-2-84466-532-4.
- Vlès, V. & Clarimont, S. (2016). Impacts des mesures de préservation des sites naturels exceptionnels. *Programme de recherche 2014 : « Les sites exceptionnels : quelle contribution au développement local ? »*, Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. Document final – MEDDE-MILET/PUCA, décembre 2016. 525 pages.
- Wilson, J. Tuzo (1965). A New Class of Faults and their Bearing on Continental Drift. *Nature*, Vol. 207, 24 juillet 1965, pp. 343-347. doi: [10.1038/207343a0](https://doi.org/10.1038/207343a0).
- Wilson, J. Tuzo (1966). Did the Atlantic Close and then Re-Open?. *Nature*, Vol. 211, 13 août 1966, pp. 676-681. doi: [10.1038/211676a0](https://doi.org/10.1038/211676a0).
- Wilson, J. Tuzo (1968). Static or mobile Earth: the current scientific revolution. In: *Gondwanaland Revisited: New Evidence for Continental Drift. Proceedings of the American Philosophical Society*, Vol. 112, n°5, pp. 309-320. <http://www.jstor.org/stable/986051>.

TABLE DES ANNEXES

Annexe 1. Rôle et structure de tutelle des agents de l'Équipe Mutualisée de Gestion	i
Annexe 2. Présentation succincte du Rapport périodique version Troisième Cycle (2018-2024)	ii
Annexe 3. Questions du Rapport périodique version Troisième Cycle qui sont jugées comme ne concernant pas le HLTCPFL	iii
Annexe 4. Bilan du traitement des données « factuelles » du Rapport périodique du HLTCPFL lors du stage (en beige : données « apportées directement » ; en vert : données « à collecter auprès d'acteurs »)	iv
Annexe 5. Localisation des stations Météo-France aux alentours du HLTCPFL sur fond de relief	xiv
Annexe 6. Liste des stations météorologiques sélectionnées avec leurs coordonnées géographiques et altitudes	xiv
Annexe 7. Caractéristiques et données mesurées pour 1981-2010 et 2012-2021 des huit stations météorologiques Météo-France aux alentours du HLTCPFL	xv
Annexe 8. Évolution de deux paramètres en fonction de l'altitude aux alentours de la Chaîne des Puys – faille de Limagne pour 1981-2010 et 2012-2021. (a) Hauteur de précipitations. (b) Températures	xvi
Annexe 9. Encadré « Quelques explications sur les données météorologiques »	xvii
Annexe 10. Organigramme du traitement des données météorologiques pour interpolation et comparaison des températures et précipitations entre 1981-2010 et 2012-2021	xvii
Annexe 11. Évolution de la température entre les deux périodes. (a) Distribution des températures pour 1981-2010. (b) Distribution des températures pour 2012-2021. (c) Différence entre les deux périodes	xviii
Annexe 12. Évolution de deux paramètres déduits des hauteurs de précipitations en fonction de l'altitude aux alentours de la Chaîne des Puys – faille de Limagne pour 1981-2010 et 2012-2021. (a) Indice de Fournier Modifié (IFM). (b) Érosivité des précipitations (R)	xix
Annexe 13. Organigramme du traitement des données de précipitations pour extrapolation et comparaison de l'IFM et de l'érosivité R entre 1981-2010 et 2012-2021	xx
Annexe 14. Évolution de l'IFM entre les deux périodes. (a) Distribution de l'IFM pour 1981-2010. (b) Distribution de l'IFM pour 2012-2021. (c) Différence entre les deux périodes	xx
Annexe 15. Bilan du traitement des données « à discuter » du Rapport périodique du HLTCPFL lors du stage (en gris : données à discuter « en interne » ; en bleu : données à discuter « en externe »)	xiv
Annexe 16. Bilan du traitement des données « à co-construire » du Rapport périodique du HLTCPFL lors du stage (en rose : données à co-construire « sur lesquelles s'appuyer pour une réflexion prospective »)	xx

ANNEXES

Annexe 1. Rôle et structure de tutelle des agents de l'Équipe Mutualisée de Gestion

Source : (SMPNRVA & CD63, 2021)

Poste	Rôle	Structure de tutelle
Responsable de l'EMG	> Coordination & suivi de l'ensemble des missions de l'EMG	CD63 avec mise à disposition partielle pour le PNRVA
Technicien responsable de la conciliation des usages	> Référent conciliation d'usage sur le périmètre > Référent administratif des manifestations sportives > Référent pour le suivi de la fréquentation	PNRVA
Chargé de mission Urbanisme & Paysage	> Accompagnement des collectivités dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme et leurs projets d'aménagements > Mise en place de démarches de progrès sur le territoire (plan de paysage, actions de sensibilisation, études pré-opérationnelles...)	PNRVA
Gardes nature	> Surveillance des sites > Information & sensibilisation des usagers et acteurs du territoire > Aide à la réalisation des suivis naturalistes > Aide à l'entretien et l'aménagement des cheminements de sites remarquables > Conciliation entre les acteurs du territoire	PNRVA
Chargée de mission Préservation & aménagement des édifices géologiques	> Mise en œuvre, planification & coordination des dossiers visant à la préservation et à la valorisation des édifices volcaniques	CD63 avec mise à disposition partielle pour le PNRVA
Technicienne préservation		PNRVA
Assistante administrative	> Aide & gestion administrative de l'EMG	PNRVA
Stagiaire(s)	> Appui à diverses missions de l'EMG	PNRVA

Annexe 2. Présentation succincte du Rapport périodique version Troisième Cycle (2018-2024)

Réalisé par : Vivien Scelles, 2022

Source : Rapport périodique de démonstration fourni par le MTE

CHAPITRES	NOMBRE DE QUESTIONS
1. Données sur le bien du patrimoine mondial	5
<ul style="list-style-type: none"> Confirmation ou déclaration des données de base du bien (nom, date d'inscription, coordonnées géographiques, cartes, présence sur les réseaux sociaux) 	
2. Autres conventions/programmes au titre desquels le bien du patrimoine mondial est protégé (le cas échéant)	12
<ul style="list-style-type: none"> Recueil d'informations sur les synergies avec d'autres conventions et programmes associés au bien 	
3. Déclaration de valeur universelle exceptionnelle	3
<ul style="list-style-type: none"> Recueil d'informations sur les attributs porteurs de la Valeur Universelle Exceptionnelle 	
4. Facteurs affectant le bien	101 (+ 5 par facteur « s'appliquant »)
<ul style="list-style-type: none"> Recueil d'informations sur une liste générique de 82 facteurs affectant ou pouvant affecter le bien, positivement ou négativement 	
5. Protection et gestion du bien	32
<ul style="list-style-type: none"> Recueil d'informations sur la gestion et l'efficacité de la protection, de la gestion et du suivi du bien 	
6. Ressources financières et humaines	13
<ul style="list-style-type: none"> Recueil d'informations sur les sources de financement, du budget aux besoins de gestion et sur les ressources humaines et niveaux de renforcement des compétences 	
7. Études scientifiques et projets de recherche	4
<ul style="list-style-type: none"> Recueil d'informations sur l'adéquation des connaissances disponibles concernant les valeurs et attributs du bien 	
8. Éducation, information et sensibilisation	5
<ul style="list-style-type: none"> Recueil d'informations sur l'existence et l'efficacité de l'éducation au patrimoine et des programmes de sensibilisation 	
9. Gestion des visiteurs	17
<ul style="list-style-type: none"> Recueil d'informations sur les activités touristiques et la gestion des visiteurs 	
10. Suivi	8
<ul style="list-style-type: none"> Recueil d'informations sur l'existence de programmes de suivi et d'indicateurs et sur la mise en œuvre de Décisions du Comité 	
11. Évaluation des principaux besoins de gestion	1
<ul style="list-style-type: none"> Sélection des 10 principaux besoins de gestion dans une liste générée automatiquement en fonction des précédentes réponses apportées 	
12. Résumé et conclusions	7
<ul style="list-style-type: none"> Mise en avant et travail plus poussé des facteurs positifs ou négatifs sélectionnés comme les plus importants et des principaux besoins de gestion 	
13. Impact de l'inscription au patrimoine mondial	2
<ul style="list-style-type: none"> Recueil d'informations sur l'impact du statut « Patrimoine mondial » sur 19 sujets prédéfinis 	
14. Bonnes pratiques de mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial	2
<ul style="list-style-type: none"> Occasion de mettre en avant un exemple de bonne pratique de protection, identification, conservation et/ou gestion du bien 	
15. Évaluation de l'exercice de soumission de Rapports périodiques	19
<ul style="list-style-type: none"> Évaluation des formats, contenu et processus de soumission des Rapports périodiques 	

231

■ Nouveau chapitre par rapport au Deuxième Cycle (des questions internes aux autres chapitres sont aussi nouvelles)

Annexe 3. Questions du Rapport périodique version Troisième Cycle qui sont jugées comme ne concernant pas le HLTCPFL

Chapitres	Questions	Justifications
4. Facteurs affectant le bien	4.2.2. Infrastructures de transport souterrain	Aucune de ces infrastructures – métro, tunnel, etc. – n’est présente sur le périmètre du bien et de sa zone tampon.
	4.2.3. Infrastructures de transport aérien	Aucune de ces infrastructures – aéroport, aérodrome, pistes d’atterrissage – n’est présente sur le périmètre du bien et de sa zone tampon.
	4.2.4. Infrastructures de transport maritime	Aucune de ces infrastructures – ports, installations portuaires – n’est présente sur le périmètre du bien et de sa zone tampon.
	4.4.1. Pollution des océans	Le bien n’est pas situé à proximité d’une zone maritime – par exemple : immersion de déchets en mer, déchets solides en milieu marin, déchets agricoles et industriels.
	4.9.4. Guerre	L’État français n’est pas, pour le moment, en état de guerre.
	4.9.5. Terrorisme	Bien que des états d’urgence soient possibles sur l’État français, le terrorisme et les troubles civils ne sont pas jugés comme « s’appliquant » et pouvant affecter l’état de conservation des attributs du bien.
	4.9.6. Troubles civils	
	4.10.2. Inondations	Comparé à des événements fréquents et importants d’inondations sur d’autres biens, le risque d’inondation sur le périmètre du bien est jugé comme « ne s’appliquant pas ».
	4.10.4. Désertification	Le phénomène extrême de désertification est jugé comme « ne s’appliquant pas » en raison du climat qui domine sur le bien.
	4.10.5. Modification des eaux des océans	Le bien n’est pas situé à proximité d’une zone maritime – par exemple : modifications du pH, variations de température.
	4.11.3. Tsunami/raz de marée	Le bien n’est pas situé à proximité d’une zone maritime et le risque de tsunami est jugé comme quasi-nul.
4.12.4. Espèces envahissantes/exotiques marines	Le bien n’est pas situé à proximité d’une zone maritime.	
4.17.1. Si votre bien fait l’objet d’une inscription en série (nationale ou transnationale), identifiez les éléments du bien impactés par chaque facteur	Le Haut lieu tectonique Chaîne des Puys – faille de Limagne n’est pas un bien en série, son périmètre est uniquement sur le territoire français.	
12. Résumé et conclusions	12.3.1. Compte tenu de l’analyse faite à travers ce rapport, quel est l’état actuel d’authenticité du bien du patrimoine mondial ?	Le bien est « naturel » – critère (viii). La notion d’authenticité ne s’applique donc pas.
15. Evaluation de l’exercice de soumission de Rapports périodiques	15.7.2. Merci d’avoir répondu à toutes les questions. Nous vous invitons à contacter votre Point focal pour qu’il/elle valide et envoie le questionnaire au Centre du patrimoine mondial	Réponse automatique qui ne nécessite aucune réponse.

Annexe 4. Bilan du traitement des **données « factuelles »** du Rapport périodique du HLTCPL lors du stage (en beige : données « apportées directement » ; en vert : données « à collecter auprès d'acteurs »)

QUESTION	PROPOSITION DE RÉPONSE	ARGUMENTAIRE	DÉCISION DU « NOYAU DUR » (à venir)
1.1. Dénomination du bien du patrimoine mondial	Haut lieu tectonique Chaîne des Puys – faille de Limagne	<ul style="list-style-type: none"> Confrontation entre DVUE disponible sur le site du Centre (UNESCO/WHC, 2022a) et dossier de candidature version consolidée (CD63, 2019a) 	
1.2. Détails sur le bien du patrimoine mondial	Type de bien : Naturel – critère (viii) ; N° d'identification : 1434rev ; Année d'inscription : 2018		
1.3. Tableau des informations géographiques	<i>Site UNESCO/WHC (whc.unesco.org/list/1434) : 24 223 ha ; 16 307 ha</i> <i>Version consolidée du dossier de candidature : 24 250 ha ; 16 280 ha (ZT) ;</i> <i>Version consolidée du dossier de candidature : X (longitude) = 2° 58' 34,3884" ; Y (latitude) = 45° 46'39,9756"</i> <i>Site UNESCO/WHC : X (longitude) = 2°57'54,4" ; Y (latitude) = 45°46'45,8"</i>	<ul style="list-style-type: none"> Confrontation entre DVUE disponible sur le site du Centre (UNESCO/WHC, 2022a) et dossier de candidature version consolidée (CD63, 2019a) 	
1.4. Carte(s)	p.37 (CD63, 2019a) et (UNESCO/WHC, 2022a)	<ul style="list-style-type: none"> Confrontation entre DVUE disponible sur le site du Centre (UNESCO/WHC, 2022a) et dossier de candidature version consolidée (CD63, 2019a) Entretien avec M. Éric Langlois, cartographe ayant mis au point la plupart des cartes fournies lors de la candidature 	
1.5. Site Internet et présence sur les réseaux sociaux (le cas échéant)	URL à jour : <i>Site officiel :</i> www.chainedespuys-failledelimagne.com <i>Facebook :</i> www.facebook.com/ChainedesPuys <i>Twitter :</i> https://twitter.com/chainedespuys <i>Instagram :</i> en projet Commentaires : Le site internet, créé pour la candidature, n'est plus mis à jour actuellement. La création d'un nouveau site	<ul style="list-style-type: none"> Demande auprès du service de communication du CD63 	

ANNEXES

	internet dédié au bien UNESCO est en projet, tout comme celle d'un compte Instagram.		
2.1. D'après les informations disponibles, ce bien du patrimoine mondial (en tout ou en partie) est désigné et/ou protégé au titre des conventions/programmes recensés dans le tableau ci-après. Vérifiez et modifiez les données si nécessaires	<p>2.1.1. Registre international des biens culturels sous protection spéciale (Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé) : « n'est pas désigné »</p> <p>2.1.2. Liste des biens culturels sous protection renforcée (Deuxième protocole relatif à la Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé – 1999) : « n'est pas désigné »</p> <p>2.1.3. Liste des zones humides d'importance internationale (Liste de Ramsar) (Convention relative aux zones humides d'importance internationale) : « n'est pas désigné »</p> <p>2.1.4. Réseau mondial des réserves de biosphère (MaB) : « n'est pas désigné »</p> <p>2.1.5. Réseau mondial des Géoparcs mondiaux UNESCO : « n'est pas désigné »</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Demande auprès de la DDT63 & consultation des sites de l'UNESCO – www.unesco.org – et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes – www.datar.gouv.fr 	
2.2. Si nécessaire, merci d'inscrire ici vos commentaires sur la question 2.1			
2.3. Vos autorités nationales ont-elles l'intention de demander, le cas échéant, une protection renforcée pour le bien du patrimoine mondial au titre du deuxième protocole relatif à la Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé (1999) au cours des trois prochaines années ?	2.3.2. Non		
2.4. Vos autorités nationales ont-elles l'intention de faire inscrire le bien du patrimoine mondial (en tout ou en partie) sur la Liste des zones humides d'importance internationale (Liste de Ramsar), le cas échéant, au cours des trois prochaines années ?	2.4.2. Non		
2.5. Vos autorités nationales ont-elles l'intention de désigner le bien du patrimoine mondial (en tout ou en partie) en tant que Réserve pour l'Homme et la biosphère (le cas échéant) au cours des trois prochaines années ?	2.5.2. Non		
2.6. Vos autorités nationales ont-elles l'intention de faire désigner le bien du patrimoine mondial (en tout ou en partie) comme Géoparc mondial UNESCO (le cas échéant) au cours des trois prochaines années ?	2.6.2. Non		
2.7. Indiquez le niveau de coopération au niveau du bien entre les différentes désignations des conventions/programmes pour le bien	<p>2.7.1. Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé</p> <p>2.7.1.1. Aucun contact</p> <p>2.7.2. Deuxième protocole relatif à la Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé (1999)</p>		

	<p>2.7.2.1. Aucun contact</p> <p>2.7.3. Convention relative aux zones humides d'importance internationale (Convention de Ramsar)</p> <p>2.7.3.1. Aucun contact ???</p> <p>2.7.4. Programme sur l'Homme et la biosphère (MaB)</p> <p>2.7.4.1. Aucun contact ???</p> <p>2.7.5. Géoparc mondiaux UNESCO</p> <p>2.7.5.1. Aucun contact ???</p>		
2.8. Ajouter ici les informations sur la coopération avec une autre/ d'autres désignation(s)/programme(s)	<p>La Réserve de biosphère « Bassin de la Dordogne » se situe à environ 15 km au sud-ouest du périmètre du bien patrimoine mondial. Le périmètre du PNR Volcans d'Auvergne, l'un des deux gestionnaires du site, comprend une partie de la zone de cette Réserve de biosphère et la totalité de la zone du bien patrimoine mondial.</p> <p>Arrêté de protection de biotope : Narse d'Espinasse (créée en 1988, catégorie UICN : IV, code international : 146949, 14,814 ha selon Inventaire National du Patrimoine Naturel : https://inpn.mnhn.fr/espace/protège/FR3800189)</p>		
2.9. À votre connaissance, des éléments associés au bien du patrimoine mondial ont-ils été inscrits sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel ?	2.9.2. Non	<ul style="list-style-type: none"> • Consultation du site www.ich.unesco.org 	
2.10. Recensez les éléments associés au bien du patrimoine mondial qui sont inscrits, à votre connaissance, au titre de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.	<p>« La Transhumance, déplacement saisonnier de troupeaux » ? Dossier de candidature déposé auprès de l'UNESCO en avril 2022 → réponse en 2023 (en 2019, l'Autriche, la Grèce et l'Italie l'ont fait inscrire ; l'Albanie, Andorre, la Croatie, l'Espagne, la France, le Luxembourg et la Roumanie souhaitent à leur tour l'inscrire) → ich.unesco.org ; https://unesco.delegfrance.org/Les-savoir-faire-verrier-et-la-transhumance-candidats-a-l-inscription-sur-la</p>		
2.11. À votre connaissance, du patrimoine documentaire associé au bien du patrimoine mondial a-t-il été inscrit au titre du Programme Mémoire du monde ?	2.11.2. Non	<ul style="list-style-type: none"> • Consultation de la page : https://webarchive.unesco.org/20220403230423/http://www.unesco.org/new/fr/communication-and-information/memory-of-the-world/register/access-by-region-and-country/fr 	
2.12. Recensez le patrimoine documentaire associé au bien du patrimoine mondial inscrit, à votre connaissance, au titre du Programme Mémoire du monde.	« Aucun. »		
3.1. Déclaration de valeur universelle exceptionnelle adoptée par le Comité du patrimoine mondial	<p>Discussion autour de l'ajout « plateau des Dômes » dans la DVUE ???</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Confrontation entre DVUE disponible sur le site du Centre (UNESCO/WHC, 2022a) et dossier de candidature version consolidée (CD63, 2019a) 	
4.3.1. Infrastructures hydrauliques	Nécessité de produire la réponse à partir de la collecte de données brutes :		
4.3.2. Infrastructures liées aux énergies renouvelables			
4.3.3. Infrastructures liées aux énergies non renouvelables	Idée de données brutes : présence, localisation		

ANNEXES

4.3.4. Installations localisées	Réponse à apporter : effets de cette présence sur les attributs		
4.3.5. Grandes installations linéaires			
4.3.6. Précisez, si nécessaire, de quelle manière les facteurs indiqués au point 4.3 affectent le bien d'un point de vue négatif ou positif			
4.4.1. Pollution des océans	NE CONCERNE PAS LE BIEN		
4.4.2. Pollution des eaux souterraines	A aller collecter après de la DDT63 Service Eau Environnement Forêt ???		
4.4.3. Pollution des eaux de surface			
4.4.4. Pollution atmosphérique	A aller collecter auprès du Laboratoire de Météorologie Physique de l'Université Clermont-Auvergne ???		
4.4.5. Déchets solides			
4.4.6. Apport excessif d'énergie	Nécessité de produire la réponse à partir de la collecte de données brutes Pas de proposition de quelle donnée brute collecter		
4.4.7. Précisez, si nécessaire, de quelle manière les facteurs indiqués au point 4.4 affectent le bien d'un point de vue négatif ou positif			
4.5.1. Pêche/collecte de ressources aquatiques	A aller collecter après de la DDT63 Service Eau Environnement Forêt (SEEF) ??? des Fédérations de pêche ??? de l'OFB ???		
4.5.2. Aquaculture			
4.5.3. Modification du régime des sols	Nécessité de produire la réponse à partir de la collecte de données brutes :	DDT63 Service Eau Environnement Forêt ou Service Economie Agricole (SEA) ???	
4.5.4. Élevage de bétail/pacage d'animaux domestiques	Idee de données brutes : rendement des parcelles, chargement (bétail), etc.	DDT63 Service Eau Environnement Forêt ou Service Economie Agricole ??? VetAgro sup ??? Chambre d'agriculture ???	
4.5.5. Production de semences			
4.5.6. Collecte de plantes sauvages à des fins commerciales	A collecter auprès de la cellule « Préservation & Valorisation des patrimoines naturels » du PNRVA ???		
4.5.7. Collecte de plantes sauvages à des fins de subsistance			
4.5.8. Chasse commerciale	A collecter auprès de DDT63 SEEF ??? PNRVA EMG ??? OFB ???		
4.5.9. Chasse de subsistance			
4.5.10. Exploitation forestière/production de bois	A collecter auprès de DDT63 SEEF ??? ONF ??? Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) ???		
4.5.11. Précisez, si nécessaire, de quelle manière les facteurs indiqués au point 4.5 affectent le bien d'un point de vue négatif ou positif			
4.6.1. Exploitation minière	A collecter auprès de : DREAL ??? Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) ???		
4.6.2. Exploitation de carrières	A collecter auprès de : DREAL ??? DDT63 ??? Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) ???		
4.6.3. Pétrole/gaz	A collecter auprès de : DREAL ??? BRGM ???		
4.6.4. Exploitation hydraulique	A collecter auprès de : DDT63 SEEF ???		
4.6.5. Précisez, si nécessaire, de quelle manière les facteurs indiqués au point 4.6 affectent le bien d'un point de vue négatif ou positif			
4.7.1. Vent			

4.7.2. Humidité relative	Nécessité de produire la réponse à partir de la collecte de données brutes : Idée de données brutes : humidité relative Réponse à apporter : érosion ???		
4.7.3. Température	Nécessité de produire la réponse à partir de la collecte de données brutes Proposition d'une analyse comparative entre deux périodes : 1981-2010 et 2012-2021 Proposition de réponse : « S'applique » ; « Impact négatif ET positif » ; « Origine : intérieure ET extérieure » ; « Evolution : croissant »	<ul style="list-style-type: none"> • Comparaison des températures entre deux périodes : 1981-2010 et 2012-2021 → Voir PARTIE 3 du mémoire • Impact : à la fois « Positif » et « Négatif » car l'augmentation de la température atmosphérique peut favoriser certaines espèces envahissantes/non endémiques, assécher les sols (« Négatif ») tout comme elle peut favoriser la colonisation de certaines espèces bénéfiques à l'écosystème, etc. (« Positif ») ; « Actuel » démontré via l'analyse • Origine : à la fois « Intérieure » et « Extérieure » car elle est un paramètre abiotique non contrôlable (« Extérieure ») mais peut aussi être modifiée par les activités anthropiques ou autres internes au bien (« Intérieure ») • Evolution : « Croissant » démontrée à partir de l'analyse comparative de 1981-2010 et 2012-2021 	
4.7.4. Radiation/lumière			
4.7.5. Poussière			
4.7.6. Eau (pluie/nappe phréatique)	Nécessité de produire la réponse à partir de la collecte de données brutes Proposition d'une analyse comparative entre deux périodes : 1981-2010 et 2012-2021 de l'érosivité à partir des précipitations Proposition de réponse : « S'applique » ; « Impact négatif ET positif » ; « Origine : extérieure » ; « Evolution : décroissant »	<ul style="list-style-type: none"> • Comparaison des précipitations entre deux périodes : 1981-2010 et 2012-2021 puis en déduire l'érosivité → Voir PARTIE 3 du mémoire • Impact : à la fois « Positif » et « Négatif » car l'analyse montre un faible impact via l'érosivité mais elle doit être approfondie avec d'autres paramètres donc la réponse ne peut être encore arrêtée entre « Positif » et « Négatif » ; « Actuel » démontré via l'analyse 	

ANNEXES

		<ul style="list-style-type: none"> • Origine : « Extérieure » en tant que paramètre abiotique • Evolution : « Décroissant » démontré via l'analyse comparative entre 1981-2010 et 2012-2021 • Nécessité d'aller plus dans l'analyse en intégrant la penne (à partir de données SIG), l'occupation du sol (à partir des données du CRAIG) et de précisions sur les précipitations 	
4.7.7. Nuisibles	Nécessité de produire la réponse à partir de la collecte de données brutes :		
4.7.8. Micro-organismes	Idée de données brutes : densité de population ???		
4.7.9. Précisez, si nécessaire, de quelle manière les facteurs indiqués au point 4.7 affectent le bien d'un point de vue négatif ou positif			
4.9.1. Activités illégales			
4.9.2. Destruction délibérée du patrimoine			
4.9.3. Entraînement militaire			
4.9.4. Guerre	NE CONCERNE PAS CE BIEN		
4.9.5. Terrorisme	NE CONCERNE PAS CE BIEN		
4.9.6. Troubles civils	NE CONCERNE PAS CE BIEN		
4.9.7. Précisez, si nécessaire, de quelle manière les facteurs indiqués au point 4.9 affectent le bien d'un point de vue négatif ou positif			
4.10.1. Tempêtes	A collecter auprès de MétéoAuvergne ???		
4.10.2. Inondations	NE CONCERNE PAS CE BIEN		
4.10.3. Sécheresses			
4.10.4. Désertification	NE CONCERNE PAS CE BIEN		
4.10.5. Modification des eaux de l'océan	NE CONCERNE PAS CE BIEN		
4.10.6. Températures extrêmes	Nécessité de produire la réponse à partir de la collecte de données brutes : Idée de données brutes : températures minimales et températures maximales Nécessité de réaliser une interpolation à partir de stations Météo-France étudiées dans la PARTIE 3 de ce mémoire		
4.10.7. Autres modifications du climat			
4.10.8. Précisez, si nécessaire, de quelle manière les facteurs indiqués au point 4.10 affectent le bien d'un point de vue négatif ou positif			
4.11.1. Éruption volcanique	A discuter avec le Laboratoire Magma et Volcans (LMV) de l'UCA ???		
4.11.2. Tremblement de terre			
4.11.3. Tsunami/raz-de-marée	NE CONCERNE PAS CE BIEN		
4.11.4. Avalanche/glissement de terrain			

ANNEXES

4.11.5. Erosion et envasement/dépôt			
4.11.6. Incendies d'origine naturelle	A collecter auprès de la DDT63 SEEF ????		
4.11.7. Précisez, si nécessaire, de quelle manière les facteurs indiqués au point 4.11 affectent le bien d'un point de vue négatif ou positif			
4.12.1. Espèces transportées	Nécessité de produire la réponse à partir de la collecte de données brutes : Idée de données brutes : effectifs, densité de population Réponse à apporter : compétition avec d'autres espèces ?	A collecter auprès de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) ???	
4.12.2. Espèces envahissantes/exotiques terrestres			
4.12.3. Espèces envahissantes/ exotiques d'eau douce			
4.12.4. Espèces envahissantes/exotiques marines			
4.12.5. Espèces hyper-abondantes	NE CONCERNE PAS CE BIEN		
4.12.6. Matériel génétiquement modifié			
4.12.7. Précisez, si nécessaire, de quelle manière les facteurs indiqués au point 4.12 affectent le bien d'un point de vue négatif ou positif			
4.15.1. Tableau récapitulatif des facteurs			
4.17. Si votre bien fait l'objet d'une inscription en série (nationale ou transnationale), identifiez les éléments du bien impactés par chaque facteur	NE CONCERNE PAS CE BIEN		
5.1.1. Les limites du bien du patrimoine mondial sont-elles adéquates pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle de ce bien ?			
5.1.2. Les limites du bien du patrimoine mondial sont-elles connues et reconnues ?			
5.1.3. La/les zone(s) tampon(s) du bien du patrimoine mondial est/sont-elle(s) adéquate(s) pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle de ce bien ?			
5.1.4. Les limites de la zone tampon sont-elles connues et reconnues ?			
5.1.5. Remarques, conclusions et/ou recommandations relatives aux limites et zones tampons du bien du patrimoine mondial			
5.2.1. Désignation des mesures de protection (juridiques, réglementaires, contractuelles, liées à la planification, institutionnelles et/ou traditionnelles).			
5.2.2. Indiquez les législations et autres mesures (réglementaires, y compris en matière d'aménagement du territoire, contractuelles, institutionnelles ou traditionnelles) qui n'apparaissent pas au point 5.2.1 et précisez la catégorie à laquelle elles appartiennent.			
5.2.3. Le cadre juridique (à savoir la législation et/ou la réglementation y compris en matière d'aménagement du territoire) est-il adéquat pour maintenir la valeur universelle			

ANNEXES

exceptionnelle du bien, y compris les conditions d'intégrité et/ou d'authenticité, du bien ?			
5.2.4. Le cadre juridique (à savoir la législation et/ou la réglementation) est-il adéquat dans la zone tampon pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle du bien, y compris les conditions d'intégrité et/ou d'authenticité ?			
5.2.5. Le cadre juridique (à savoir la législation et/ou la réglementation) pour l'environnement général du bien du patrimoine mondial est-il adéquat pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle du bien, y compris les conditions d'intégrité et/ou d'authenticité ?			
5.2.6. Le cadre juridique (à savoir la législation et/ou la réglementation) peut-il être appliqué ?			
5.2.7. Indiquez brièvement comment la législation, y compris l'aménagement du territoire et les autres réglementations, fonctionne en pratique.			
5.2.8. Commentaires, conclusions et/ou recommandations relatives aux mesures prises pour protéger le bien du patrimoine mondial			
5.3.3. Décrivez brièvement le système de gestion établi pour votre bien			
5.3.4. Documents de gestion			
5.3.5. La Recommandation concernant le paysage urbain historique (2011) a-t-elle été utilisée pour développer les politiques et bonnes pratiques de protection du bien ?			
5.3.6. Si la Recommandation concernant le paysage urbain historique (2011) a été utilisée pour ce bien, décrivez brièvement les mesures prises.			
5.3.13. Le système/plan de gestion est-il mis en œuvre ?			
5.3.14. Existe-t-il un plan de travail/d'action annuel et est-il mis en œuvre ?			
6.1.1. Si vos sources de financement ne correspondent pas exactement à celles indiquées, inscrivez les sommes correspondant au type de financement qui représente votre situation avec le plus de justesse et utilisez la boîte de commentaires pour plus de détails.			
6.1.2. Commentez ci-après les autres sources de financement qui ne sont pas indiquées ci-avant			
6.1.6. Estimez la participation des hommes et des femmes à la gestion, la conservation et l'interprétation des biens du patrimoine mondial et dans quelle mesure ils sont issus des communautés locales.			
6.1.12. Existe-t-il des plans ou programmes de renforcement des compétences sur site pour développer l'expertise locale et permettre le transfert des compétences			

ANNEXES

pour la conservation et la gestion du bien du patrimoine mondial ?			
8.2. Le bien dispose-t-il d'un/de programme(s) d'éducation sur le patrimoine pour les enfants et/ou les jeunes contribuant à mieux faire comprendre le patrimoine, promouvoir la diversité et encourager le dialogue interculturel ?			
8.3. Quel est le public ciblé par les programmes d'éducation et de sensibilisation sur le bien ?			
9.1. Estimez le nombre de visiteurs annuel (visiteurs nationaux et internationaux compris) depuis le dernier Rapport périodique			
9.2. Sources d'information utilisées pour rassembler les statistiques de fréquentation			
9.3. Quelle est la durée moyenne d'une visite sur le site du patrimoine mondial ?			
9.4. Veuillez indiquer les sources d'information			
9.5. Quelles sont les dépenses moyennes approximatives des visiteurs par jour (Estimez la dépense en dollars des États-Unis) ?			
9.6. Veuillez indiquer les sources d'information			
9.13. Dans combien d'emplacements l'emblème du patrimoine mondial est-il-exposé au sein du bien ?			
10.1. Existe-t-il un programme de suivi dans le périmètre du bien qui soit axé sur les besoins de la gestion et/ou sur une meilleure compréhension de sa valeur universelle exceptionnelle ?			
10.3. Des indicateurs clés sont-ils définis et en place pour les aspects principaux suivants du bien ?			
11.1. Évaluation des besoins de gestion	Liste automatiquement créée suite aux réponses précédentes ; Sélection de 10 principaux besoins		
12.3.1. Compte tenu de l'analyse faite à travers ce rapport, quel est l'état actuel d'authenticité du bien du patrimoine mondial ?	12.3.1.1. Sans objet (pour les biens inscrits exclusivement sur la base des critères vii à x (biens naturels du patrimoine mondial).	Ce bien est inscrit sur la base du critère (viii) (bien naturel)	
15.1.1. Le processus de soumission des Rapports périodiques a-t-il amélioré la compréhension des points suivants ?			
15.3.1. Entités ayant participé au remplissage de ce questionnaire en ligne (cocher autant de cases que nécessaire)			
15.3.2. L'équilibre entre les genres a-t-il été respecté et appliqué dans le remplissage du présent questionnaire ?			
15.3.3. Avez-vous eu suffisamment de temps (environ dix mois) pour recueillir les informations nécessaires et remplir ce questionnaire ?			

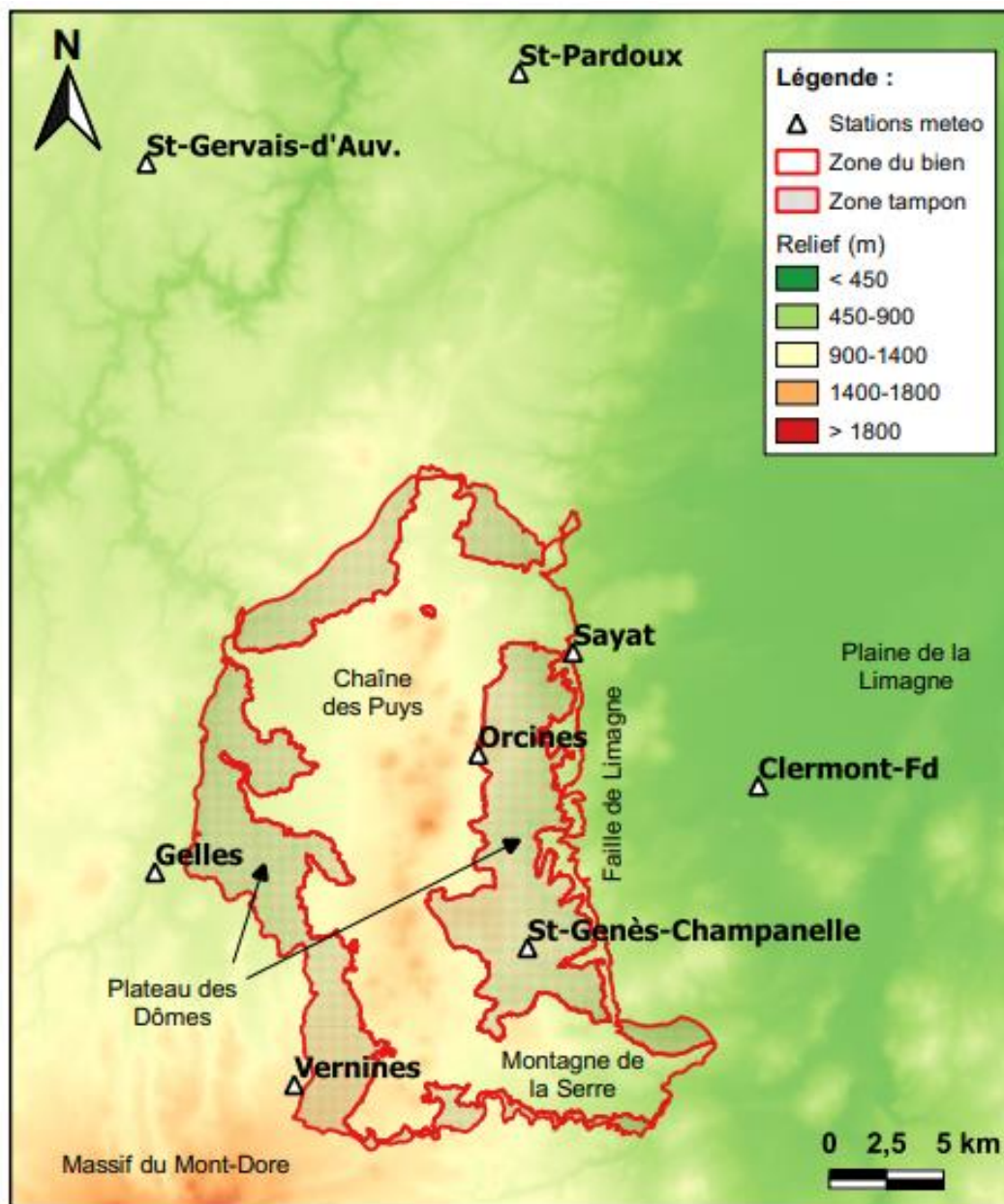
ANNEXES

15.3.4. Estimez le temps (heures de travail) nécessaire pour remplir ce questionnaire			
15.3.5. Avez-vous mobilisé des ressources supplémentaires pour remplir ce questionnaire ?			
15.4.1. Quel était le degré d'accessibilité des informations requises pour compléter ce questionnaire ?			
15.4.2. Le questionnaire était-il facile à utiliser et clair à comprendre ?			
15.5.3. Les sources de formation en ligne sur la soumission de Rapports périodiques, préparées par le Centre du patrimoine mondial, vous ont-elles aidé à remplir ce questionnaire ?			
15.6.1. Résumé des actions qui exigeront un examen formel du Comité du patrimoine mondial	Synthèse automatique des changements qui doivent être faits et qui doivent être approuvés par le Comité		

Annexe 5. Localisation des stations Météo-France aux alentours du HLTCPFL sur fond de relief

Réalisé par : Vivien Scelles, 2022

Sources : Météo-France, Éric Langlois, (De Ferranti BA, 2022)

**Annexe 6.** Liste des stations météorologiques sélectionnées avec leurs coordonnées géographiques et altitudes

Source : Météo-France

N°	Localisation station	Latitude	Longitude	Altitude (m)
1	Clermont-Ferrand	45°47'13"N	3°08'58"E	331
2	Sayat	45°50'23"N	3°02'43"E	551
3	Saint-Pardoux	46°04'07"N	3°00'53"E	602
4	Saint-Gervais-d'Auvergne	46°01'58"N	2°48'14"E	705
5	Gelles	45°45'10"N	2°48'35"E	708
6	Saint-Genès-Champanelle	45°43'23"N	3°01'10"E	893
7	Orcines	45°47'58"N	2°59'30"E	971
8	Vernines	45°40'08"N	2°53'18"E	1045

Annexe 7. Caractéristiques et données mesurées pour **1981-2010** et **2012-2021** des huit stations météorologiques Météo-France aux alentours du HLTCPFL

Source : Météo-France

N°	Nom	Alt	Lat	Long	T	P	ETP	Ray	I	Vent	O
1	Clermont-Ferrand	331	45°47'13"N	3°08'58"E	X	X	X	X	X	X	X
2	Gelles	708	45°45'10"N	2°48'35"E	X	X	-	-	-	-	-
3	Orcines	971	45°47'58"N	2°59'30"E	X	X	-	-	-	-	-
4	St-Genès-Champanelle	893	45°43'23"N	3°01'10"E	X	X	X	X	-	-	-
5	St-Gervais-d'Auvergne	705	46°01'58"N	2°48'14"E	X	X	X	X	X	X	-
6	St-Pardoux	602	46°04'07"N	3°00'53"E	X	X	-	-	-	-	-
7	Sayat	550	45°50'18"N	3°02'42"E	X	X	-	-	-	-	-
8	Vernines	1045	45°40'08"N	2°53'18"E	X	X	-	-	-	X	-

Les croix rouges représentent les données mesurées pour 2012-2021 alors qu'elles ne l'étaient pas pour 1981-2010.

Légende :

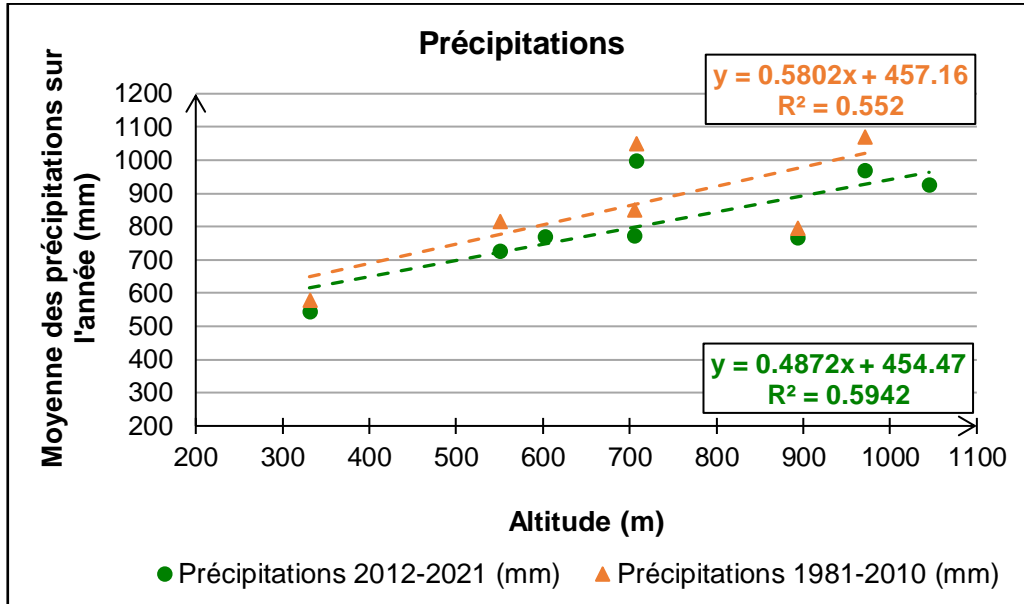
- **Alt** : altitude en mètres
- **Lat** : latitude en coordonnées GPS
- **Long** : longitude en coordonnées GPS
- **T** : températures en °Celsius
- **P** : hauteurs des précipitations en millimètres
- **ETP** : évapotranspiration potentielle en millimètres
- **Ray** : rayonnement en Joule/cm²
- **I** : durée d'insolation en heures
- **Vent** : vitesse du vent en km/h
- **O** : occurrence (de neige, grêle, orage, brouillard) en jours

Annexe 8. Évolution de deux paramètres en fonction de l'altitude aux alentours de la Chaîne des Puy – faille de Limagne pour 1981-2010 et 2012-2021. (a) Hauteur de précipitations. (b) Températures

Réalisé par : Vivien Scelles, 2022

Sources : Données de Météo-France, recueillies sur huit stations météorologiques pour 2012-2021 et six d'entre ces huit pour 1981-2010 : Clermont-Ferrand, Sayat, Saint-Pardoux, Saint-Gervais-d'Auvergne, Gelles, Saint-Genès-Champanelle, la Fontaine du Berger à Orcines, Vernines (énoncées par ordre croissant d'altitude). Les données de Saint-Pardoux et Vernines n'ont été récoltées que pour 2012-2021.

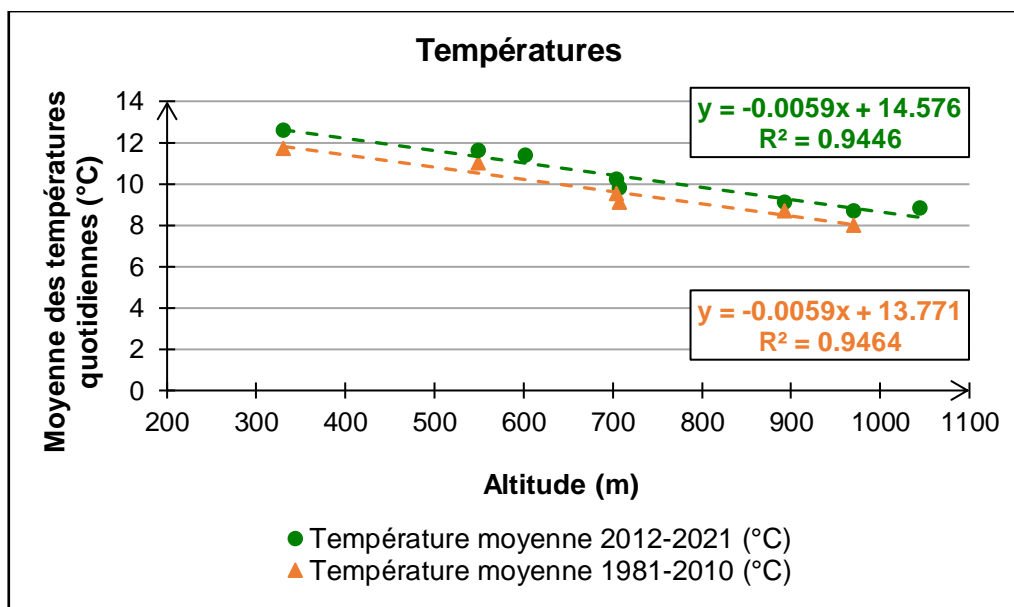
(a)



1981-2010 : $P = 0,5802 * \text{Alt} + 457,16$; $R^2 = 0,552$

2012-2021 : $P = 0,4872 * \text{Alt} + 454,47$; $R^2 = 0,594$

(b)



1981-2010 : $T = - 0,0059 * \text{Alt} + 13,771$; $R^2 = 0,09464$

2012-2021 : $T = - 0,0059 * \text{Alt} + 14,576$; $R^2 = 0,9446$

Annexe 9. Encadré « Quelques explications sur les données météorologiques »

Sources : sur la base de données Météo-France

Deux périodes ont été étudiées : **1981-2010** et **2012-2021**. Les données de 1981-2010 ont été trouvées publiques sur le site internet de Météo-France. Celles de 2012-2021 ont été demandées personnellement auprès de Météo-France.

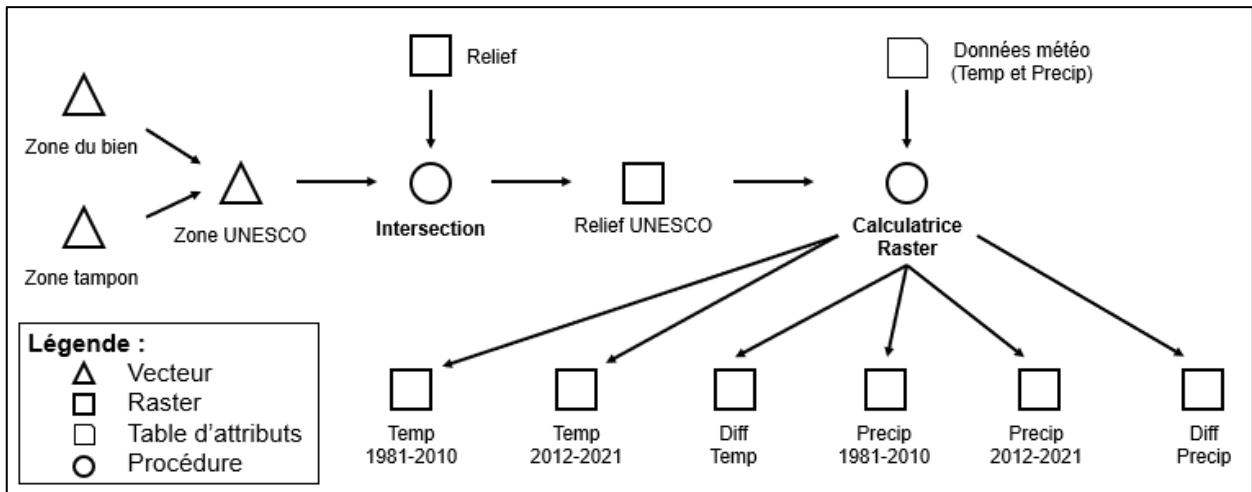
Huit stations météorologiques – localisées en Annexe 5 – ont été identifiées comme les plus proches du site UNESCO d'intérêt. Les données de 2012-2021 ont pu être traitées pour toutes ces stations. Les données de 1981-2010 n'ont pu être traitées que pour six d'entre elles.

Stations pour données 1981-2010 : Clermont-Ferrand ; Gelles ; Orcines ; Sayat ; St-Genès-Champanelle ; St-Gervais-d'Auvergne

Stations pour données 2012-2021 : Clermont-Ferrand ; Gelles ; Orcines ; Sayat ; St-Genès-Champanelle ; St-Gervais-d'Auvergne ; St-Pardoux ; Vernines

Annexe 10. Organigramme du traitement des données météorologiques pour interpolation et comparaison des températures et précipitations entre 1981-2010 et 2012-2021

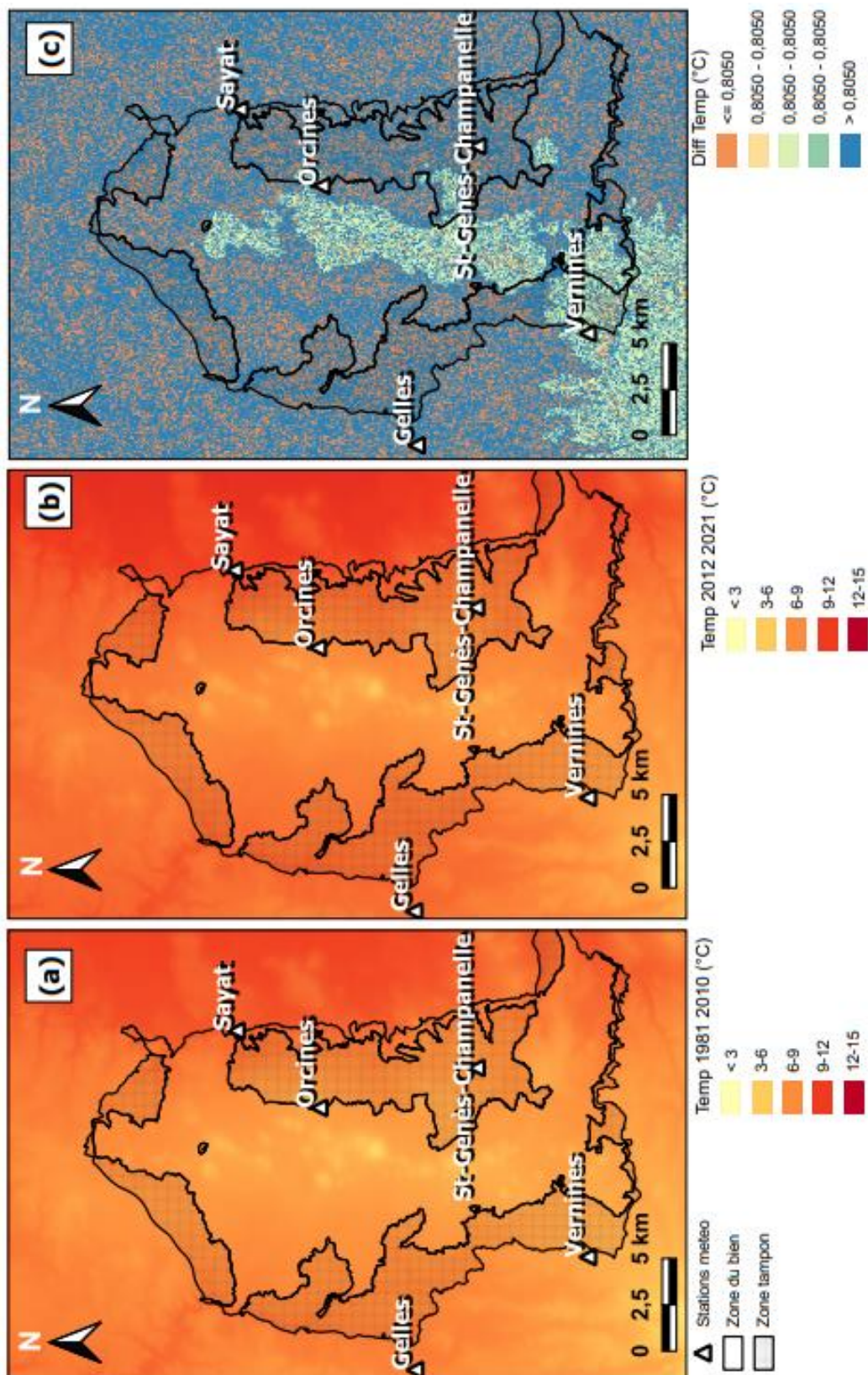
Réalisé par : Vivien Scelles, 2022



Annexe 11. Évolution de la température entre les deux périodes. (a) Distribution des températures pour 1981-2010. (b) Distribution des températures pour 2012-2021. (c) Différence entre les deux périodes

Réalisé par : Vivien Scelles, 2022

Sources : Météo-France, Éric Langlois et (De Ferranti BA, 2022)

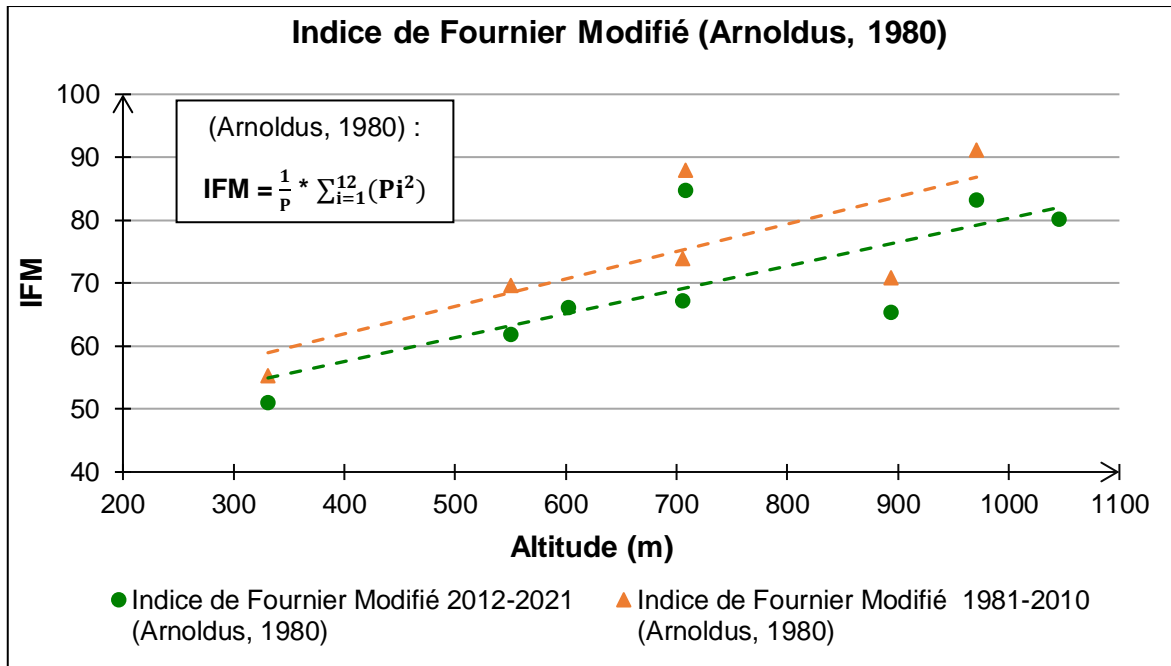


Annexe 12. Évolution de deux paramètres déduits des hauteurs de précipitations en fonction de l'altitude aux alentours de la Chaîne des Puys – faille de Limagne pour 1981-2010 et 2012-2021. (a) Indice de Fournier Modifié (IFM). (b) Érosivité des précipitations (R)

Réalisé par : Vivien Scelles, 2022

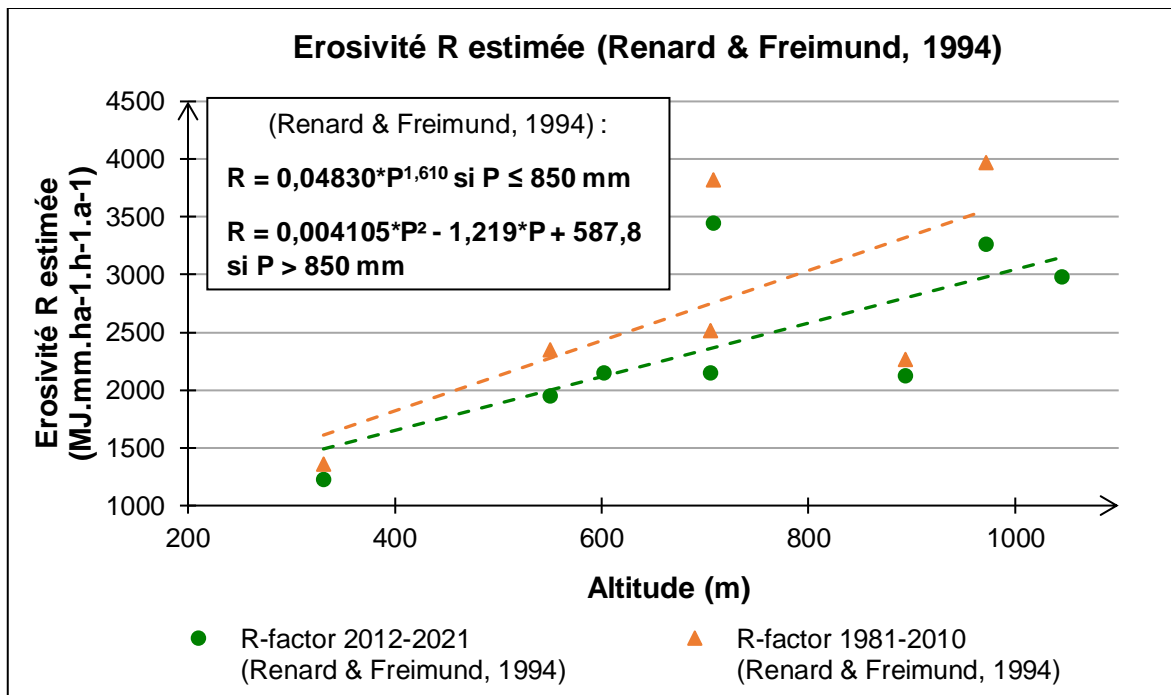
Sources : données de Météo-France, recueillies sur huit stations météorologiques pour 2012-2021 et six d'entre ces huit pour 1981-2010 : Clermont-Ferrand, Sayat, Saint-Pardoux, Saint-Gervais-d'Auvergne, Gelles, Saint-Genès-Champanelle, la Fontaine du Berger à Orcines, Vernines (énoncées par ordre croissant d'altitude). Les données de Saint-Pardoux et Vernines n'ont été récoltées que pour 2012-2021.

(a)



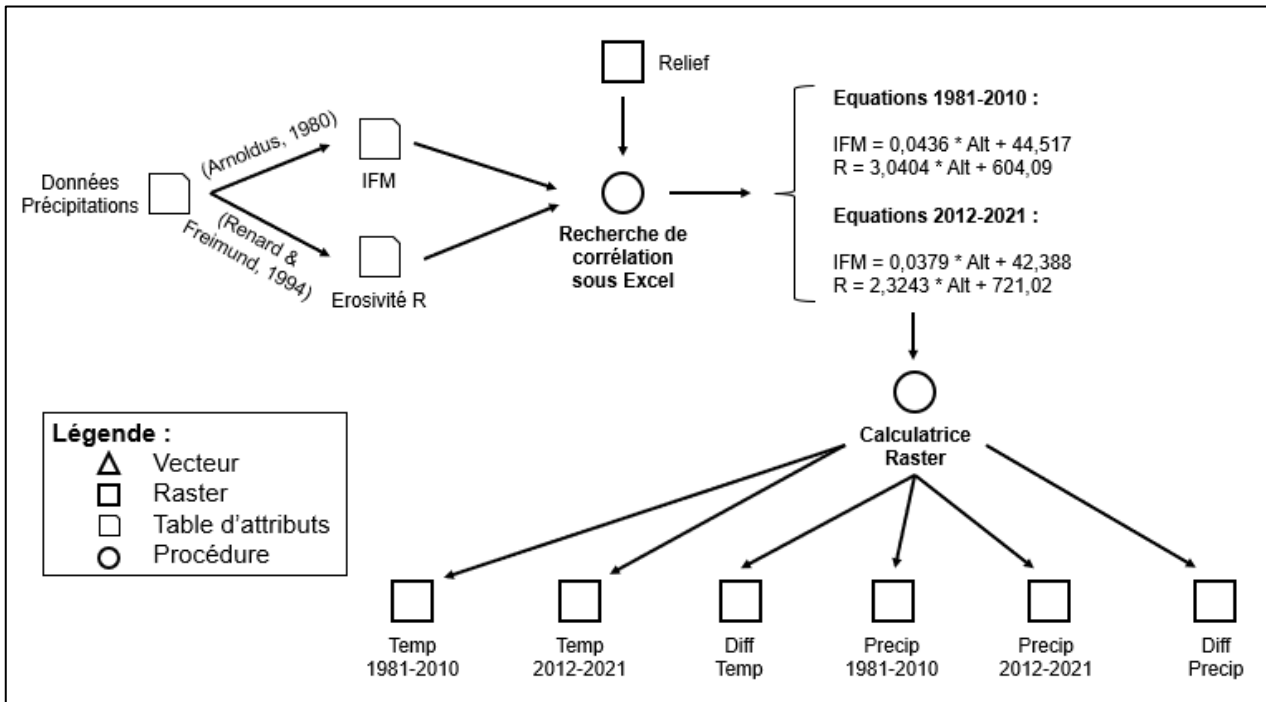
1981-2010 : IFM = 0,0436*Alt + 44,517 ; R² = 0,5915
 2012-2021 : IFM = 0,0379*Alt + 42,388 ; R² = 0,5849

(b)



1981-2010 : R = 3,0404*Alt + 604,09 ; R² = 0,4941
 2012-2021 : R = 2,3243*Alt + 721,02 ; R² = 0,5349

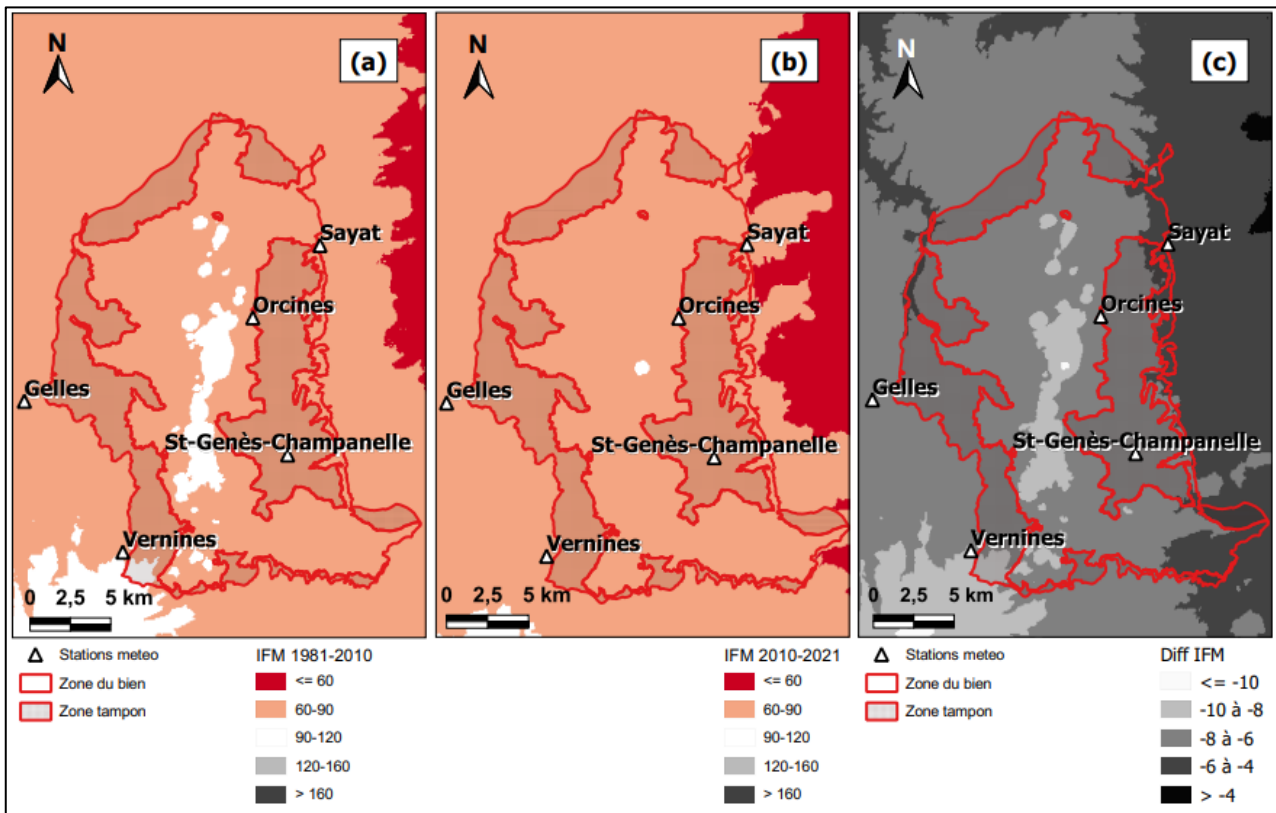
Annexe 13. Organigramme du traitement des données de précipitations pour extrapolation et comparaison de l'IFM et de l'érosivité R entre 1981-2010 et 2012-2021



Annexe 14. Évolution de l'IFM entre les deux périodes. (a) Distribution de l'IFM pour 1981-2010. (b) Distribution de l'IFM pour 2012-2021. (c) Différence entre les deux périodes

Réalisé par : Vivien Scelles, 2022

Sources : Météo-France, Éric Langlois, (Arnoldus, 1980), (De Ferranti BA, 2022)



Annexe 15. Bilan du traitement des **données « à discuter »** du Rapport périodique du HLTCPL lors du stage (en gris : données à discuter « en interne » ; en bleu : données à discuter « en externe »)

QUESTION	PROPOSITION DE RÉPONSE ET/OU DE DÉMARCHE	ARGUMENTAIRE	DÉCISION DU « NOYAU DUR » (à venir)
3.2. Recensez les attributs de valeur universelle exceptionnelle de votre bien et évaluez leur état. À titre indicatif, il est conseillé de se focaliser sur environ 5 attributs essentiels (pas plus de 15 en tout).	3.2.1. Chaîne des Puy 3.2.2. Faille de Limagne 3.2.3. Montagne de la Serre 3.2.4. Plateau des Dômes Méthode d'évaluation développée par Jon C. Day	<ul style="list-style-type: none"> • Etude de l'argumentaire pour la candidature • Etude de la DVUE • Etude de la méthode d'évaluation développée par Jon C. Day (Day, 2012 ; Day, 2015 ; Tarte & Day, 2019) 	
3.3. Commentaires, conclusions et/ou recommandations relatives à la Déclaration de valeur universelle exceptionnelle			
4.14. Autre(s) facteur(s)			
4.16. Evaluation des facteurs négatifs	<p>1) Surface d'impact du facteur : Moins de 10% ; 11-50% ; 51-90% ; 91-100%</p> <p>Etude SIG du facteur en question avec cartographie de son impact</p> <p>2) Fréquence du facteur : Phénomène unique/rare ; Intermittent/sporadique ; Fréquent ; En cours</p> <p>3) Impact sur les attributs de la VUE : Insignifiant ; Mineur ; Significatif ; Catastrophique</p> <p>4) Capacité de réaction du gestionnaire : Haute ; Moyenne ; Faible ; Aucune</p> <p>5) Evolution durant les 6 prochaines années : En baisse ; Statique ; En hausse</p> <p>→ Proposition : affichage sur un diapositive de la surface d'impact du facteur en question devant le « noyau dur » et discussion collective des questions 2, 3, 4 et 5</p>		
4.18. Évaluez l'état de conservation de chaque attribut dans environ 6 ans (prochain cycle de soumission des Rapports périodiques).	Proposition de réponse en réunion « noyau dur » + Etat Discussion collective et réponse		
5.3.1. Cochez la/les case(s) décrivant le mieux le système de gouvernance et de gestion du bien	5.3.1.3. Système de gestion public local / national conjoint 5.3.1.6. Gestion par la communauté locale 5.3.1.8. Propriétaire / gestion privée	<ul style="list-style-type: none"> • Observation du système de gestion durant 6 mois • Lecture des documents de gestion • Discussions avec les membres de l'équipe gestionnaire 	
5.3.11. Les différents niveaux de l'administration (à savoir national/fédéral, régional/provincial/état, local/municipal, etc.) intervenant dans la gestion du bien du patrimoine mondial sont-ils bien coordonnés ?	5.3.11.4. Il y a une coordination appropriée entre toutes les entités / tous les niveaux impliqués dans la gestion du bien.	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation pensée et mise en place de la gouvernance du bien 	

ANNEXES

5.3.18. Commentaires supplémentaires concernant l'évaluation du système de gestion ci-dessus			
5.3.19. Commentaires, conclusions et/ou recommandations relatives au système/plan de gestion			
6.1.3. Le budget actuel est-il suffisant pour gérer de manière efficace le bien du patrimoine mondial ?			
6.1.4. Les sources actuelles de financement sont-elles assurées et ont-elles des chances de le rester ?	6.1.4.2. Les sources actuelles de financement sont assurées à moyen terme et devraient être assurées pour le long terme.	<ul style="list-style-type: none"> Planification des actions du plan de gestion 	
6.1.5. Commentaires, conclusions et/ou recommandations relatives au financement et aux infrastructures			
6.1.6. Estimez la participation des hommes et des femmes à la gestion, la conservation et l'interprétation des biens du patrimoine mondial et dans quelle mesure ils sont issus des communautés locales.			
6.1.7. Les ressources humaines disponibles sont-elles suffisantes pour gérer le bien du patrimoine mondial ?	6.1.7.3. Les ressources humaines sont en partie adaptées aux besoins de la gestion du bien du patrimoine mondial.	<ul style="list-style-type: none"> Nécessité exprimée de renforcer les effectifs pour la gestion des visiteurs 	
6.1.8. Concernant les besoins en matière de gestion du bien du patrimoine mondial, veuillez évaluer la disponibilité des professionnels dans les disciplines suivantes			
6.1.9. Pour la gestion du bien du patrimoine mondial, veuillez noter la disponibilité de formations dans les disciplines énumérées			
7.1. A-t-on une connaissance appropriée (scientifique ou traditionnelle) des valeurs et attributs du bien du patrimoine mondial permettant de soutenir la planification, la gestion et le processus décisionnel afin d'assurer le maintien de la valeur universelle exceptionnelle ?	7.1.4. La connaissance des valeurs et attributs du bien du patrimoine mondial est appropriée.	<ul style="list-style-type: none"> Argumentaire présenté pour la candidature du bien Discussion avec les experts géologiques locaux qui ont participé à la construction de l'argumentaire 	
7.2. Un programme de recherche est-il prévu dans le périmètre du bien pour répondre aux besoins de la gestion et/ou pour améliorer la compréhension de la valeur universelle exceptionnelle ?	7.2.3. Il y a une recherche considérable, mais elle n'est pas axée sur les besoins de la gestion et/ou l'amélioration de la compréhension de la VUE.	<ul style="list-style-type: none"> De nombreux travaux de recherche sont publiés avec pour sujet la Chaîne des Puys Discussion entre gestionnaires et experts scientifiques locaux 	
7.3. Les résultats des programmes de recherche sont-ils librement disponibles et diffusés ?	7.3.3. Les résultats de la recherche sont communiqués aux communautés locales ainsi qu'à certains organismes nationaux.		

ANNEXES

	OU 7.3.4. Les résultats de la recherche sont largement diffusés avec une sensibilisation active des communautés locales et des publics nationaux et internationaux.		
7.4. Commentaires, conclusions et/ou recommandations concernant les études scientifiques et les projets de recherche	A DISCUTER		
8.1. Veuillez évaluer le degré de connaissance et de compréhension de l'existence et des motifs d'inscription du bien du patrimoine mondial parmi les groupes suivants	8.1.1. Communautés locales : 4 / Bonne sensibilisation 8.1.2. Autorités locales, municipales : 4 / Bonne sensibilisation 8.1.3. Peuples autochtones : 0 / Sans objet 8.1.4. Propriétaires fonciers : 3 / Sensibilisation moyenne 8.1.5. Femmes : 0 / Sans objet 8.1.6. Jeunes / enfants : 4 / Bonne sensibilisation 8.1.7. Chercheurs : 4 / Bonne sensibilisation 8.1.8. Visiteurs locaux : 4 / Bonne sensibilisation 8.1.9. Touristes nationaux / internationaux : 4 / Bonne sensibilisation 8.1.10. Secteur du tourisme : 4 / Bonne sensibilisation 8.1.11. Entreprises et industries locales : 2 / Sensibilisation faible 8.1.12. ONG : 0 / Sans objet ??? 8.1.13. Autres groupes spécifiques : « Professionnels engagés ; Accompagnateurs de Moyenne Montagne ; Guides conférenciers	<ul style="list-style-type: none"> • Discussion / Entretien avec les membres du service « Animation & Gestion des publics » de la DGSP (CD63) 	
8.4. Veuillez noter le caractère plus ou moins adapté des installations suivantes destinées aux visiteurs, en ce qui concerne l'éducation, l'information, l'interprétation et la sensibilisation au bien du patrimoine mondial	8.4.1. Centre d'accueil des visiteurs : 4 / Bonne sensibilisation 8.4.2. Musée de site : 4 / Bonne sensibilisation 8.4.3. Kiosques d'information : 4 / Bonne sensibilisation 8.4.4. Visites guidées : 4 / Bonne sensibilisation 8.4.5. Sentiers / itinéraires : 2 / Peu adaptée 8.4.6. Documents d'information papier : 4 / Bonne sensibilisation 8.4.7. Informations en ligne (site web, réseaux sociaux, etc.) : 4 / Bonne sensibilisation 8.4.8. Transports : 2 / Peu adaptée 8.4.9. Autre : 4 / Bonne sensibilisation « Parc à thème de Vulcania ; volcan de Lemptégy »	<ul style="list-style-type: none"> • Discussion / Entretien avec les membres du service « Animation & Gestion des publics » de la DGSP (CD63) 	
8.5. Commentaires, conclusions et/ou recommandations concernant l'éducation, l'information et la sensibilisation	« 8.1.4. Distinction de sensibilisation entre le secteur central et le reste du site 8.1.5. Aucune distinction entre les genres 8.1.9. Réserve émise en ce qui concerne les touristes internationaux 8.2.5. Programme d'éducation intitulé « Projet Pédagogique Annuel » 8.4.2. Musée du site en cours de réalisation, prévu pour le printemps 2023 8.4.5. Sentiers / itinéraires jugés font l'objet d'un projet de nouvelle signalétique (en cours)		
9.8. Commentaires concernant la réponse fournie à la question 9.7 ci-dessus			
9.14. Comment les revenus du tourisme/apportés par les visiteurs (droits d'entrée, permis) contribuent-ils à la gestion du bien du patrimoine mondial ?	9.14.1. Aucun droit d'entrée n'est collecté.	<ul style="list-style-type: none"> • Discussion / Entretien avec les membres du service « Animation & Gestion des publics » de la DGSP (CD63) 	

ANNEXES

9.16. Les bénéfices du tourisme sont-ils partagés avec les communautés locales ?			
9.17. Commentaires, conclusions et/ou recommandations concernant la gestion des visites du bien du patrimoine mondial			
10.2. Les informations nécessaires sont-elles disponibles pour définir des indicateurs clés de mesure de l'état de conservation et sont-elles utilisées pour contrôler de quelle manière la valeur universelle exceptionnelle du bien est maintenue ?	10.2.4. Les informations sur les valeurs du bien du patrimoine mondial sont appropriées et des indicateurs clés ont été définis pour mesurer l'état de conservation et sont utilisés pour mesurer le maintien de la VUE du bien.		<ul style="list-style-type: none"> • Argumentaire exhaustif construit pour la candidature
10.3. Des indicateurs clés sont-ils définis et en place pour les aspects principaux suivants du bien ?	<p>10.3.1. Etat de conservation : « Indicateurs définis et utilisés depuis le dernier cycle de soumission de Rapports périodique »</p> <p>10.3.2. Efficacité du système de gestion : « Indicateurs définis et utilisés depuis le dernier cycle de soumission de Rapports périodique »</p> <p>10.3.3. Système de gouvernance : « Indicateurs définis et utilisés depuis le dernier cycle de soumission de Rapports périodique »</p> <p>10.3.4. Synergie appropriée avec les autres désignations de conservation : « Pas d'indicateurs » ???</p> <p>10.3.5. Contribution au développement durable : « Indicateurs définis et utilisés depuis le dernier cycle de soumission de Rapports périodique »</p> <p>10.3.6. Renforcement des capacités : ???</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Définition de ces indicateurs dans le dossier de candidature (CD63, 2019a) pp. 515-517
10.4. Commentaires concernant les indicateurs clés adoptés pour le bien			
10.6. L'État partie a-t-il mis en œuvre les recommandations appropriées du Comité du patrimoine mondial (Aller au début du chapitre 3 pour le lien vers les rapports sur l'état de conservation de la base de données du Centre du patrimoine mondial sur l'état de conservation) ?	10.6.3. La mise en œuvre est en cours.		<ul style="list-style-type: none"> • Mesures actuellement mises en œuvre
10.7. Commentaires concernant la mise en œuvre des recommandations du Comité du patrimoine mondial	<p>- Engagement des propriétaires : travail à la réouverture du secteur central aux groupes scolaires conjointement entre les Accompagnateurs de Moyenne Montagne et les propriétaires</p> <p>- Carrières : 1 fermée, 1 en cours de fermeture</p> <p>- Protection de la Montagne de la Serre : classement au titre de la Loi de 1930 en cours</p>		
10.8. Commentaires, conclusions et/ou recommandations concernant le suivi			
12.1. Résumé - Facteurs affectant le bien			
12.2. Résumé - Besoins en matière de gestion			

ANNEXES

12.3.2. Compte tenu de l'analyse faite à travers ce rapport, quel est l'état actuel d'intégrité du bien du patrimoine mondial ?			
12.3.3. Compte tenu de l'analyse faite à travers ce rapport, quel est l'état actuel de la valeur universelle exceptionnelle du bien du patrimoine mondial ?			
12.3.4. Quel est l'état actuel des autres valeurs du bien ?			
12.3.5. Commentaires, conclusions et/ou recommandations concernant l'état de conservation du bien			
14.1. Exemple de bonne pratique de protection, d'identification, de conservation ou de gestion du bien du patrimoine mondial	<p>2 propositions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'une activité « Wooclap » en commission locale et/ou avec les élus avec question : « Quel est selon vous le plus bel exemple d'action mise en œuvre pour la préservation du patrimoine mondial ? » • Proposition en commission locale et/ou avec les élus d'une liste de 3/4 exemples présélectionnés ; Sélection définitive d'un seul <p>La présélection s'opère en regard de « sujets couverts » que sont : « développement durable », « synergies », « état de conservation », « gestion », « gouvernance », « renforcement des capacités »</p> <p>Exemples d'exemples : troupeau mobile ; fermeture et réhabilitation des carrières ; lutte contre l'érosion du sol ; gestion de la couverture forestière ; aménagement du réseau routier ; gestion de l'urbanisation</p>		
14.2. Définissez les sujets couverts par cet exemple de bonne pratique au niveau du bien			
15.1.2. Veuillez noter le suivi apporté aux conclusions et recommandations du précédent exercice de soumission des Rapports périodiques par les entités suivantes			
15.2.1. Comment les autorités responsables du bien prévoient-elles d'utiliser les données enregistrées à l'occasion de ce cycle de Rapports périodiques ?			
15.2.2. Commentaires sur l'utilisation des données de ce cycle de soumission des Rapports périodiques			
15.4.3. Suggestions pour améliorer le questionnaire du Rapport périodique			
15.5.1. Veuillez évaluer le soutien des entités suivantes en matière de formation et de conseils pour compléter le questionnaire			

ANNEXES

15.5.2. Veuillez évaluer le niveau d'aide reçu des entités suivantes pour remplir le questionnaire du Rapport périodique			
15.5.4. Veuillez fournir d'autres commentaires sur les ressources de formation en ligne et les changements que vous aimeriez voir mise en œuvre.			
15.7. Commentaires, conclusions et/ou recommandations concernant l'évaluation de l'exercice de soumission des Rapports périodiques			

Annexe 16. Bilan du traitement des **données « à co-construire »** du Rapport périodique du HLTCPFL lors du stage (en rose : données à co-construire « sur lesquelles s'appuyer pour une réflexion prospective »)

QUESTION	PROPOSITION DE DÉMARCHE / RÉPONSE	ARGUMENTAIRE	DÉCISION DU « NOYAU DUR » (à venir)																																																														
<p>4.1.1. Habitat</p> <p>4.1.2. Développement commercial</p> <p>4.1.3. Zones industrielles</p> <p>4.1.4. Vastes infrastructures et/ou installations touristiques/de loisirs</p> <p>4.1.5. Installations d'interprétation pour les visiteurs</p> <p>4.1.6. Précisez, si nécessaire, de quelle manière les facteurs indiqués au point 4.1 affectent le bien d'un point de vue négatif ou positif</p> <p>4.2.1. Infrastructures de transport de surface</p> <p>4.2.2. Infrastructures de transport souterrain</p> <p>4.2.3. Infrastructures de transport aérien</p> <p>4.2.4. Infrastructures de transport maritime</p> <p>4.2.5. Effets liés à l'utilisation des infrastructures de transport</p> <p>4.2.6. Précisez, si nécessaire, de quelle manière les facteurs indiqués au point 4.2 affectent le bien d'un point de vue négatif ou positif</p> <p>4.8.1. Utilisations et associations rituelles/spirituelles/religieuses</p> <p>4.8.2. Modifications des valeurs associées à ce patrimoine</p> <p>4.8.3. Chasse, récolte et ramassage traditionnels</p> <p>4.8.4. Perturbations du mode de vie et des systèmes de savoir traditionnels</p> <p>4.8.5. Identité, cohésion sociale, modifications de la population locale/des communautés</p>	<ul style="list-style-type: none"> Construction de cartons de loto : un par grande « famille » de facteurs (1. Habitat & développement ; 2. Infrastructures de transport ; 8. Utilisations sociétales/culturelles du patrimoine ; 13. Gestion & facteurs institutionnels) Traduction / simplification de la terminologie si besoin <i>Traduction :</i> 8. « <i>Utilisations sociétales/culturelles du patrimoine</i> » → « <i>Dimension culturelle du patrimoine</i> » Démarche : en commission locale Groupe de 4-5 personnes 1) Distribuer un carton par personne comme celui-ci-dessous : <div data-bbox="647 815 1323 1102" style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 10px 0;"> <p style="text-align: center;">Famille 2 : DIMENSION CULTURELLE DU PATRIMOINE</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Facteurs</th> <th>Impact</th> <th>Effet</th> <th>Provient de</th> <th colspan="3">Evolution</th> </tr> <tr> <td>● Actuel ● Plausible</td> <td>● Positif ● Négatif</td> <td>● Intérieur du site ● Extérieur du site</td> <td>↗</td> <td>↔</td> <td>↘</td> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1. Utilisation et associations spirituelles/religieuses</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>2. Modifications des valeurs associées à ce patrimoine A REFORMULER</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>3. Chasse, pêche et ramassage traditionnels</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>4. Perturbations du mode de vie et des systèmes de savoir traditionnels</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>5. Identité, cohésion sociale, modifications de la population locale</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>6. Impacts des activités touristiques des visiteurs</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>7. Autre</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p style="font-size: small;">© Ne sait pas</p> </div> <ul style="list-style-type: none"> 2) Distribuer des gommettes de couleur rouge et verte 3) Chaque participant réalise sa propre évaluation des différents facteurs proposés 4) Le groupe met en commun les réponses de chacun et discute pour proposer une réponse commune au groupe 5) Temps de discussion / restitution entre les différents groupes 6) Construction d'une réponse commune à l'ensemble des groupes participants 	Facteurs	Impact	Effet	Provient de	Evolution			● Actuel ● Plausible	● Positif ● Négatif	● Intérieur du site ● Extérieur du site	↗	↔	↘	1. Utilisation et associations spirituelles/religieuses							2. Modifications des valeurs associées à ce patrimoine A REFORMULER							3. Chasse, pêche et ramassage traditionnels							4. Perturbations du mode de vie et des systèmes de savoir traditionnels							5. Identité, cohésion sociale, modifications de la population locale							6. Impacts des activités touristiques des visiteurs							7. Autre								
Facteurs	Impact		Effet	Provient de	Evolution																																																												
	● Actuel ● Plausible	● Positif ● Négatif	● Intérieur du site ● Extérieur du site	↗	↔	↘																																																											
1. Utilisation et associations spirituelles/religieuses																																																																	
2. Modifications des valeurs associées à ce patrimoine A REFORMULER																																																																	
3. Chasse, pêche et ramassage traditionnels																																																																	
4. Perturbations du mode de vie et des systèmes de savoir traditionnels																																																																	
5. Identité, cohésion sociale, modifications de la population locale																																																																	
6. Impacts des activités touristiques des visiteurs																																																																	
7. Autre																																																																	

ANNEXES

4.8.6. Impacts des activités touristiques/de loisirs des visiteurs			
4.8.7. Précisez, si nécessaire, de quelle manière les facteurs indiqués au point 4.8 affectent le bien d'un point de vue négatif ou positif			
4.13.1. Système de gestion/plan de gestion			
4.13.2. Cadre juridique			
4.13.3. Gouvernance			
4.13.4. Activités de gestion			
4.13.5. Ressources financières			
4.13.6. Ressources humaines			
4.13.7. Activités de recherche/de suivi à faible impact			
4.13.8. Activités de recherche/de suivi à fort impact			
4.13.9. Précisez, si nécessaire, de quelle manière les facteurs indiqués comme pertinents au point 4.13 affectent le bien d'un point de vue négatif ou positif			
5.3.2. Système de gestion : indiquez quel(s) outil(s) de gestion ci-après est/sont utilisé(s) pour aider à protéger le bien.	<p>5.3.2.1. Un plan officiel de gestion ou un plan de zonage du bien.</p> <p>5.3.2.4. Des mécanismes de gouvernance encourageant et respectant les pratiques, connaissances et utilisations traditionnelles du bien.</p> <p>5.3.2.5. Des « protocoles d'accord » conclus par des institutions de gestion, des groupes ou autres, y compris des documents acceptés par les communautés locales pour la gestion.</p> <p>5.3.2.6. Des mécanismes visant à promouvoir la participation équilibrée de groupes, y compris différents niveaux d'autorité, les communautés locales, les peuples autochtones, les femmes et les hommes et d'autres groupes particuliers.</p> <p>5.3.2.10. Un plan de gestion intégré couvrant le patrimoine mondial et d'autres désignations.</p> <p>5.3.2.11. Un plan de gestion.</p> <p>5.3.2.12. Un plan annuel de travail ou d'activités.</p> <p>5.3.2.14. Un plan de gestion des visiteurs / de la fréquentation. ???</p> <p>5.3.2.16. Une évaluation de la diversité biologique et culturelle et de l'intérêt du bien pour l'écosystème.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Etude du plan de gestion • Discussions avec les autres membres gestionnaires du bien • Participation à l'une des commissions locales annuelles 	
5.3.7. Le document d'orientation sur les impacts du changement climatique sur le patrimoine mondial a-t-il été utilisé pour le bien ?	5.3.7.1. Le document d'orientation sur les impacts du changement climatique n'a pas été utilisé.	<ul style="list-style-type: none"> • Lecture complète du Document d'orientation 	
5.3.8. Si le document d'orientation sur les impacts du changement climatique	N'a pas été explicitement utilisé depuis l'inscription. Cependant, il est désormais porté à la connaissance des gestionnaires du site.		

a été utilisé, décrivez brièvement les mesures prises, ainsi que les études effectuées sur les effets du changement climatique sur le bien :		<ul style="list-style-type: none"> • Synthèse des informations / recommandations principales qu'il propose 	
5.3.9. La Stratégie pour réduire les risques liés aux catastrophes sur les biens du patrimoine mondial a-t-elle été utilisée pour ce bien ?	5.3.9.1. La Stratégie pour réduire les risques liés aux catastrophes sur les biens du patrimoine mondial n'a pas été utilisée.		
5.3.10. Si la Stratégie pour réduire les risques liés aux catastrophes sur les biens du patrimoine mondial a été utilisée, décrivez brièvement les mesures prises	Le document n'a pas été explicitement utilisé depuis l'inscription. Cependant, son contenu est désormais porté à la connaissance des gestionnaires.		
5.3.12. Le système/plan de gestion est-il adéquat pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle du bien ?	5.3.12.4. Le système/plan de gestion est tout à fait adapté pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle du bien.	<ul style="list-style-type: none"> • Observation du système de gestion mis en œuvre durant 6 mois • Discussions avec les autres membres gestionnaires 	
5.3.15. Le système de gestion intègre-t-il des mécanismes et procédures formels pour assurer la participation et la contribution des groupes suivants, vivant dans les limites ou à proximité du bien du patrimoine mondial et/ou de la zone tampon, aux décisions de gestion maintenant la valeur universelle exceptionnelle du bien ?	<p>5.3.15.1. Communautés locales : « Participation directe »</p> <p>5.3.15.2. Collectivités locales : « Participation évolutive à tous les processus de décision pertinents »</p> <p>5.3.15.3. Propriétaires dans le périmètre du bien et de la zone tampon : « Participation évolutive à tous les processus de décision pertinents »</p> <p>5.3.15.4. Peuples autochtones : « Sans objet »</p> <p>5.3.15.5. Femmes : « Participation évolutive à tous les processus de décision pertinents »</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Observation du système de gestion mis en œuvre durant 6 mois • Participation à l'une des commissions locales annuelles • Nombreuses démarches pour faire participer les communautés locales au processus de gestion 	
5.3.16. Évaluez la coopération/relation entre les gestionnaires / coordinateurs / personnel du bien du patrimoine mondial et les groupes suivants	<p>5.3.16.1. Communautés locales : « Bonne »</p> <p>5.3.16.2. Autorités locales / municipales : « Bonne »</p> <p>5.3.16.3. Peuples autochtones : « Sans objet »</p> <p>5.3.16.4. Propriétaires fonciers : « Bonne »</p> <p>5.3.16.5. Femmes : « Bonne »</p> <p>5.3.16.6. Jeunes / enfants : « Bonne »</p> <p>5.3.16.7. Chercheurs : « Bonne »</p> <p>5.3.16.8. Visiteurs locaux / touristes : « Bonne »</p> <p>5.3.16.9. Touristes nationaux / internationaux : A DISCUTER</p> <p>5.3.16.10. Secteur touristique : « Bonne »</p> <p>5.3.16.11. Entreprises et industries locales : « Bonne »</p> <p>5.3.16.12. ONG : A DISCUTER</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Observation du système de gestion mis en œuvre durant 6 mois 	
5.3.17. Évaluez de quelle manière le système de gestion de votre bien contribue à atteindre les objectifs de la Politique pour l'intégration d'une perspective de développement	<p>5.3.17.1. Le système de gestion du bien contribue à l'égalité des genres : « Parfaite réalisation des objectifs »</p> <p>5.3.17.2. Le système de gestion du bien offre des services / avantages à la communauté locale au niveau de l'écosystème : « Contribution importante » ou « Parfait réalisation des objectifs »</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Observation du système de gestion mis en œuvre durant 6 mois 	

ANNEXES

<p>durable dans les processus de la Convention du patrimoine mondial</p>	<p>5.3.17.3. Le système de gestion du bien contribue à l'inclusion sociale et l'équité, en améliorant les opportunités pour tous, indépendamment de l'âge, du sexe, du handicap, de l'origine ethnique ou autre, de la religion, du milieu économique ou de toute autre considération : « Parfait réalisation des objectifs »</p> <p>5.3.17.4. Le système de gestion du bien intègre une approche fondée sur les droits de l'homme : « Parfaite réalisation des objectifs »</p> <p>5.3.17.5. Le système de gestion du bien contribue à favoriser le développement économique inclusif locale et à améliorer les moyens de subsistance : « Contribution importante » ou « Parfaite réalisation des objectifs »</p> <p>5.3.17.6. Le système de gestion du bien contribue à la prévention des conflits, en respectant la diversité culturelle dans le périmètre et à proximité des biens du patrimoine : « Parfaite réalisation des objectifs »</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Lecture complète de la Politique pour l'intégration d'une perspective de développement durable • Synthèse des informations / recommandations principales qu'elle propose 	
<p>6.1.10. La Stratégie de renforcement des capacités du patrimoine mondial a-t-elle été utilisée pour le bien ?</p>	<p>6.1.10.1. La Stratégie de renforcement des capacités du patrimoine mondial n'a pas été utilisée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Lecture complète de cette Stratégie • Synthèse des informations / recommandations principales qu'elle propose 	
<p>6.1.11. Si la Stratégie de renforcement des capacités du patrimoine mondial a été utilisée, décrivez brièvement les mesures prises.</p>	<p>Le document n'a pas été explicitement utilisé depuis l'inscription. Cependant, ce qui est mis en place pour la gestion du site respecte ce que dit ce document.</p>		
<p>7.1. A-t-on une connaissance appropriée (scientifique ou traditionnelle) des valeurs et attributs du bien du patrimoine mondial permettant de soutenir la planification, la gestion et le processus décisionnel afin d'assurer le maintien de la valeur universelle exceptionnelle ?</p>	<p>7.1.4. La connaissance des valeurs et attributs du bien du patrimoine mondial est appropriée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Argumentaire présenté pour la candidature du bien • Discussion avec les experts géologiques locaux qui ont participé à la construction de l'argumentaire 	
<p>7.2. Un programme de recherche est-il prévu dans le périmètre du bien pour répondre aux besoins de la gestion et/ou pour améliorer la compréhension de la valeur universelle exceptionnelle ?</p>	<p>7.2.3. Il y a une recherche considérable, mais elle n'est pas axée sur les besoins de la gestion et/ou l'amélioration de la compréhension de la VUE.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • De nombreux travaux de recherche sont publiés avec pour sujet la Chaîne des Puys • Discussion entre gestionnaires et experts scientifiques locaux 	
<p>7.3. Les résultats des programmes de recherche sont-ils librement disponibles et diffusés ?</p>	<p>7.3.3. Les résultats de la recherche sont communiqués aux communautés locales ainsi qu'à certains organismes nationaux. OU 7.3.4. Les résultats de la recherche sont largement diffusés avec une sensibilisation active des communautés locales et des publics nationaux et internationaux.</p>		
<p>7.4. Commentaires, conclusions et/ou recommandations concernant les études scientifiques et les projets de recherche</p>	<p>A DISCUTER</p>		

ANNEXES

<p>8.2. Le bien dispose-t-il d'un/de programme(s) d'éducation sur le patrimoine pour les enfants et/ou les jeunes contribuant à mieux faire comprendre le patrimoine, promouvoir la diversité et encourager le dialogue interculturel ?</p>	<p>8.2.5. Il existe un programme planifié et efficace d'éducation et de sensibilisation des enfants et des jeunes qui contribue à la protection du bien du patrimoine mondial.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Discussion / Entretien avec les membres du service « Animation & Gestion des publics » de la DGSP (CD63) 	
<p>9.7. Le système/plan de gestion du bien du patrimoine mondial intègre-t-il une stratégie, avec un plan d'actions, pour gérer le flux de visiteurs, l'activité touristique et ses impacts économiques, socioculturels et environnementaux ?</p>	<p>9.7.3. Il y a une stratégie pour gérer le flux de visiteurs, l'activité touristiques et ses impacts sur le bien du patrimoine mondial mais il y a des insuffisances au niveau de la mise en œuvre.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Discussion / Entretien avec les membres du service « Animation & Gestion des publics » de la DGSP (CD63) 	
<p>9.9. L'utilisation du bien par les visiteurs est-elle gérée de manière efficace pour préserver la valeur universelle exceptionnelle du bien ?</p>			
<p>9.10. L'efficacité de la gestion du tourisme est-elle régulièrement contrôlée ?</p>	<p>9.10.3. Oui, avec un autre système</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'outil d'évaluation de la gestion du tourisme de l'UNESCO n'a pas été utilisé mais il y a tout de même une évaluation de faite ? 	
<p>9.11. Comment le secteur du tourisme coopère-t-il avec la gestion du site pour enrichir les expériences du visiteur et préserver la valeur universelle exceptionnelle du bien du patrimoine mondial ?</p>			
<p>9.12. Comment les informations sur la valeur universelle exceptionnelle du bien sont-elles présentées et interprétées ?</p>			
<p>9.15. Existe-t-il des initiatives locales de tourisme durable ?</p>	<p>9.15.3. Oui</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Programme « Découverte du territoire sans voiture » 	
<p>10.5. Veuillez noter le niveau de participation des groupes suivants au suivi :</p>	<p>10.5.1. Gestionnaires et personnel du patrimoine mondial : 4 / Bonne participation 10.5.2. Autorités locales, municipales : 4 / Bonne participation 10.5.3. Communautés locales : 4 / Bonne participation ??? 10.5.4. Peuples autochtones : 0 / Sans objet 10.5.5. Propriétaires fonciers : 4 / Bonne participation 10.5.6. Femmes : 4 / Bonne participation 10.5.7. Chercheurs : 4 / Bonne participation ??? 10.5.8. Secteur du tourisme : 4 / Bonne participation 10.5.9. Entreprises et industries locales : 4 / Bonne participation ??? 10.5.10. ONG : A DISCUTER</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Discussion / Entretien avec les membres du service « Animation & Gestion des publics » de la DGSP (CD63) 	

ANNEXES

<p>13.1. Veuillez évaluer l'impact du statut de patrimoine mondial sur chacun des points suivants</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'une activité « Wooclap » en commission locale et/ou avec les élus : <p>2 propositions :</p>		
<p>13.2. Commentaires, conclusions et/ou recommandations concernant le statut de patrimoine mondial et ses impacts</p>	<p><i>Soit</i> → 1 question par point : « Quel est l'impact du statut Patrimoine mondial sur ... <i>La conservation</i> <i>La recherche</i> <i>L'éducation</i> ... ? »</p> <p>Avec 4 propositions de réponse « Négatif » ; « Pas d'impact » ; « Positif » ; « Très positif »</p> <p><i>Soit</i> → 1 question : « Selon vous, en 3 mots, qu'apporte le statut Patrimoine mondial à ce territoire ? »</p>		

Scelles, Vivien (2022). Utilisation de l'outil formel rétrospectif d'évaluation périodique de l'UNESCO comme levier de relance de mobilisation des acteurs locaux et de réflexion prospective territoriale. Application sur le bien naturel Haut lieu tectonique Chaîne des Puys – faille de Limagne, inscrit au patrimoine mondial. 44 pages, mémoire de fin d'études, soutenance le 21 septembre 2022 à VetAgro Sup, 63370 Lempdes.

STRUCTURE D'ACCUEIL ET INSTITUTIONS ASSOCIÉES :

- ◆ Conseil départemental du Puy-de-Dôme (CD63) : Direction des Grands Sites Patrimoniaux (DGSP)

ENCADRANTS :

- ◆ Tuteurs de stage : FOURNIOUX, Danielle & MORGE, Philippe (DGSP)
- ◆ Tuteur pédagogique : MICHELIN, Yves

OPTION : Agriculture, Environnement, Santé, Territoires (AEST)

RÉSUMÉ

Tous les six ans, chaque bien du Patrimoine Mondial (PM) de l'UNESCO doit se soumettre à un exercice formel de suivi appelé évaluation périodique. Il s'agit pour les gestionnaires de site de compléter un questionnaire autodéclaratif en ligne en collaboration avec l'État. En 2022, le site naturel français Haut lieu tectonique Chaîne des Puys – faille de Limagne (HLTCPFL), inscrit sur la Liste du PM en 2018, vit sa première évaluation.

Cette étude est menée sous tutelle du Conseil départemental du Puy-de-Dôme, l'un des gestionnaires du site et donc en charge de compléter le questionnaire. La mission consiste à préparer la réalisation officielle de cette évaluation tout en répondant au besoin exprimé par les gestionnaires de développer une réflexion quant à la gestion et la gouvernance du HLTCPFL. Par conséquent, ce qui est en jeu dans ce mémoire est d'utiliser cet outil formel rétrospectif comme levier de réflexion prospective territoriale.

Diverses méthodes sont mises au point, appuyées par de solides recherches bibliographiques, pour répondre au Rapport périodique en développant une concertation réfléchie. Elles permettent de conduire simultanément les deux approches. Les réponses à 25% du Rapport périodique sont proposées et 25% supplémentaires disposent désormais de démarches développées pour y répondre.

Ce travail rend possible la réalisation de l'évaluation périodique tout en renforçant la capacité d'agir des acteurs locaux. L'approche développée ici semble peu répandue dans la littérature scientifique et bien qu'appliquée sur un site en particulier, elle pourrait être adaptée à tout autre site naturel du PM.

Mots clés : Évaluation périodique ; Haut lieu tectonique Chaîne des Puys – faille de Limagne ; Stratégie de gestion territoriale ; Patrimonialisation de la nature ; UNESCO

ABSTRACT

Every six years, each UNESCO World Heritage (WH) property must undergo a formal monitoring exercise called Periodic Reporting. It consists for site managers in completing online a self-reporting questionnaire through a collaborative process with the State. In 2022, the French natural site Chaîne des Puys – Limagne fault tectonic arena (CPLFTA), which has been included on the WH List in 2018, lives its first Reporting.

This study is carried out under the supervision of the departmental Council of the Puy-de-Dôme which is one of the managers of the site and thus in charge of completing the questionnaire. The mission is to prepare the official realization of this evaluation while meeting the need expressed by the managers to develop a reflection on the management and the governance of the CPLFTA. Therefore, what is at stake in this paper is to explore how this formal retrospective tool of Periodic Reporting in natural WH sites can be used as a lever of territorial prospective reflection.

Different methods are set up, supported by solid bibliographic research, to complete the Periodic Report by developing a thoughtful consultation. They allow both approaches to be conducted simultaneously. Responses to 25% of the Periodic Report are proposed and a further 25% now have approaches developed to complete them.

This work makes possible to carry out the Periodic Reporting while strengthening the capacity of local stakeholders to act. The approach developed here seems to be little discussed in the scientific literature and although applied to a specific one, it could be adapted to any other natural WH site.

Keywords: Periodic Reporting; Chaîne des Puys – Limagne fault tectonic arena; Territorial management strategy; Patrimonialization of nature; UNESCO